



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Evolution de la peste porcine africaine (PPA) en Chine et en Asie du Sud-Est**

## **Conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau mondial**

**Rapport n° 20073**

établi par

**Thierry DE RUYTER**

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

**Olivier LAPOTRE**

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

**Marie-Lise MOLINIER**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

**Juillet 2021**

---

**CGAAER**

---

CONSEIL GÉNÉRAL

---

DE L'ALIMENTATION

---

DE L'AGRICULTURE

---

ET DES ESPACES RURAUX

---



# SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION .....	9
1. LE POIDS DE L'ASIE SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES PORCS : UN ELEMENT INCONTOURNABLE..	10
1.1. Etat des lieux de la situation sanitaire PPA.....	10
1.1.1. De 2007 à 2013 inclus.....	10
1.1.2. À partir de 2014.....	11
12. les pays et les acteurs en présence sur les marchés mondiaux .....	13
1.2.1. La production.....	13
1.2.2 - Les flux d'échanges et les parts de marchés.....	14
1.2.3 Caractérisation des produits échangés sur les marchés internationaux.....	20
2. LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES PAYS ET DES OPERATEURS A LA CRISE GENEREES PAR LA PPA .	26
2.1. Stratégies sanitaires déployées .....	27
2.1.1. L'importance des mesures de biosécurité pour la prévention .....	27
2.1.2. Le diagnostic de la PPA et la lutte sanitaire .....	29
2.1.3. Le vaccin, une réponse possible à crise, mais ... ..	30
2.2. Stratégies économiques et commerciales développées .....	31
2.2.1. La gestion de la crise en Chine .....	31
2.2.2. La gestion de la crise dans les autres pays asiatiques .....	36
2.2.3. La capacité d'adaptation des autres principaux pays producteurs et consommateurs, acteurs du commerce mondial .....	37
2.2.4. L'incidence de cette situation sur les négociations sanitaires et les ouvertures de marchés à l'échelle internationale .....	41
2.2.5. L'implication d'organisations internationales et le développement de partenariats publics-privés .....	45
3. DES SCENARIOS TENDANCIELS D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DES FLUX COMMERCIAUX A MT....	46
3.1. Les principaux paramètres pouvant influencer sur les équilibres mondiaux de la filière porcine.....	46
3.1.1. Évolution de la situation sanitaire .....	46
3.1.2. Vaccin efficace disponible en Chine seule ou partout ? .....	47
3.1.3. L'importance des négociations sanitaires .....	48
3.1.4. Capacités de production et d'exportation.....	49

3.1.5. Vitesse de restructuration de la filière porcine chinoise .....	49
3.1.6. Les politiques de stockage .....	50
3.2. Quelques scénarios .....	50
3.2.1. La sortie de la crise sanitaire PPA génère de nouvelles tensions économiques ....	51
3.2.2. L'épizootie est installée dans les grandes zones européennes de production .....	52
3.2.3. La Chine reconstitue moins rapidement que prévu son cheptel, ce qui ouvre la perspective d'un marché à MT pour les principaux exportateurs (5 à 7 ans) .....	56
3.2.4. Sur quels points agir pour se préparer à tel ou tel scénario ? .....	59
4. QUELLE STRATEGIE DE FILIERE DEVELOPPER EN FRANCE .....	60
4.1. Des lignes d'actions à privilégier.....	60
4.1.1. Développer la sécurisation sanitaire des différents maillons de la filière et anticiper des risques futurs.....	60
4.1.2. Assurer la pérennité de la filière française et la sécurité des approvisionnements de notre marché intérieur .....	63
4.1.3. Organiser un équilibre stratégique entre marchés national, européen et international	64
4.2. Une condition indispensable au succès : trouver une solution à une filière française trop souvent confrontée à un problème de gouvernance .....	70
4.2.1. Trouver une méthode pour assurer une meilleure coordination, concertation et équilibre entre les différents types d'acteurs.....	70
4.2.2. Assurer une sécurisation des financements de l'interprofession.....	71
CONCLUSION.....	73
ANNEXES .....	74
Annexe 1 : Lettre de mission .....	76
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées .....	78
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés .....	85
Annexe 4 : Bibliographie .....	87
Annexe 5 : Grands importateurs et exportateurs.....	90
Grands importateurs de produits porcins.....	90
Grands exportateurs de produits porcins.....	105
Annexe 6 : Les échanges d'animaux vivants reproducteurs.....	119
Annexe 7 : Mise en perspective des objectifs, leviers, actions et acteurs possibles ....	121

## RESUME

Le 3 août 2018, la Chine a officiellement notifié à l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) le premier cas de peste porcine africaine (PPA) sur son territoire. Apparue en 2007 en Géorgie, en provenance d'Afrique par l'intermédiaire des restes de cuisine d'un navire, elle est restée dans le Caucase, en Russie, Ukraine et Biélorussie jusqu'en 2014. Puis, le virus s'est répandu vers l'Ouest, frappant les Etats membres de l'est de l'UE pour atteindre l'Allemagne en 2020. Il a également progressé vers l'Est pour atteindre la Chine en 2018. De là, la maladie, inoffensive pour l'homme, a gagné la presque totalité de l'Asie. Les élevages de porcs domestiques comme les populations sauvages de sangliers sont concernés et subissent de lourdes pertes. La lutte ne peut qu'être sanitaire (biosécurité) en l'absence de vaccin, ce qui explique les difficultés rencontrées pour enrayer sa progression et ses effets dévastateurs.

La Chine continentale détenait en 2017 le premier cheptel porcin du monde avec en gros 500 millions de têtes qui constituent la moitié du cheptel mondial. Ce pays est de ce fait le premier producteur de viandes de porcs et le premier consommateur de ces produits. La plupart des analystes spécialisés estiment qu'en 2018 et 2019, ce cheptel a été réduit de 40 %. Importateur historiquement important (1er rang mondial en 2017), le pays a réagi en augmentant considérablement ses importations pour satisfaire la demande intérieure de cette viande très largement consommée par sa population. Cette forte demande chinoise a bouleversé les circuits commerciaux ouvrant pour les grands pays producteurs de nouvelles perspectives et générant pour d'autres des difficultés d'approvisionnement et/ou de coûts.

Le rapport présente les impacts directs et indirects de l'épizootie de PPA, dans une perspective de 5 à 7 ans, en termes économiques, commerciaux, politiques et sociaux.

Le premier chapitre du rapport présente l'extension de l'épizootie à travers le monde, les conséquences que cela a eu sur l'évolution des productions porcines et sur les flux commerciaux en matière de volumes, de valeurs, de nature des pièces échangées et d'échanges de reproducteurs. Il envisage également les répercussions de cette crise sur d'autres filières.

Sur ces bases, le rapport analyse dans sa deuxième partie les réactions développées par les pays concernés dans les domaines sanitaires, commerciaux, économiques ou politiques, qu'ils soient touchés ou non aujourd'hui par la PPA, afin d'identifier les stratégies et moyens les plus efficaces pour contrôler la maladie et s'adapter à la nouvelle donne commerciale.

Les constats effectués permettent d'envisager dans la troisième partie trois scénarios à moyen terme : une sortie de crise liée à la mise sur le marché d'un vaccin, une extension de la maladie à l'ensemble des bassins de production d'Europe de l'Ouest et une stagnation de la situation sanitaire asiatique sans aggravation ailleurs.

Enfin, la dernière partie du rapport dessine une stratégie d'adaptation de la filière française s'appuyant sur cinq recommandations impliquant plusieurs thématiques : la biosécurité et la stratégie vaccinale, les systèmes de veille et d'information, l'intérêt d'un plan prévisionnel de communication, l'importance de définir une stratégie d'exportation, l'intérêt de conforter et de compléter le plan filière pour améliorer la compétitivité coût et hors coût et l'importance d'améliorer la gouvernance de la filière en sécurisant le financement de l'interprofession et en créant les conditions d'émergence de consensus.

**Mots clés : Peste porcine africaine (PPA), commerce, international**



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

**R1.** Renforcer la biosécurité, mettre en œuvre une veille sur les recherches en matière de vaccin et réfléchir aux conditions de mise en place d'une stratégie vaccinale.

**R2.** Conforter les systèmes de veille et d'information existant tant à destination des consommateurs que des opérateurs, notamment des importateurs et des exportateurs

\* Travailler à un plan prévisionnel de communication à destination des consommateurs en cas de survenue de PPA ;

\* Conforter les dispositifs de veille sur les informations import /export ;

\* Accélérer la mise en place d'Expadon 2, très attendue par les opérateurs, pour moderniser la procédure de pré-notification et la rendre plus efficace.

**R3.** Définir une stratégie d'exportation permettant de :

\* conforter les débouchés export et l'équilibre actuel entre marchés nationaux, UE et pays tiers, tant en termes de volumes, qu'en termes de types de produit exportés ;

\* considérer de nouvelles destinations porteuses en Asie et éviter une dépendance trop forte envers le seul marché chinois ;

\* finaliser et développer en priorité les accords de zonage, tout en poursuivant les travaux entrepris en matière de compartimentation, en premier lieu sur le segment de la génétique.

**R4.** Le plan filière de 2018-2022 mériterait d'être conforté et complété pour améliorer la compétitivité coût et hors coût :

\* logistique : conforter les contacts pris pour mettre en place des actions concertées avec les ports, les transitaires, les armateurs et l'administration dans le cadre du groupe de travail mis en place à FranceAgriMer ;

\* normes : porter avec l'administration au niveau communautaire et international des modalités de réduction des distorsions de concurrence ;

\* consolider l'image de la filière française, en établissant une stratégie de communication assortie d'un logo commun mettant en avant les atouts de la filière (bonnes pratiques sanitaires et bien-être animal, RSE, qualité des produits)

**R5.** Améliorer la gouvernance de la filière

\* sécuriser le financement de l'interprofession, y compris en envisageant de manière systématique l'extension des accords interprofessionnels pris en la matière ;

\* construire les conditions de discussions sereines pour créer des consensus, au besoin en faisant appel à des médiateurs extérieurs reconnus sur les sujets sensibles.



## INTRODUCTION

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) par un courrier du 28 juillet 2020 une mission de conseil relative à l'évolution de la peste porcine africaine (PPA) en Chine et en Asie du Sud-Est afin d'en analyser les conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau international et d'envisager des stratégies d'adaptation des filières et des opérateurs à moyen terme.

La PPA est une maladie endémique en Afrique sub-saharienne qui frappe exclusivement les suidés domestiques ou sauvages. Les animaux atteints, malades ou asymptomatiques, leurs déjections, excréments et sécrétions, comme les viandes ou charcuteries qui en sont issues, peuvent être des sources de contagion pour des suidés sains. En outre, le virus responsable, très résistant dans l'environnement comme dans les produits charcutiers, possède une grande variété antigénique et peut se diffuser par l'intermédiaire de tiques. Cette maladie particulièrement létale dans les élevages, l'est aussi dans la faune, et les animaux survivants peuvent de plus être contagieux.

A ce jour aucun vaccin efficace n'existe pour lutter contre cette maladie.

Or, depuis 2007 elle progresse inexorablement à travers les continents. De la Géorgie, elle s'est progressivement étendue en Eurasie vers les autres pays du Caucase, de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie. Des cas (faune sauvage et élevage) ont été rapidement recensés dans l'Union européenne, d'abord dans les Pays baltes (2014) et en Pologne (2014) puis en Belgique, dans d'autres états d'Europe de l'est pour atteindre la Grèce et l'Allemagne en 2020. Depuis la Russie européenne, la PPA s'est également propagée vers l'est pour atteindre en août 2018, la Chine en Mandchourie via la Sibérie. En quelques semaines, la PPA s'est propagée du nord au sud de la Chine puis vers d'autres pays d'Asie en 2019 et 2020. L'un des principaux facteurs de dissémination de cette maladie concerne les mouvements d'animaux, notamment les déplacements de sangliers, mais aussi des humains, lesquels peuvent provoquer des sauts distanciels importants augmentant les foyers de dissémination.

Aujourd'hui, hors continent américain et Océanie<sup>1</sup>, la PPA est présente sur tous les continents et affecte des zones de production et de consommation majeures de viande de porc. Cette ampleur internationale inégalée provient de son impact sur la production porcine chinoise et des restrictions à l'exportation lors de cas de suidés domestiques (et même pour certains pays de cas de suidés sauvages). Elle affecte déjà de manière importante les filières porcines, mais également d'autres filières (viandes notamment par effet de substitution chez le consommateur). Cela se traduit par des effets déstabilisateurs sur les productions et leurs marchés qui pourraient encore s'accroître dans la durée, notamment en fonction de l'évolution de la maladie, en particulier en Europe. Cette situation déstabilise les marchés internationaux, communautaires et nationaux à la fois en volume et en valeur et cette situation devrait perdurer quelques années en dépit des initiatives fortes de la Chine pour reconstituer son cheptel et restructurer sa filière.

Dans ce contexte, l'enjeu est donc d'identifier en quoi ce mouvement pourrait s'intensifier et reconfigurer, à moyen terme, les flux commerciaux, les orientations de production, les habitudes alimentaires et le comportement des principaux pays producteurs afin d'établir quelles stratégies nationales et de filières il serait judicieux d'adopter à horizon 2025, voire au-delà.

---

<sup>1</sup> Hors Papouasie Nouvelle Guinée

## 1. LE POIDS DE L'ASIE SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES PORCS : UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE

À l'échelle mondiale, hors populations refusant ou consommant peu de viande de porc pour des raisons religieuses et/ou socio-culturelles (islam, judaïsme, bouddhisme, hindouisme principalement), la viande porcine est consommée partout. Cela représente plus de 50 % de la population mondiale soit en 2021, 3,9 milliards de consommateurs potentiels.

La consommation mondiale a ainsi atteint plus de 120 millions de tec en 2018<sup>2</sup> (2ème viande la plus consommée dans le monde), en croissance régulière depuis les presque 109 millions de tonnes consommées en 2010. En 2019, elle est retombée aux niveaux de 2010 en raison principalement de la pénurie de viande porcine en Asie orientale, notamment en Chine, due à l'épizootie de PPA qui y a fait officiellement son apparition en août 2018.

Les grands bassins de consommation sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie Orientale. Logiquement, c'est dans ces régions que s'est développée la production porcine. Historiquement sur un modèle de type basse-cour<sup>3</sup>, elle a progressivement évolué vers une production de masse au sein d'exploitations spécialisées.

### 1.1. Etat des lieux de la situation sanitaire PPA

L'épizootie actuelle se caractérise par la mise en cause d'une seule et même souche virale baptisée Georgia 2007, différente des souches endémiques sévissant en Afrique et en Sardaigne.

Les données chiffrées présentées dans les graphes ci-dessous sont issues de la FAO grâce à son application dédiée à l'information relative aux maladies animales, EMPRES Global Animal Disease Information System (EMPRES-i)<sup>4</sup>. Les chiffres correspondent aux nombres de notifications. Une notification peut concerner plusieurs localités différentes, plusieurs élevages au sein d'une même localité et donc plusieurs animaux. Les pays colorés en rose ont notifié des cas en élevages (notés PC) et dans les populations de suidés sauvages (notés SG). Les pays colorés en gris n'ont notifié que des cas chez les suidés sauvages, sangliers essentiellement. La première année mentionnée correspond à l'année de la 1<sup>ère</sup> notification.

#### 1.1.1. De 2007 à 2013 inclus

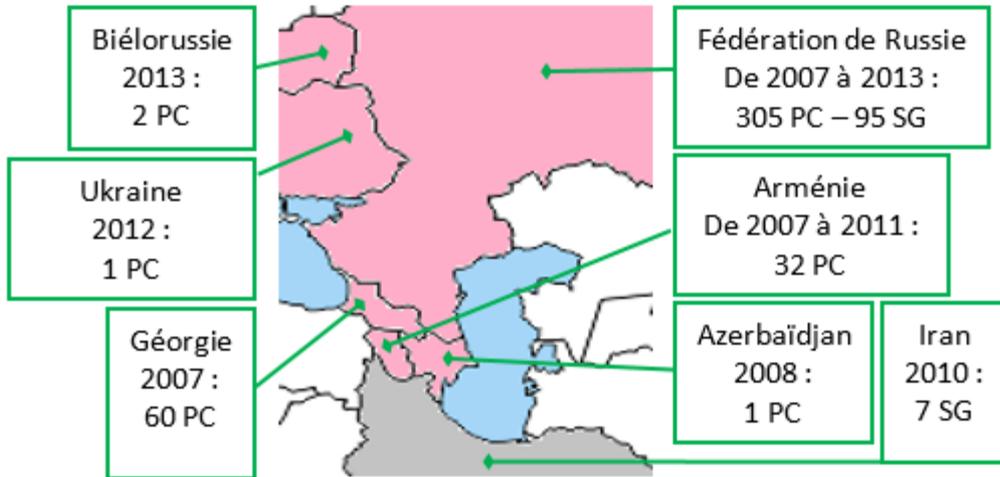
Le premier foyer a été déclaré par la Géorgie en 2007. Elle s'est ensuite étendue aux pays proches. En Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan et Iran, elle a été maîtrisée relativement rapidement. À l'inverse, dans la Fédération de Russie, en Ukraine et Biélorussie, la PPA est restée active et a continué sa progression.

---

<sup>2</sup> Selon les bases de données FAO et de l'OCDE

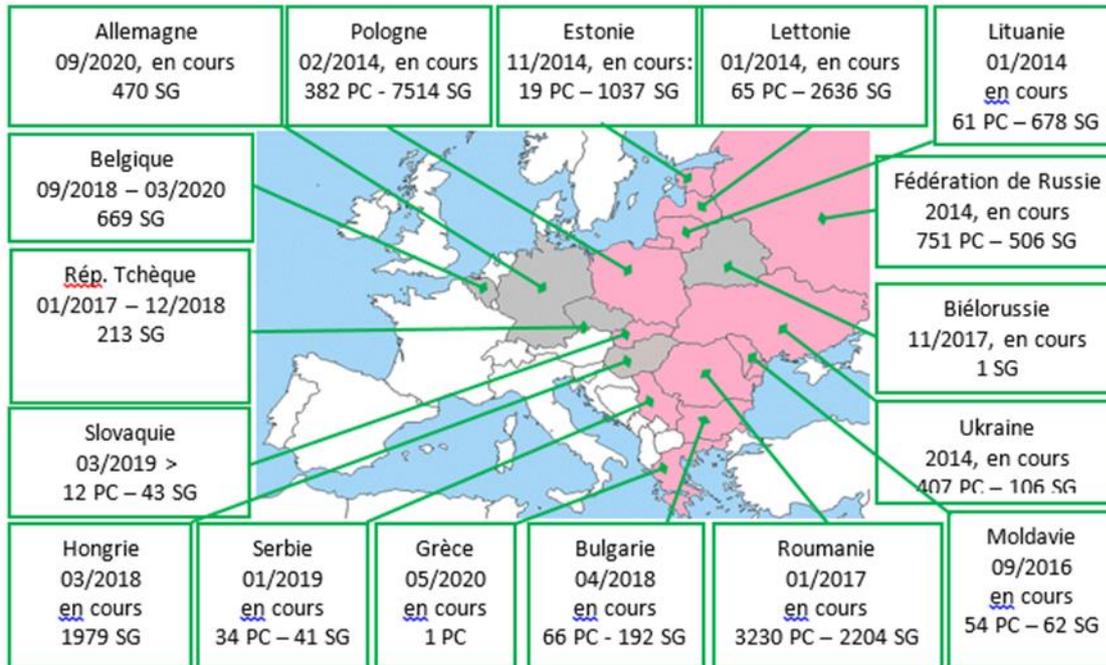
<sup>3</sup> Ce type d'élevage, familial de taille modeste et non spécialisé est communément appelé backyard dans la communauté de l'élevage porcin, y compris dans les pays francophones. Ces termes seront utilisés indifféremment dans la suite du rapport.

<sup>4</sup> accessible à l'adresse suivante : <http://empres-i.fao.org/eipws3g/>. Pour l'Asie, elles ont parfois été précisées grâce aux données du bureau régional de l'OIE (<https://rr-asia.oie.int/en/projects/asf/situational-updates-of-asf/>.)

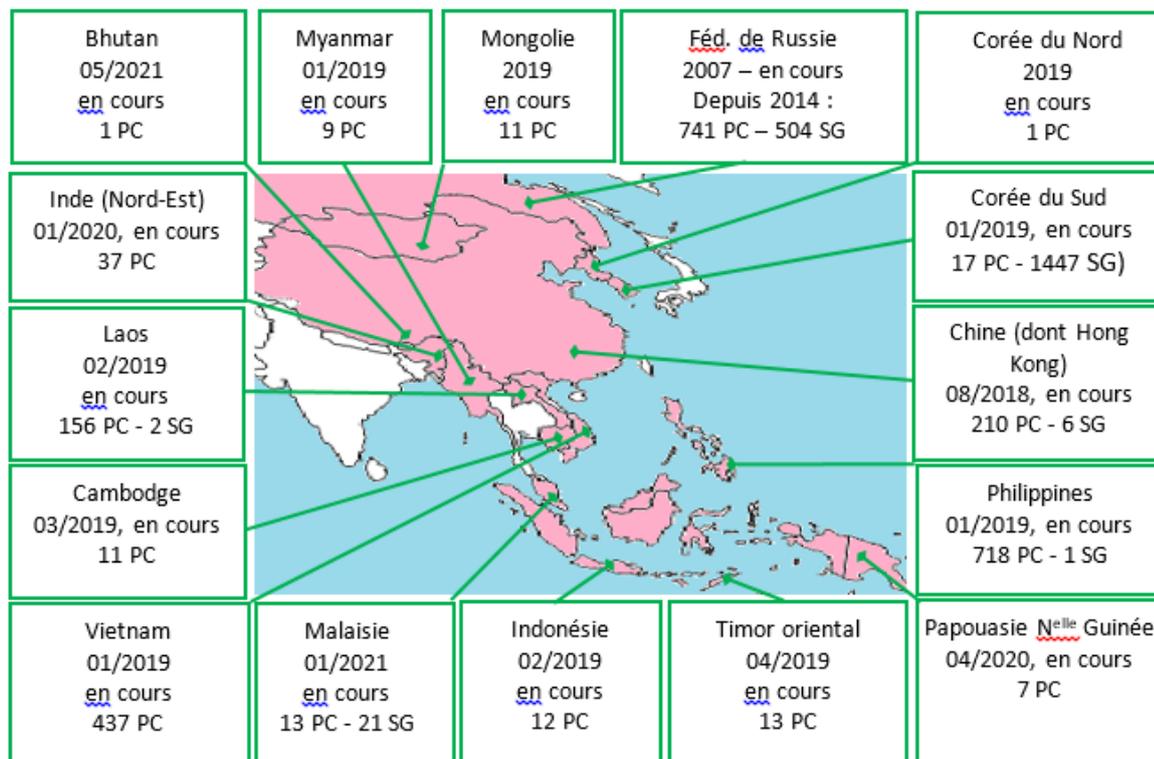


### 1.1.2. À partir de 2014.

En premier lieu, la progression s'est faite vers l'Ouest et l'Union Européenne a été touchée dès 2014.



En 2018, un premier foyer a été déclaré beaucoup plus à l'est, en Chine, dans une province du nord-est, le Liaoning, à la frontière avec la Corée du Nord. La PPA s'est ensuite rapidement répandue en Asie orientale gagnant 14 pays en moins de 2 ans (les foyers de l'extrême orient russe sont inclus dans le décompte global du pays).



Les données chiffrées peuvent étonner. D'abord, certains pays sous-déclarent les événements sanitaires les concernant. On peut raisonnablement douter des déclarations de la Biélorussie ou de la Corée du Nord lorsque l'on considère la situation des pays qui leur sont limitrophes. On peut également s'étonner de l'absence de notifications en provenance de Thaïlande.

Les pays n'ont pas la même définition de la notion de foyer. Certains considèrent qu'il s'agit d'une exploitation touchée. C'est le cas le plus souvent en Europe pour les élevages porcins. D'autres considèrent qu'un foyer peut être un village, ou une entité administrative plus vaste, dans lequel plusieurs exploitations sont touchées. C'est souvent le cas en Asie où, l'élevage porcine est encore le fait des « backyards » (basses-cours). Concernant les sangliers, le même problème se retrouve. Certains pays font une déclaration unique pour des cas multiples plus ou moins groupés dans le temps et l'espace, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels.

Ces façons différentes de déclarer se retrouvent aussi lorsqu'il s'agit d'établir un bilan des pertes dues à la PPA. Au niveau de l'UE, les données sont cohérentes et correspondent aux pertes subies directement du fait de la maladie et des abattages consécutifs aux mesures de police sanitaire. Ailleurs, les choses sont moins claires. Comment expliquer que la Chine indique dans ses notifications des pertes (maladie, abattages sanitaires) de l'ordre d'un million de têtes alors que les analystes spécialisés (RABOBANK, USDA) évoquent dès mi-2019 une réduction du cheptel d'environ 40%, soit plusieurs dizaines de millions de porcs. Les notifications du Vietnam semblent plus cohérentes et indiquent de leur côté des pertes d'environ 6 millions de têtes, soit environ le cinquième du cheptel.

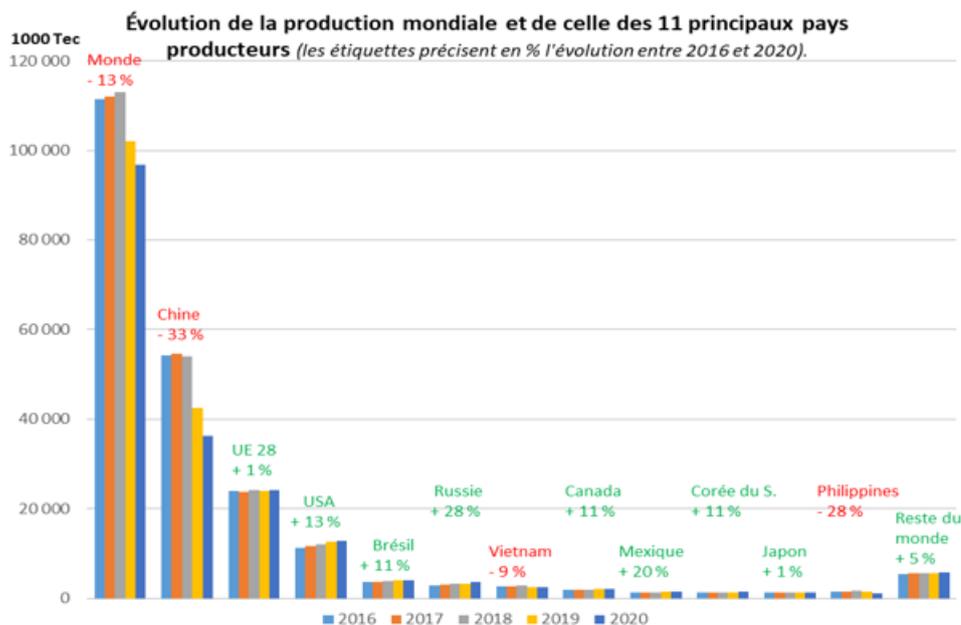
En 2021, globalement, la maladie reste très présente notamment en Europe orientale et en Asie de l'Est. Certains pays, où seule la faune sauvage était touchée ont a priori réussi à s'assainir : Belgique et République tchèque. D'autres, sont parvenus jusqu'à très récemment à préserver leur secteur domestique : Allemagne, Hongrie. Mais en juillet 2021, trois élevages de la zone initialement touchée

en 2020 ont été contaminés en Allemagne. Bien que les mesures aient été prises pour éviter la diffusion dans d'autres élevages, ces premiers cas relancent les inquiétudes des filières face à une menace grandissante. Dans le reste de l'Europe et en Asie, porcs domestiques et suidés sauvages sont contaminés. La contamination de ces derniers, sangliers et espèces endémiques du Sud-Est asiatique et des Philippines, va permettre au virus de disposer d'un réservoir qui constituera une menace permanente pour l'élevage porcin.

## 12. les pays et les acteurs en présence sur les marchés mondiaux

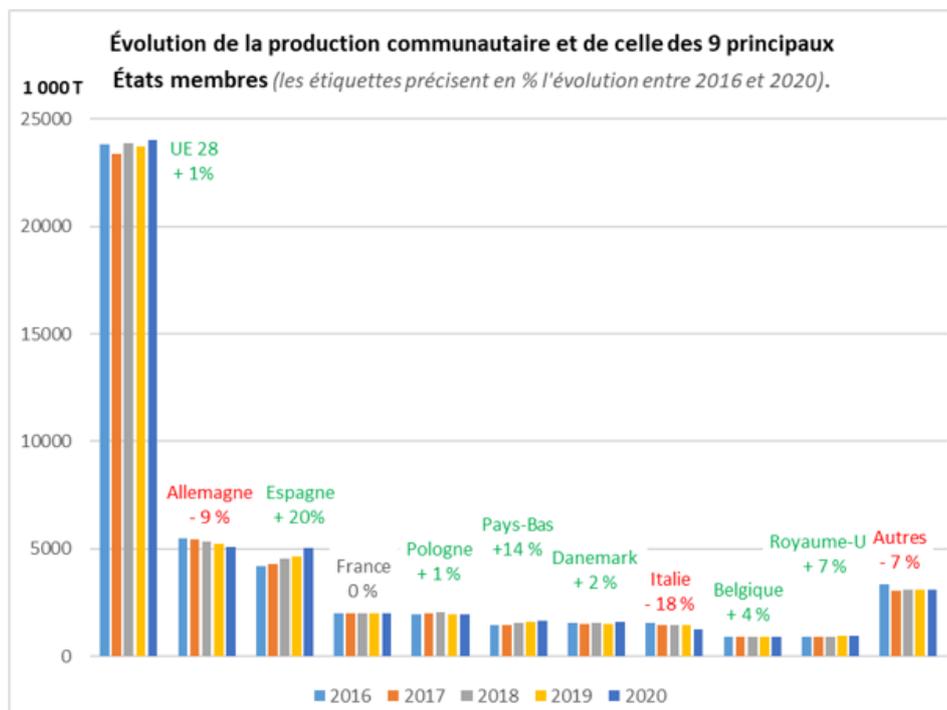
### 1.2.1. La production

Les grands bassins de production se situent en Europe, surtout dans sa partie occidentale, en Amérique du Nord et en Asie Orientale.



Source : USDA - Abats, graisses et produits transformés à base de porc ne sont pas inclus.

L'impact de la PPA est particulièrement marqué dans les pays les plus durement touchés (Chine, Vietnam, Philippines). Cet impact a engendré une baisse de la production mondiale de l'ordre de 13 % (2020 vs 2016). Ailleurs, la production a progressé, modérément en Europe où la consommation intérieure ralentit à l'ouest, plus nettement sur le continent américain marqué par l'émergence de nouveaux grands producteurs tels le Brésil ou le Mexique.



Source : Eurostat - Données d'abattage

Au sein de l'UE en 2020, la production est dominée par l'Allemagne (21,2 %) et l'Espagne (20,9 %), ce pays ayant progressé de 20 % au cours des 5 dernières années et notamment en 2019 et 2020. A l'inverse la production allemande décroît régulièrement en lien avec un ralentissement de la consommation intérieure. La production en France est restée stable. A l'exception de l'Italie, les autres États membres ont également produit davantage. L'augmentation est surtout marquée en 2019 et 2020, comme pour l'Espagne. La demande chinoise, dont la production a connu une chute importante en raison de la PPA en 2019 et 2020, est en grande partie responsable de cette évolution. Il convient toutefois de noter qu'à l'échelle des continents, la production est, pour l'essentiel, consommée là où elle est réalisée. Les quantités disponibles pour l'import/export ne sont pas illimitées et peinent actuellement, en raison des conséquences de la PPA, à satisfaire l'intégralité de la demande chinoise et plus globalement asiatique.

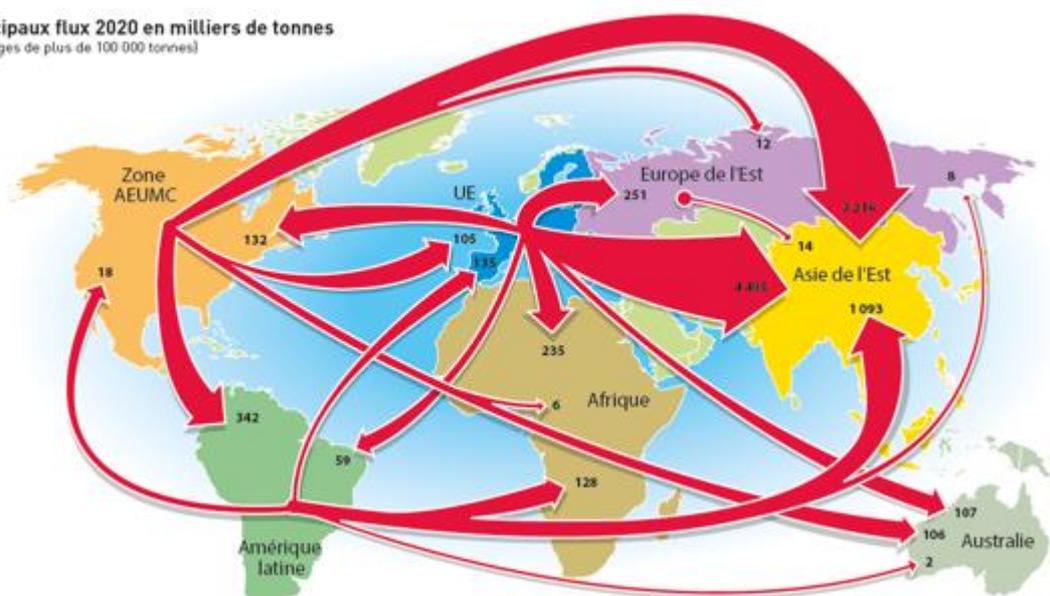
### 1.2.2 - Les flux d'échanges et les parts de marchés

L'auto-provisionnement de la demande intérieure étant assuré, les niveaux de production sont tels dans certains pays américains et européens qu'ils peuvent mettre sur le marché mondial d'importantes quantités de produits porcins afin de répondre à la demande des pays importateurs.

Les échanges mondiaux, après une forte progression en 2019, ont atteint un sommet en 2020 en dépit des problèmes industriels et logistiques liés à la Covid 19 (fermetures temporaires d'abattoirs et ateliers de découpe, fret maritime ralenti). Le commerce se concentre sur l'Asie (78 % des volumes échangés) et en Chine notamment, en conséquence de la baisse des productions intérieures des pays asiatiques touchés par la PPA.

Le graphique ci-dessous ne détaille pas les flux intracommunautaires qui sont également très importants. En moyenne, en 2020, pour les États membres les plus actifs (à l'exception du Royaume-Uni) ces échanges ont représenté en volume 59 % de leurs exportations.

Principaux flux 2020 en milliers de tonnes  
(échanges de plus de 100 000 tonnes)



Source : IFIP

### 1.2.2.1. Les grands exportateurs

Les grands exportateurs sont donc européens (Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Belgique, France, Pologne et Royaume-Uni) et américains (États-Unis, Canada et Brésil)<sup>5</sup>. Les exportations de ces pays sont passées de 15,5 Mt en 2017 à plus de 17,7 Mt en 2020 (+14%).

#### ➤ États-Unis

Avant l'émergence de la PPA en Asie de l'Est, en 2017, les exportations de ce pays (2,7 Mt) se faisaient pour 42 % vers la zone ALENA, 42 % vers l'Asie orientale (Chine incluse) et 10 % vers la Chine. En 2020, alors que la PPA sévit en Asie de l'Est, les exportations de ce pays (3,6 Mt) se répartissent comme suit : 29 % vers la zone ALENA, 54 % vers l'Asie orientale (Chine incluse) et 27 % vers la Chine. Entre 2017 à 2020, les tonnages à destination de l'Asie ont progressé de 68 %, ceux à destination de la Chine de 247 % quand ceux à destination des partenaires de proximité ont diminué de 10 %.

#### ➤ Canada

Avant l'émergence de la PPA en Asie de l'Est, en 2017, les exportations de ce pays (1,3 Mt) se faisaient pour 39 % vers la zone ALENA, 54 % vers l'Asie orientale (Chine incluse) et 24 % vers la Chine. En 2020, alors que la PPA sévit en Asie de l'Est, les exportations de ce pays (1,5 Mt) se répartissent comme suit : 28 % vers la zone ALENA, 68 % vers l'Asie orientale (Chine incluse) et 41 % vers la Chine. Entre 2017 à 2020, les tonnages à destination de l'Asie ont progressé de 46 %, ceux à destination de la Chine de 100 % quand ceux à destination des partenaires de proximité ont diminué de 17 %.

<sup>5</sup> Des fiches-pays, détaillant de 2017 à 2020, les volumes échangés, les principaux clients du pays et la nature des produits échangés, sont disponibles en Annexe 5. Les pays sont présentés par ordre décroissant des volumes exportés en 2020.

## ➤ **Brésil**

Avant l'émergence de la PPA en Asie de l'Est, en 2017, les exportations de ce pays (0,8 Mt) se faisaient pour 11 % vers d'autres états d'Amérique du Sud, 31 % vers l'Asie Orientale (Chine incluse) et 6 % vers la Chine. En 2020, alors que la PPA sévit en Asie de l'Est, les exportations de ce pays (1,2 Mt) se répartissent comme suit : 8 % vers d'autres Etats d'Amérique du Sud, 64 % vers l'Asie Orientale (Chine incluse) et 42 % vers la Chine. Entre 2017 à 2020, les tonnages à destination de l'Asie ont progressé de 222 %, ceux à destination de la Chine de 950 % quand ceux à destination des partenaires de proximité ont augmenté de 17 %.

## ➤ **Principaux exportateurs de l'UE considérés dans leur ensemble**

Avant l'émergence de la PPA en Asie de l'Est, en 2017, les exportations de ces pays (10,7 Mt) se faisaient pour près de 70 % vers d'autres états membres de l'UE, 20 % vers l'Asie Orientale (Chine incluse) et 12 % vers la Chine. En 2020, alors que la PPA sévit en Asie de l'Est, les exportations de ces pays (11,4 Mt) se répartissent comme suit : 58 % vers d'autres Etats membres de l'UE, 33 % vers l'Asie Orientale (Chine incluse) et 27 % vers la Chine. Entre 2017 à 2020, les tonnages à destination de l'Asie ont progressé de 80 %, dus pour l'essentiel aux flux partant d'Allemagne (avant la PPA de septembre 2020), d'Espagne, des Pays-Bas, du Danemark et la France, ceux à destination de la Chine de 146 %. A contrario, ceux à destination des partenaires de proximité ont baissé 11 %.

La répartition mondiale des exportations de produits porcins a été reconfigurée par l'apparition de la PPA en Asie Orientale et particulièrement en Chine, 1er pays producteur et consommateur de ces produits, dont le cheptel a fortement diminué. La demande chinoise a ainsi augmenté et avec elle, les prix proposés par les importateurs. Les grands exportateurs ont privilégié cet axe commercial rémunérateur. La majorité s'est tournée vers le marché chinois, le plus souvent au détriment des marchés de proximité. Certains ont choisi d'augmenter leur production (Espagne, Brésil, États-Unis, Canada) pour maximiser les opportunités offertes par le marché chinois. Ceci pourrait se révéler problématique, particulièrement pour le marché intra-européen, si les tendances actuelles venaient à se retourner.

Sur la base des valorisations déclarées en douanes, tous produits confondus, on constate qu'en 2017, la valeur déclarée par l'ensemble des "grands" exportateurs (valeur FOB) opérant en Chine, était de 1,48 €/kg. Elle est passée à 2,10 €/kg en 2020 soit une progression de 42 %. Pour les grands exportateurs communautaires, la progression est de 47 %, passant de 1,50 €/kg en 2017 à 2,21 €/kg. Concernant la France, la progression est de 24 % passant de 1,74 €/kg à 2,15 €/kg. La différence avec les concurrents communautaires s'explique d'une part par un prix de référence 2017 supérieur à la moyenne et d'autre part, parce que la France n'est pas en mesure d'augmenter sa capacité de découpe et donc de proposer davantage de pièces mieux valorisées (Cf. point 112) des autres grands exportateurs communautaires.

### ➤ **1.2.2.2. Les grands importateurs<sup>6</sup>**

Les volumes importés par les principaux pays concernés ont dans leur ensemble augmenté de près de 16 % entre 2017 (avant l'apparition de la PPA en Asie) et 2020, passant de 12,6 Mt échangées

---

<sup>6</sup> Des fiches-pays, détaillant de 2017 à 2020, les volumes échangés, les principaux fournisseurs du pays et la nature des produits échangés, sont disponibles en Annexe 5.

en 2017 à 14,6 Mt en 2020. En valeur la progression est plus forte, de l'ordre de 22 %, passant de 28,9 à 35,3 Md€ en lien avec la demande chinoise qui tire les prix à la hausse.

Les plus grands pays importateurs sont logiquement des pays très consommateurs dont la production nationale est insuffisante pour faire face à la demande intérieure. Il s'agit des pays asiatiques étudiés ici, du Royaume-Uni, de l'Italie et du Mexique.

#### ➤ **Chine**

C'est le plus grand importateur asiatique. Avant l'apparition de la PPA, ce pays a importé en 2017 2,3 Mt en provenance de l'UE pour 58,7 %, d'Amérique (USA, Canada, Brésil) pour 26,9 % et du reste du monde pour 14,4 %. En 2020, les volumes importés ont atteint plus de 5,7 Mt, soit une augmentation de 145 % par rapport à 2017. La part communautaire est restée stable à 58,3 %. Celle des exportateurs américains a progressé de près de 10 % à 36,3 % au détriment de la part des autres pays tiers. En valeur, les imports chinois ont dépassé en 2020 les 12 Md€, soit une augmentation de plus de 240 % des presque 3,5 Md€ payés en 2017. Les opérateurs européens ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 7,4 Md€ et les opérateurs américains, 4 Md€.

À noter qu'en 2019, la part communautaire avait atteint 66,4 %. Mais la fermeture du marché chinois aux produits allemands, à l'automne 2020, et la forte progression des imports brésiliens l'ont fait diminuer, ceci malgré la performance des opérateurs espagnols.

Concernant la France, sur la période 2017-2020, les expéditions à destination de la Chine ont progressé de plus de 90 % passant de 110 000 tonnes à plus de 213 000 tonnes. En termes de chiffres d'affaires, la progression est plus marquée, 139 % (de 192 à 458 M€) compte tenu de la hausse des prix proposés par les opérateurs chinois. En 2020, la France est le 9ème fournisseur de la Chine : 3,8 % des achats en valeur de ce pays et 29 % des exportations françaises.

#### ➤ **Japon**

Entre 2017 et 2020, les importations du Japon, pays indemne de PPA, sont restées relativement stables passant de 1,25 à 1,18 Mt. La part communautaire a également baissé de 4 % passant de 30 à 26 %. Les principaux fournisseurs de ce pays sont américains, leurs parts sont passées de 54 à 57 %. Les chiffres d'affaires sont aussi restés stables sur la période, allant de 4,4 à 4,8 Md€ par an.

Les importations de France ont atteint environ 60,2 M€ en 2020 pour 13 500 tonnes alors qu'elles étaient de 59,7 M€ pour 15 600 tonnes en 2017. En 2020, la France est le 11ème fournisseur du Japon : 1,3 % des achats en valeur de ce pays et 3,8 % des exportations françaises.

#### ➤ **Corée du Sud**

Concernant la Corée du Sud, touchée par la PPA surtout dans la faune sauvage, ses importations ont chuté, passant de 534 000 tonnes en 2017 (mais 673 000 tonnes en 2018) à 440 000 tonnes en 2020, essentiellement en raison de la baisse de 7 % des importations en provenance de l'UE dont la part est passée de 48 % à 41 % en 2020. En revanche la part des importations d'origine américaine a cru de 9 % entre 2017 et 2020, ce qui a permis à ces pays de maintenir le volume exporté en 2020 au niveau de 2017 (aux environs de 230 000 tonnes). Le montant total des importations a baissé globalement de 12 % passant de 1,4 à 1,3 Md€. Les exportateurs communautaires ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 17,5 % (passant de 727 à 600 M€) alors que leurs homologues américains ont maintenu le leur aux environs de 541 M€.

La France a vendu à la Corée du Sud en 2020 5 500 tonnes pour 21,1 M€. En 2017, 8 900 tonnes avaient été vendues pour 29,8 M€. En 2020, la France est le 9ème fournisseur de la Corée du Sud : 1,7 % des achats en valeur de ce pays et 1,3 % des exportations françaises.

#### ➤ Philippines

Les importations des Philippines, contaminées par la PPA, ont paradoxalement baissé en volume entre 2017 et 2020, passant de 340 000 tonnes à 263 000 tonnes. Ceci s'explique par le prix des produits importés, trop élevé pour la majorité de la population. Cette baisse s'est faite au détriment des fournisseurs communautaires, dont les parts de marché sont passées sur la période de 71 % à 59 % soit une perte de 90 000 tonnes, et à l'avantage des opérateurs américains, dont la part de marché a progressé de près de 25 % avec un volume progressant de 85 000 à 106 000 tonnes. En termes de valeur, les européens ont perdu 70 M€ de chiffre d'affaires, soit 24 %, quand les américains ont gagné 35 M€.

En 2020, la France a vendu 23 500 tonnes pour 39,4 M€, alors qu'en 2017, les ventes de 31 900 tonnes avaient rapporté 47,9 M€. En 2020, la France est le 5ème fournisseur des Philippines : en valeur, 9,2 % des achats de ce pays et 2,5 % des exportations françaises.

#### ➤ Hong Kong

Hong Kong a importé en 2020 634 000 tonnes soit une baisse de 28 % par rapport à ses importations de 2017, 884 000 tonnes. Les exportateurs de l'UE ont vendu 288 000 tonnes en 2020, en régression de 24 % par rapport aux 377 000 tonnes vendues en 2017. Leurs parts de marché ont toutefois augmenté en 2020 à 45,5 % vs 42,7 % en 2017. Les opérateurs américains ont connu des baisses plus significatives : - 126 000 tonnes (- 36 %) et - 4 % de parts de marché. En valeur, la baisse est également importante passant de 1,96 à 1,24 Md€, soit - 37 %. Comme pour les volumes, les européens perdent moins que les américains : - 31 % et - 42 % respectivement. Une part notable des viandes importées n'étaient pas consommées localement mais transitaient par cette place pour être réexportées vers des pays voisins.

En 2020, la France a vendu 8 800 tonnes pour 17,6 M€ à comparer aux 13 000 tonnes pour 21,4 M€ de 2017. En 2020, la France est le 11ème fournisseur d'Hong Kong : 0,7 % des achats en valeur de ce pays et 1,1 % des exportations françaises.

#### ➤ Taiwan

De 2017 à 2020, les importations de Taïwan, indemne de PPA, ont baissé de 492 000 tonnes à 111 000 tonnes. Cette régression est due principalement à la forte baisse des importations en provenance de Hong Kong, - 343 000 tonnes. Cet exportateur reste un des principaux fournisseurs avec 34 000 tonnes en 2020. Les Européens et les Américains avaient en 2017 environ 11 % de parts de marché chacun. Ces parts ont progressé pour atteindre respectivement 31 % et 38 % pour des volumes de 34 000 tonnes et 42 000 tonnes.

En 2020, la France a vendu 900 tonnes pour 2,1 M€, à comparer aux 1 480 tonnes pour 3,5 M€ de 2017. En 2020, la France est le 8ème fournisseur de Taïwan : 0,8 % des achats en valeur de ce pays et 0,1 % des exportations françaises.

#### ➤ Vietnam

Le Vietnam est modérément importateur en 2017 avec 77 000 tonnes, fournies essentiellement par l'UE pour 53 % et Hong Kong pour 33 %. Durement touché par la PPA, ses importations ont atteint 252 000 tonnes en 2020, soit une progression de plus de 500 %. En 2020, la part de marché des

exportateurs européens tombe à 38 % malgré un quasi doublement du tonnage vendu (95 000 tonnes). Ce recul profite aux exportateurs américains, dont les volumes passent de 4 000 à 92 000 tonnes, et à la Russie, dont les volumes passent de 17 000 tonnes à 64 000 tonnes, qui devient le premier fournisseur du Vietnam. Les chiffres d'affaires évoluent de manière similaire. Alors qu'elle était de 105 M€ en 2017, la valeur globale des importations atteint en 2020 389 M€. Les opérateurs américains ont 41 % de ce montant, les européens 30 % et la Russie 29 %.

Les importations de France s'élèvent à 1 800 tonnes pour 2,7 M€, en légère baisse par rapport à 2017, 2 300 tonnes pour 3,1 M€. En 2020, la France est le 12ème fournisseur du Vietnam : 0,7 % des achats en valeur de ce pays et 0,28 % des exportations françaises.

#### ➤ **Italie et Royaume Uni**

Italie et Royaume-Uni sont également de grands importateurs. Leur production intérieure ne suffit pas à couvrir l'intégralité de leurs besoins. Leurs taux d'auto-provisionnement (IFIP-2018) s'élèvent à respectivement 62 % et 54 %.

Sur la période 2017-2020, leurs profils importateurs sont similaires. L'Italie importe 1,1 Mt en 2017 pour 2,3 Md€ et 998 000 tonnes en 2020 pour 2,1 Md€. Elle se fournit quasi entièrement auprès d'autres États membres. En 2020, la France est son 4ème fournisseur : 9,2 % des achats en valeur de ce pays et 12,2 % des exportations françaises. Le Royaume-Uni importe 983 000 tonnes en 2017 pour 2,7 Md€ et 929 000 tonnes en 2020 pour 2,8 Md€. Il se fournit aussi presque entièrement auprès d'autres États membres mais en 2020 (Brexit) on note l'arrivée du Brésil parmi ses fournisseurs (10ème rang) pour 28 000 tonnes. La France est son 9ème fournisseur : 3,5 % des achats en valeur de ce pays et 6,3 % des exportations françaises.

#### ➤ **Mexique**

Le Mexique est dans une situation analogue. Ses besoins intérieurs (estimés à plus de 2,1 Mt en 2020) ne sont pas couverts par sa production en croissance et approchant 1,5 Mt. Ainsi, après avoir importé en 2017 près de 1 Mt, ses importations ont baissé en 2020 à 890 000 tonnes. Logiquement, on observe la même diminution en valeur : 1,6 Md€ en 2017 et 1,3 Md€ en 2020. Ses fournisseurs sont à plus de 95 % les États Unis et le Canada. La part de marché de l'UE se situe autour de 2 %. La France est très peu présente sur ce marché.

Les pays mentionnés ci-dessus sont contraints d'importer en raison d'une production nationale insuffisante pour satisfaire la demande intérieure. Un second groupe de pays importateurs existe. Il est constitué par des pays qui sont à la fois grands producteurs et grands exportateurs. On peut notamment citer l'Allemagne, la Pologne, la France, les États-Unis et à un moindre degré la Belgique, l'Espagne ou le Canada.

Sur la période 2017-2020, leurs importations ont baissé de l'ordre de 10 % à 20 %. En 2020, les volumes importés vont de 1 Mt (Allemagne) à moins de 200 000 tonnes (Espagne). La Pologne, la France, les États-Unis importent respectivement 650 000, 530 000 et 450 000 tonnes. En valeur, cela représente 2,6 Md€ pour l'Allemagne, 1,4 Md€ pour la Pologne, 1,8 Md€ pour la France, 1,2 Md€ pour les États-Unis et 1,1 Md€ pour le Canada. Pour l'Allemagne, la Pologne, la France la Belgique et l'Espagne, la quasi-totalité des produits importés provient d'États membres. Pour les États-Unis, le Canada et le Mexique fournissent 69 % des marchandises importées et l'UE 30 %. Le Canada se fournit à plus de 87 % en zone ALENA, essentiellement aux États-Unis et pour un peu moins de 13 % dans l'UE.

Ces pays importent des quantités significatives bien qu'ils soient de grands producteurs pour deux raisons principales :

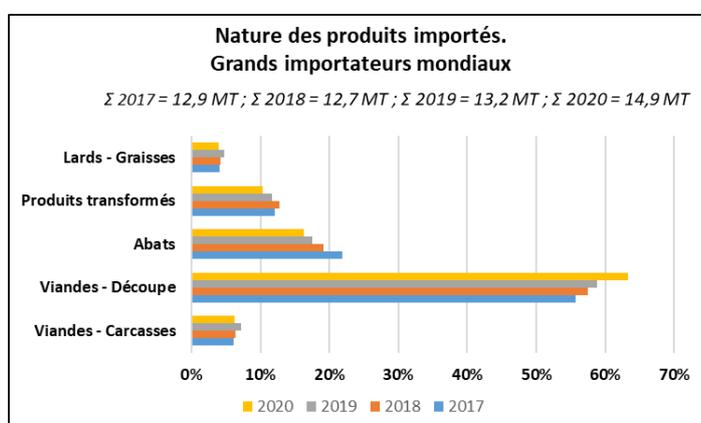
- Leurs opérateurs s'orientent vers le marché chinois plus rémunérateur et importent les mêmes types de produits obtenus à des prix plus faibles chez des exportateurs voisins (exemple de l'Espagne qui exporte massivement vers la Chine et importe du marché communautaire pour couvrir ses besoins intérieurs) ;
- Ils peuvent manquer de certaines pièces nécessaires à des fabrication spécifiques (exemple de la France qui manque de jambons pour sa filière charcutière).

Au final, les imports des acteurs asiatiques ont progressé de plus de 45 % quand ceux des acteurs de l'UE ont diminué de 10 % de même que ceux des acteurs de la zone ALENA. Les chiffres d'affaires ont connu des progressions ou des diminutions similaires en termes de pourcentages.

### 1.2.3 Caractérisation des produits échangés sur les marchés internationaux

#### 1.2.3.1. Le marché international des produits porcins, transportés congelés dans leur grande majorité, est un marché de pièces

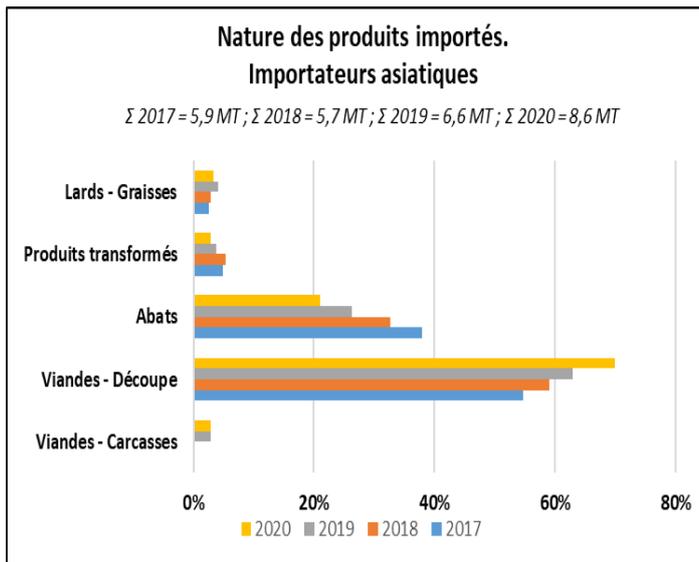
Les carcasses sont très minoritaires dans les échanges et ont représenté de 6 à 7 % des volumes entre 2017 et 2020 (entre 800 000 et 900 000 tonnes).



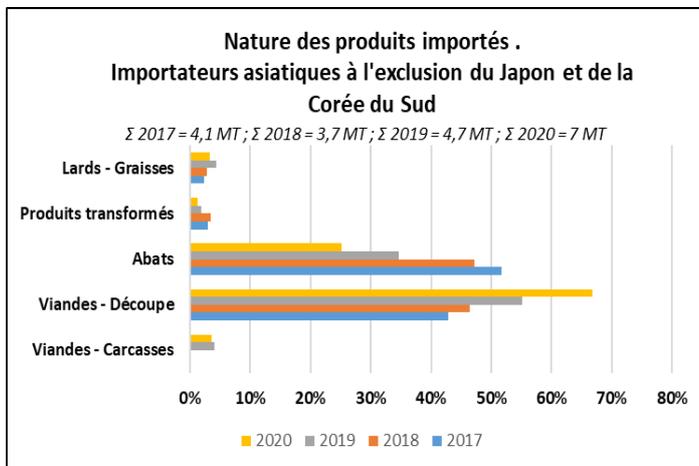
La part des pièces de viandes découpées domine les échanges et est en croissance régulière : 7,2 Mt échangées en 2017 et 9,4 Mt en 2020, soit une progression de l'ordre de 30 %. Les grands exportateurs en capacité d'augmenter leur production (Espagne, Brésil, États-Unis principalement) et disposant de capacités de découpe importantes ont ainsi pu répondre à la forte demande chinoise : près de 3 Mt importées en plus par rapport à 2017 pour un total 2020 de 4,1 Mt.

Les abats constituent, en tonnage, le second contingent de produits porcins importés. Les volumes décroissent régulièrement. 2,8 Mt ont été importées en 2017 et 2,4 Mt en 2020. Les produits transformés occupent le 3ème rang des produits importés. Les tonnages sont relativement stables entre 1,5 et 1,6 Mt. Le dernier groupe de produits concernés est celui des lards et graisses dont les tonnages sont stables sur la période, de 500 000 à 600 000 tonnes.

Cette vision d'ensemble masque des particularismes qui permettent de distinguer des schémas d'importation différents selon les continents. La différence se fait principalement au niveau des parts relatives aux produits autres que les viandes découpées dont la part est partout majoritaire et approchant ou dépassant les 60 % en 2020.

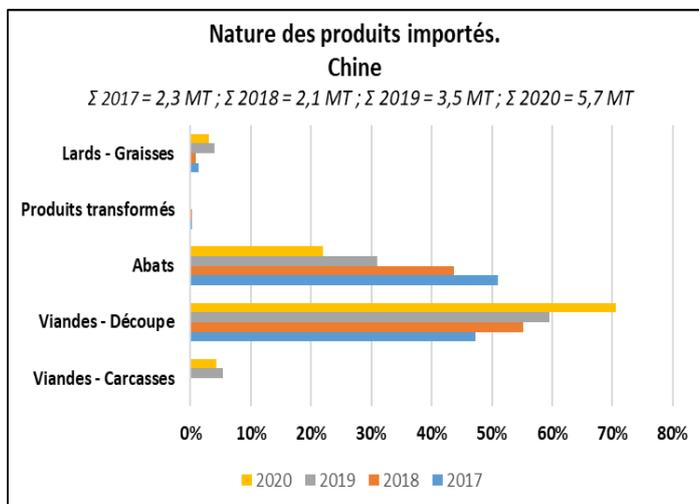


C'est le cas en Asie qui se caractérise par une importation d'abats supérieure à la moyenne mondiale. En 2017, sur les 2,8 Mt importés, 80 % l'ont été par l'Asie. Le volume global a baissé en 2020 à 2,4 Mt importées. Cette baisse de 400 000 tonnes est due principalement à la baisse des importations asiatiques qui est du même ordre de grandeur : de 2,2 à 1,8 Mt. En 2020, la part asiatique des importations d'abats est toutefois restée élevée à 75 %

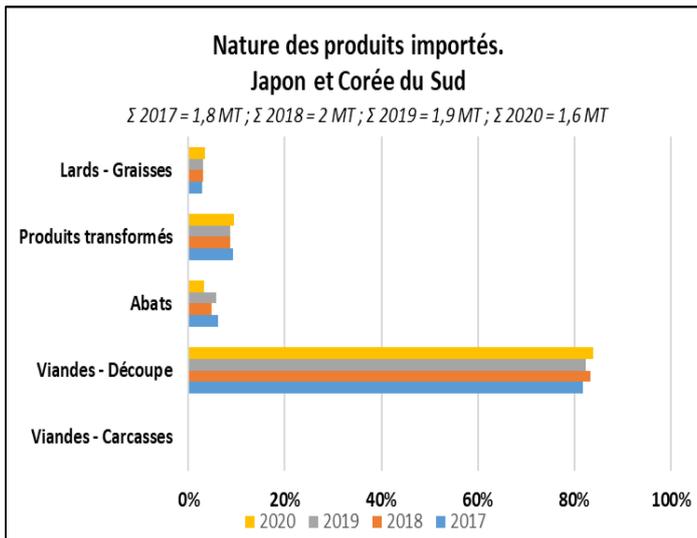


En Asie, ces importations massives d'abats sont le fait de la Chine, de Hong Kong, Taïwan, du Vietnam et des Philippines. Ces pays importent ensemble plus de 95 % (2017) à 97 % (2020) des tonnages asiatiques importés.

Dans tous ces pays, la part des importations de produits transformés reste modeste

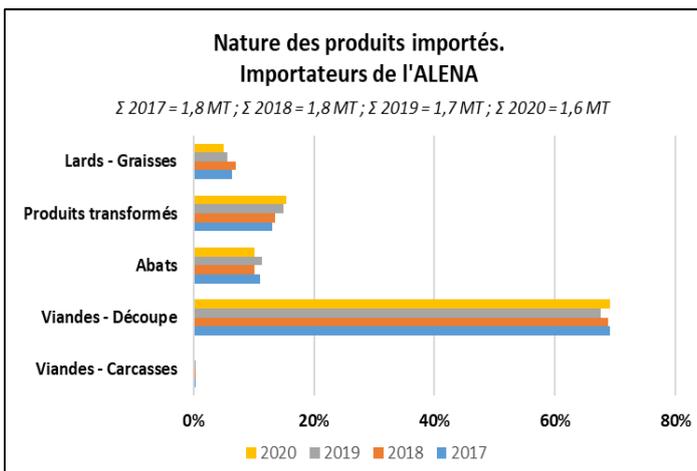


La Chine seule est responsable de 53 % des imports asiatiques d'abats en 2017 et de 70 % en 2020. Cette augmentation signe une fois de plus le déficit de production intérieure due à la PPA. Même si la part des importations d'abats diminue en 2020 (22 %) par rapport à 2017 (51 %), la quantité importée en 2020 (1,3 Mt) est supérieure à celle de 2017 (1,2 Mt)

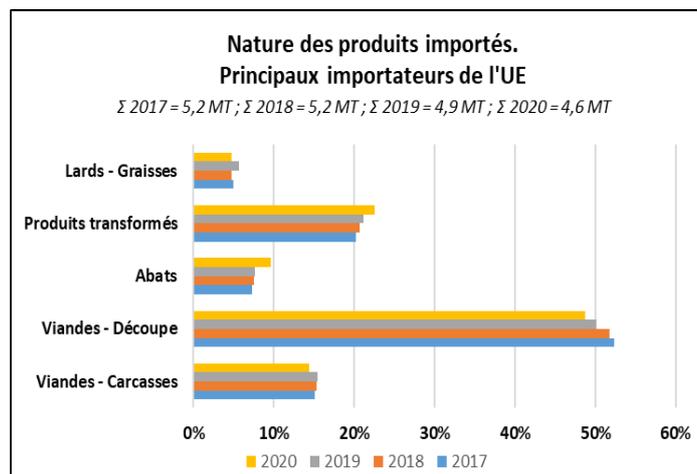


Les pratiques importatrices du Japon et de la Corée du Sud se démarquent de celles des autres pays asiatiques : la part des viandes découpées est plus forte de même que celle des produits transformés et celle des abats est plus faible.

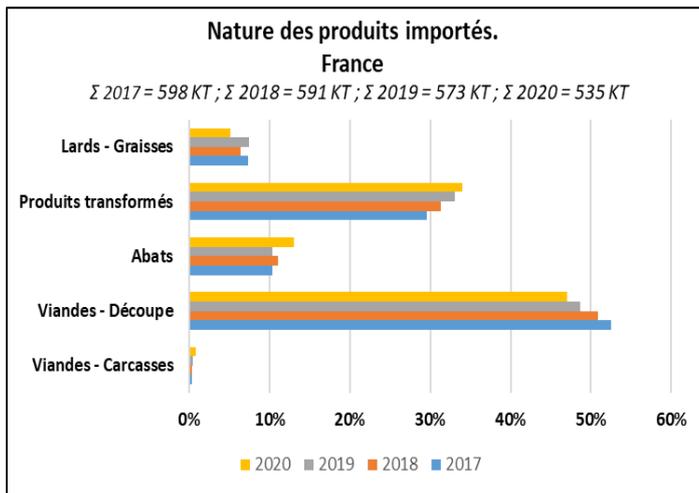
Ces pratiques se rapprochent de celles observées chez les importateurs de l'ALENA et dans une moindre mesure de celles en vigueur au sein de l'UE.



Au sein de l'ALENA, les imports de viandes découpées et celles de produits transformés sont dominants. Les échanges d'abats sont inférieurs à ceux observés en Asie. Très peu de carcasses font l'objet d'importations.



La situation est légèrement différente pour les principaux importateurs de l'UE analysés collectivement. La part des pièces de découpe reste majoritaire mais dans une proportion inférieure à celle des opérateurs américains. En revanche la part des produits transformés est supérieure à celle observée ailleurs. L'UE est la seule zone où les carcasses font l'objet d'échanges significatifs, du fait essentiellement de l'Allemagne, de la Pologne et du Royaume-Uni.



La France privilégie les importations de viandes découpées, 47 % en 2020, et de produits transformés 34 % en 2020.

Partout sur la planète, les plus gros volumes importés concernent les pièces de découpe, avec ou sans os. Leur part avoisine ou dépasse partout 50 %. Elle est en progression notable dans les pays asiatiques et notamment dans les pays touchés par la PPA au premier rang desquels la Chine qui seule, en 2020, importe 43 % des 9.4 Mt importées par les grands importateurs mondiaux. La Chine se distingue également en important 52 % des tonnages mondiaux d'abats importés en 2020. En matière d'abats, la Chine avec Hong Kong, Taïwan, les Philippines et le Vietnam, offre aux grands producteurs européens et américains des débouchés rémunérateurs à une catégorie de produits difficilement valorisables chez eux.

En France pour les opérateurs qui n'ont pas accès au marché chinois, l'élimination de « coproduits » génère des coûts, créant un différentiel significatif de valorisation de leur production.

Compte tenu de la position dominante de la Chine au sein des importateurs mondiaux, un ralentissement de son activité importatrice aurait un impact significatif pour les autres acteurs. Or, ce risque existe par la maîtrise de la PPA ou en raison de l'extension de cette maladie sur le territoire des exportateurs européens ou américains, ce qui leur fermerait le marché chinois.

### **1.2.3.2. Le cas particulier des échanges d'animaux vivants reproducteurs**

Les exportations mondiales de porcs vivants concernent très majoritairement les animaux finis destinés à l'abattage et les porcelets destinés à l'engraissement.

Les animaux destinés à la reproduction ne représentent qu'entre 3 et 4 % des exports annuels (Cf. Annexe 6). Les EM exportent très majoritairement au sein de l'UE. La France se distingue par des ventes aux pays tiers plus importantes. La part de ses ventes aux pays tiers a régulièrement augmenté passant d'environ 15 % en 2017 à près de 32 % en 2020, année de 13 650 ventes dont 11 015 à la Chine (80 %). Pour ce pays, le principal concurrent européen de la France est le Danemark : en 2020, 24 911 ventes aux pays tiers dont 11 343 à destination de la Chine. Les deux grands exportateurs nord-américains sont moins présents en Chine que la France et le Danemark avec moins de 3 500 ventes. En revanche, en 2020, ils sont plus présents au Vietnam (plus de 12 000 ventes) aux Philippines (6 400 ventes) et en Corée du Sud (4 600 ventes).

### 1.2.3.3. Les conséquences de la crise sur les autres filières agricoles

La crise de la PPA a également impacté d'autres filières agricoles que la filière porcine. Les conséquences ont été significatives pour des filières impliquées d'une part dans l'alimentation humaine et d'autre part, dans l'alimentation des animaux de rente.

Les données chiffrées utilisées ici sont celles des douanes chinoises<sup>7</sup>. Dans le champ de l'alimentation humaine, il est de ce fait difficile de différencier la part de ces importations qui vient directement en substitution du manque de produits porcins de la part qui est due à une évolution des modes de consommation des chinois. Dans le champ de l'alimentation animale, il est également difficile de différencier la part de l'augmentation des importations qui est due la reconstitution de la filière porcine de la part liée au développement d'autres filières d'élevage entrepris avant l'arrivée de la PPA. Ces augmentations indiquent néanmoins un déficit de la production nationale chinoise

**Concernant l'alimentation humaine**, le manque de viandes porcines, s'il a effectivement conduit à une hausse des importations de ce type de produits, a également provoqué l'augmentation des importations de protéines animales issues d'autres espèces. Ces augmentations concernent principalement :

- La filière volailles : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont augmenté en volume de 244 % (1 550 Mt vs 450 Mt). Depuis 2017, le principal fournisseur est le Brésil. On observe en 2020 une montée en puissance des États-Unis et de la Russie au détriment du Brésil qui reste cependant le 1er fournisseur. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 3,5 Md\$.
- La filière bovine : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont augmenté en volume de 200 % (2 140 Mt vs 715 Mt). Depuis 2017, le principal fournisseur est le Brésil. Argentine, Uruguay et Australie, Nouvelle-Zélande sont également très présents. Viennent ensuite modestement (62 000t en 2020) l'Amérique du Nord et l'Europe. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 10,3 Md\$.
- Les produits de la mer (poissons, crustacés, mollusques) : Dans leur ensemble, par rapport à 2017, les importations de 2020 ont augmenté en volume de 31 % (3 754 Mt vs 2 865 Mt). L'augmentation la plus marquante est celle des crustacés et en particulier les crevettes dont la progression est de 424 % (618 000t vs 118 000t). Les autres catégories progressent plus modérément, 13 % pour les poissons et 21 % pour les mollusques (coquillages, céphalopodes). Les parts de marché les plus significatives sont détenues par les pays riverains de l'Océan Pacifique et ceux de l'est de l'Océan Indien. Europe (à l'exception de la Norvège pour certaines espèces de poissons) et Afrique sont peu présentes. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 12,1 Md\$.

**Concernant les matières premières destinées à l'alimentation animale** (céréales, soja, tourteaux, additifs) des augmentations ont également été relevées :

- Maïs : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont augmenté en volume de 300 % (11,3 Mt vs 2,8 Mt). Depuis 2017, les 2 principaux fournisseurs sont l'Ukraine et les États-Unis, ce dernier pays ayant gagné fortement progressé en 2020. Les importations chinoises s'élèvent en 2020 à près de 2,5 Md\$.

---

<sup>7</sup> General Administration of Customs of the People's Republic of China (GACC), <http://english.customs.gov.cn/>

- Soja : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont légèrement progressé de 5 % en volume (100 Mt vs 95 Mt). Depuis 2017, les 2 principaux fournisseurs sont le Brésil et les États-Unis, Argentine et Uruguay augmentant régulièrement leurs parts de marché. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 40 Md\$.
- Blé : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont augmenté en volume de 90 % (8,2 Mt vs 4,3 Mt), l'essentiel de l'augmentation s'étant produit en 2020. Depuis 2017, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Kazakhstan. La France a vu ses parts de marché progresser fortement et est devenue en 2020, le premier fournisseur (2,4 Mt et 30 % de parts de marché). En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 2,26 Md\$.
- Orge : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont baissé en volume de 9 % (8,1 Mt vs 8,9 Mt) mais, en raison d'une baisse significative en 2018 et 2019, elles ont progressé par rapport à ces deux années (19 % et 36 %) pour quasiment retrouver le niveau de 2017. Depuis 2017, le principal fournisseur est l'Australie mais ses parts de marché ont décliné fortement notamment en 2020 en raison d'un litige commercial entre ce pays et la Chine au profit du Canada, de l'Ukraine et de la France devenue 3ème fournisseur en 2020. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 1,8 Md\$.
- Tourteaux : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont progressé de 203 % en volume (5 Mt vs 1,7 Mt). Les fournisseurs sont multiples en raison des différentes natures de tourteaux. Canada (tourteau de colza), Ukraine (tourteau de tournesol) et Indonésie (tourteau de noix de palmiste) sont les principaux. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 1,4 Md\$.
- Autres sous-produits issus de l'industrie agro-alimentaire (farines de viandes et poissons, sons et remoulages de céréales, résidus d'amidonnerie, drèches de brasserie) : les importations chinoises de ces sous-produits sont restées relativement stables (+ 3 % entre 2017 et 2020). Ces importations s'élèvent à près de 2,5 Md\$. Elles concernent principalement les farines de poissons, les sons et remoulages de céréales et les farines de viandes.
- Les additifs destinés à l'alimentation animale (hors carnivores) : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont progressé de 21 % (182 000t vs 151 000t). La nature de ces produits étant très variée, les fournisseurs sont multiples. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à plus de 650 Md\$.
- Lactosérum : par rapport à 2017, les importations de 2020 ont progressé de 18 % en volume (622 000t vs 527 000t) mais de 38 % par rapport à 2019. Les fournisseurs sont multiples, les principaux étant en 2020 les États-Unis puis les Pays-Bas, la Pologne et la France. En 2020, les importations chinoises s'élèvent à près de 810 Md\$, ce qui serait une indication de la tentative de la reconstitution du cheptel porcin chinois.

La pénurie de produits porcins générée par l'épizootie de PPA et la reconstitution de ce cheptel ont, semble-t-il, fait augmenter les importations de certains produits agricoles destinés soit à l'alimentation humaine soit à l'alimentation des animaux de rente. Là encore, il reste toutefois difficile, en se basant uniquement comme ici sur des données douanières, de distinguer dans ces augmentations ce qui est directement dû à la PPA de ce qui est provoqué par d'autres phénomènes comme les changements de modes de consommation, le développement d'autres filières animales de rente, les stratégies de stockage.

Les quantités exportables vers les marchés les plus touchés par la PPA n'étant pas illimitées, la crise induit finalement des marchés tendus. Ils assurent cependant la couverture des besoins au prix de quelques substitutions de produits, mais moins qu'attendues, et d'une grande volatilité des prix sur les marchés domestiques et sur le marché mondial. Les flux commerciaux se redessinent et se réorientent vers la zone Asie-Pacifique. Les grands producteurs mondiaux sont confortés, avec un détachement en Europe de l'Espagne qui peut à terme constituer un risque pour le marché européen. Selon les prévisions de la FAO et de l'USDA, la production devrait continuer à croître en 2021 en Chine avec la reconstruction des élevages, mais moins rapidement que prévu.

Cette crise présente également des effets indirects en :

- Créant des problématiques de sécurité alimentaire dans les pays ayant des populations pauvres. La FAO a pu observer une baisse de la consommation de protéines animales dans les régimes alimentaires en raison du prix atteint par ces dernières ;
- Affectant la biodiversité : Si la baisse des populations de sangliers *Sus scrofa* n'est pas inquiétante du fait du bon niveau des effectifs mondiaux de cette espèce, il en va différemment pour certaines espèces de suidés sauvages notamment celles d'Asie du Sud-Est. Huit d'entre elles sont référencées sur la liste rouge de l'UICN<sup>8</sup> comme étant en danger critique (CR, 1), en danger (EN, 2) et vulnérable (VU, 5). La PPA, aussi mortelle pour les suidés sauvages que pour les porcs domestiques, pourrait compromettre l'avenir de ces espèces menacées. En matière de biodiversité "domestique", l'Asie orientale héberge plusieurs dizaines de races locales, souvent détenues dans les élevages traditionnels, que la PPA, s'ajoutant à la modernisation des élevages, pourrait faire disparaître ;
- Rendant encore plus volatile le prix de certaines matières premières agricoles et en renchérissant à court terme le prix de certaines productions végétales destinées à l'alimentation animale : soja et maïs, notamment en lien avec relance de la production en Chine sous forme d'unités très intensives.

## **2. LES STRATEGIES D'ADAPTATION DES PAYS ET DES OPERATEURS A LA CRISE GENEREE PAR LA PPA**

En 2020, près de 75 % de la production mondiale de viande de porc est consommée par la Chine, les Etats-Unis et l'UE. La Chine a représenté 50% de la demande mondiale (Cf. point 1). Dans ce contexte, un attachement particulier est accordé aux réactions des états et des territoires qui les composent au regard de tout évènement susceptible d'affecter les marchés. Trois autres pays méritent également un développement particulier, le Canada, le Brésil et la Russie car les deux premiers font partie des grands exportateurs sur le marché mondial et la Russie, 4eme pays consommateur, qui développe une capacité exportatrice malgré la présence de la PPA depuis longtemps sur son territoire. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur de la crise, un certain nombre d'organisations internationales se sont saisies de la question afin de favoriser les échanges entre pays sur les modalités de traitement de la crise, voire d'apporter leur soutien aux pays concernés les plus fragiles.

---

<sup>8</sup> Union Internationale pour la Conservation de la nature : <https://www.iucnredlist.org/>

## 2.1. Stratégies sanitaires déployées

La PPA est une maladie particulièrement contagieuse et mortelle (d'où son nom de peste) qui frappe exclusivement les suidés sauvages et domestiques, causée par un virus ADN (Asfarviridae) dont de nombreuses souches (24 génotypes) circulent en Afrique. Tous les tissus, excréments, déjections et sécrétions peuvent être virulents. Ce virus est très résistant dans le milieu extérieur, dans les viandes et charcuteries.

Il peut se transmettre :

- directement par voie digestive, respiratoire, etc. ;
- indirectement par l'intermédiaire de tiques du genre *Ornithodoros*, chez lesquelles il peut contaminer les générations suivantes du fait d'une transmission transovarienne. Des tiques d'autres genres, des insectes, des oiseaux ou des mammifères dont les humains, etc. peuvent être des vecteurs mécaniques au même titre que les véhicules, les aliments pour suidés et produits alimentaires à base de porc, les cadavres et autres objets souillés.

L'absence, à ce jour, de vaccin efficace limite les mesures de prévention aux mesures de biosécurité. L'éradication de la maladie dans les zones infectées repose sur des dépopulations conjuguées à une biosécurité maximale et une surveillance épidémiologique rigoureuse.

En 2007, la PPA (une souche virale du génotype II) est apparue en Géorgie à Poti, des déchets de produits carnés porcins d'un cargo venant d'Afrique ayant été mangés par des porcs. Depuis, elle s'est propagée dans une très grande partie de l'Eurasie (Cf. 1.1.). La diffusion s'est effectuée soit en tache d'huile ou par bonds liés au transport d'animaux ou de leurs produits, ainsi que via des véhicules, objets ou matières souillés. Plusieurs foyers apparus suite à des bonds ont été éradiqués notamment en Tchéquie et Belgique en associant une biosécurité maximale pour les élevages, la pose de clôtures concentriques pour éviter les sorties des sangliers et leur dépeuplement, ainsi qu'à titre préventif l'abattage total des porcs détenus dans certains élevages jugés à risque. Du fait de la contamination des populations de sangliers, il n'a pas été possible d'endiguer l'avancée vers l'ouest, en tache d'huile, du front de la PPA. Sa vitesse de propagation et son impact dans la production porcine sont toutefois très variables et fonction des densités des sangliers, des caractéristiques des élevages et de l'organisation vétérinaire du pays concerné.

Au début des années 1970, seule la destruction de plus de 500 000 porcs à Cuba et de la totalité du cheptel porcine d'Haïti (organisée par les USA) ont permis l'éradication de la maladie qui était apparue alors dans les Caraïbes.

### 2.1.1. L'importance des mesures de biosécurité pour la prévention

Dans les pays atteints par la PPA, chaque élevage doit procéder fréquemment à un examen approfondi de ses mesures de biosécurité incluant les personnels et la traçabilité des aliments. Les autorités compétentes s'assurent régulièrement de leur pertinence et effectivité. L'absence de toute possibilité de contact entre les porcs et des sangliers est la première mesure de prévention en zone infectée ou menacée, la détention en plein air des truies occasionnant un maximum de risques. Les contrôles des accès aux élevages, des transports d'animaux, des produits carnés, des aliments et effluents, comme des installations de lavage désinfection (véhicules, quais, locaux...) sont aussi à instaurer. La bonne adéquation entre les installations et les modalités de dépeuplement, comme celles d'élimination des cadavres de suidés sauvages ou domestiques, et les effectifs à risque doit être vérifiée en prenant en compte l'évolution de l'épidémie.

En dépit de la propagation de la PPA dans la quasi-totalité de la Russie, la production porcine s'y est accrue notablement. Ce pays importateur net est dorénavant autosuffisant et exporte même vers l'Asie du Sud-Est, essentiellement Viet Nam. Avec l'appui de l'Etat (prêts, incitations fiscales, embargo des viandes porcines de l'UE à partir de 2014), une vingtaine de groupes a développé depuis une dizaine d'années un modèle économique s'appuyant sur des maternités de l'ordre de 5 000 truies couplées à des ateliers d'engraissement. Si ce modèle a permis un net accroissement de la production et l'amélioration des conditions de biosécurité, il ne garantit pas l'absence de PPA dans de tels élevages. Plus de 500 000 porcs ont été abattus en Russie en raison de la PPA entre novembre 2020 et février 2021.

En Chine, contaminée en août 2018 après la Sibérie orientale russe, la propagation particulièrement rapide du nord au sud (quelques semaines) semble liée au transport de porcs vivants infectés, sa diffusion mettant aussi en jeu la commercialisation de leur viande et l'utilisation des déchets de cuisine (eaux grasses) pour l'alimentation des porcs. Les 40 à 50 millions d'élevages familiaux de porcs de type backyard, nourris par de tels déchets et des végétaux récoltés par les détenteurs, fournissaient une part notable (40% en 2018) de la production porcine. Les mortalités consécutives à la PPA, les interdictions sur les eaux grasses, les restrictions relatives à la détention et au transport des porcs ont entraîné une chute de ce segment. Des structures familiales spécialisées, vendant de 50 à 3000 porcs par an, disposant d'installations plus ou moins aménagées spécifiquement et d'une alimentation plus réfléchie, produisaient 30% des porcs qu'ils vendaient vivants, souvent dans des abattoirs de villes pas nécessairement proches<sup>9</sup>. Les élevages appartenant aux grands groupes produisaient environ 30% des porcs chinois ; le numéro 1 chinois (WH) avait acheté en 2013 le groupe Smithfield, un des deux premiers groupes américains qui avait aussi des filiales en Europe et est devenu le numéro 1 mondial. L'aménagement de mégaporcheres détenant de plusieurs milliers à dizaines de milliers de truies (Muyan Group a même inauguré en 2020 près de Nanyang une porcherie conçue pour 84 000 truies et produire 2,1 millions de porcs) avec ateliers d'engraissements et abattoir intégrés, a été encouragé moyennant des mesures de biosécurité maximales : isolement des sites, hébergement dédié du personnel, alimentation sécurisée (importation de soja et de maïs), quarantaine pour les humains et les reproducteurs introduits, élimination des cadavres etc. Les groupes industriels propriétaires et les autorités espèrent que cette compartimentation permettra un rétablissement de la production.

Dans l'est de l'UE, les sangliers jouent un rôle important dans l'épidémiologie de la PPA qui est devenue endémique dans la faune sauvage et frappe à intervalle variable des élevages. Certains groupes interdisent contractuellement à leurs employés de chasser et indemnisent des détenteurs de porcins voisins de leurs élevages industriels pour qu'ils cessent leur élevage. L'Allemagne (Brandebourg et Saxe) où des sangliers ont été trouvés contaminés en septembre 2020 essaie d'endiguer sa propagation par des clôtures et procède à des abattages de sangliers. Si les mesures de biosécurité ont permis qu'aucun élevage domestique n'y soit infecté pendant près d'un an, trois foyers, dont deux avec parcours plein air, ont été confirmés au 21 juillet 2021. Il est trop tôt pour savoir si ces dispositions permettront de stopper la propagation de la maladie dans la faune puis de la faire disparaître (Cf. Belgique et République tchèque) ou de la freiner d'autant que des arrivées depuis la Pologne voire la Slovaquie de sangliers contaminés (tache d'huile) sont à craindre.

---

<sup>9</sup> Données INAPORC-IFIP et Ambassade de France en Chine

Pour les pays exempts de PPA, la stratégie est de limiter au maximum les risques d'introduction du virus : introduction de nourriture liée aux mouvements de personnes depuis des zones infectées, importation de viandes de porcs ou de produits, transports de porcs et de sangliers vivants. L'interdiction d'emploi des eaux grasses et des déchets d'abattoir, non traités thermiquement, est une mesure de protection envers différents agents pathogènes. Une épidémiosurveillance généralisée des sangliers permettant de détecter rapidement une contamination par bond est impérative pour réitérer les réussites belges et tchèques de même que des exercices de mises en œuvre des PISU<sup>10</sup>. Des réflexions et des actions sur les densités de sangliers, les dépeuplements et l'élimination des cadavres de porcs et sangliers sont également à mener ou organiser.

Le succès rencontré par les mesures de lutte en Belgique ne permet toutefois pas de penser que des clôtures de la Baltique à l'Adriatique associées des dépeuplements massifs de sangliers en zones à risques sont envisageables (Cf. 3.1.).

### **2.1.2. Le diagnostic de la PPA et la lutte sanitaire**

Après une incubation de 5 à 15 jours (max 40), la symptomatologie des formes aiguës (quasi générales en élevage) comprend une forte fièvre et des signes hémorragiques et respiratoires souvent associés à des signes cutanés, digestifs et nerveux. Elle entraîne la mort dans un délai le plus souvent de quelques jours. Les suidés sauvages, chez qui des formes subaiguës et chroniques sont moins rares, peuvent mourir après quelques mois de cachexie, voire survivre.

Les lésions sont celles d'une septicémie hémorragique (infiltrations, épanchements, hématomes) avec une splénomégalie fréquente et des œdèmes localisés. Ces lésions comme les symptômes ne permettent pas un diagnostic différentiel avec la peste porcine classique (Flavivirus ARN) qui si elle a disparu de l'Europe de l'ouest (10 millions de porcs abattus en 1997 aux Pays-Bas) frappe épisodiquement en Europe de l'est et sévit en Asie, Amérique et Afrique.

En laboratoire, le test de diagnostic PCR permet une détection rapide du génome viral sur des prélèvements de sang (en phase virémique) ou de tissus (rate, reins, ganglions). Les antigènes viraux peuvent aussi être détectés par ImmunoFluorescence. Les formes chroniques peuvent aussi être mises en évidence par une sérologie Elisa ou IF.

Des tests rapides, performants et sûrs, pourraient permettre de détecter dans des élevages familiaux des animaux survivants contagieux voire d'éviter l'abattage d'animaux de races rares. Actuellement, la règle est l'abattage systématique dans les foyers. L'absence d'une politique d'indemnisation à un juste prix peut conduire certains détenteurs à cacher leurs animaux, ce qui a minima limite cette politique sanitaire voire conduit à son échec.

Dans tous les cas, une détection rapide positive doit s'accompagner, pour limiter la dissémination virale, d'un abattage immédiat, de la destruction de tous les porcs (voire des suidés à proximité) ainsi que des aliments et effluents susceptibles d'être contaminés. Une stricte désinfection des locaux est indispensable.

La lutte contre la maladie dans la faune sauvage, conduit à clôturer les zones et à tuer les sangliers enclos, à assurer le ramassage et la destruction sécurisée des cadavres, l'ensemble contribuant à éviter la dispersion du virus.

---

<sup>10</sup> Plan d'intervention sanitaire d'urgence

De telles dispositions sont officiellement prévues dans des plans d'urgence faisant l'objet d'exercices. Mais force est de constater que quels que soient les pays considérés (développés, intermédiaires et en développement), leur mise en œuvre s'est révélée inefficace et n'a pas empêché l'extension de la maladie. La contamination de la faune sauvage ou un secteur traditionnel non sécurisé sont à l'origine de ces échecs. Ces mesures, bien appliquées, ont toutefois permis l'éradication de la PPA dans des zones circonscrites, y compris celles ayant une topographie défavorable.

### 2.1.3. Le vaccin, une réponse possible à crise, mais ...

Jusqu'à ces dernières années, la recherche de vaccins contre la PPA était orientée sur la mise au point d'un vaccin polyvalent efficace contre toutes les souches (24) ou un grand nombre d'entre elles. A cette multiplicité s'ajoute également les difficultés dues à la structure complexe de ce virus de grande taille. Son génome code plus de 80 protéines dont certaines lui permettent d'échapper au système immunitaire des suidés. La propagation actuelle en Eurasie étant liée à une seule souche, les recherches se sont concentrées sur celle-ci. Si ceci réduit les difficultés, la protection serait loin d'être garantie en cas d'apparition d'une souche différente ou d'une nouvelle diffusion de souche africaine.

A ce jour, aucun vaccin efficace (protégeant les animaux des symptômes ou de l'infection) et sûr (ne présentant aucun risque de générer une épidémie de PPA) n'est disponible sur le marché ni même trouvé. Il est indispensable que le vaccin génère à la fois des anticorps et l'apparition de lymphocytes T pour être suffisamment efficace. Il est également indispensable de pouvoir distinguer les animaux vaccinés des infectés survivants à la fois pour des raisons épidémiologiques (risque de transmission), qu'économiques (animaux invendables sur les marchés en l'absence de cette garantie de non transmission de la PPA), d'où la nécessité de vaccins discriminants.

Les candidats vaccins **inactivés**, donc sûrs, n'ont jamais réussi à démontrer leur efficacité.

Des vaccins **vivants atténués** (souches à virulence réduite naturellement) et/ou **délétés** (notamment par CRISPR /Cas9) font l'objet de recherches dont certaines semblent prometteuses. Une délétion ciblée des gènes de virulence ou producteurs d'interféron est recherchée. Toutefois, des utilisations de vaccins atténués soit insuffisamment, soit ayant connu une réversion rétablissant leur pathogénicité, ont engendré des foyers de PPA. Certains essais récents, plus ou moins encadrés, ont été suspectés dans la recrudescence de PPA constatée en 2020-2021 en Chine. Dans de tels cas, tous les produits issus des porcs vaccinés redeviennent des sources de contamination. Par ailleurs, des transmissions de souches vaccinales par des suidés vaccinés à des animaux non inoculés mis à leur contact sont avérées. Les **vaccins atténués délétés** sont également concernés par ces problématiques.

Une autre technique de recherche porte sur l'inclusion de sous-unités sélectionnées du virus de la PPA dans le génome d'un virus vaccinal connu (**vaccin vectorisé**). Leur innocuité est assurée en éliminant des gènes de virulence ou en empêchant la réplication du vecteur. L'usage d'un vecteur facilite la différenciation entre animaux vaccinés et infectés. Si trouver un antigène efficace ne se révèle pas aisé, la protection potentiellement induite serait élevée et le coût de production, à dire d'experts, relativement modique.

La production industrielle d'un vaccin à virus vivant nécessite de disposer de lignées cellulaires stables permettant la multiplication du virus, ce qui n'était pas le cas pour le virus PPA jusque récemment. Différentes publications scientifiques font état de découvertes laissant penser que ce

problème, au moins pour certaines souches vaccinales potentielles, serait quasiment résolu, ce qui laisse espérer un vaccin efficace à moyen terme.

In fine, les stratégies sanitaires utilisées montrent leurs limites en raison :

- de la variété des modes de diffusion de la maladie qui la rend difficile à contrôler ;
- des difficultés à mettre en œuvre les méthodes de lutte (prévention, détection, réponses), difficultés corrélées aux moyens existant dans les états concernés (vétérinaires, laboratoires) et aux structures des élevages allant du backyard à la méga-ferme ;
- des lacunes en matière des contrôles des transports, de traçabilité et de la salubrité des animaux et des denrées ;
- des lacunes en matière de contrôle de la circulation des animaux contaminés ou suspectés de l'être afin qu'ils ne soient pas inclus dans des denrées alimentaires ;
- d'une communication incapable dans beaucoup d'Etats de sensibiliser efficacement tant le grand public, que tous les acteurs de la filière.

## **2.2. Stratégies économiques et commerciales développées**

Il convient de noter en remarque liminaire que le marché du porc apparaît, quel que soit le pays considéré, plutôt comme un marché sur lequel dominant des raisonnements opportunistes, principalement fonction du prix des transactions. Cette tendance est d'autant plus renforcée par la valorisation actuelle des produits par le marché chinois. La stratégie économique et commerciale de CT des Etats et des opérateurs s'adapte en fonction de la stratégie chinoise, de par l'importance de ce marché. Un focus particulier sera donc fait sur cette stratégie. Compte tenu de ce poids et des prix pratiqués sur ce marché, celle des grands pays exportateurs se traduit quant à elle par un accroissement de production et/ou une réorientation de leurs flux commerciaux.

### **2.2.1. La gestion de la crise en Chine**

Même en période de crise, toute décision politique prise par le Gouvernement chinois ne saurait faire abstraction des grandes lignes directrices de sa politique alimentaire depuis plusieurs décennies inscrites dans la planification économique. En matière agricole et alimentaire, cette dernière met l'accent sur la sécurité alimentaire, le développement rural, l'équilibre ville/campagne, l'utilisation des progrès techniques et de l'innovation, notamment au service du développement rural. Si la Chine est l'un des grands pays producteurs et importateurs de denrées agricoles et alimentaires, l'enjeu de la sécurité alimentaire reste pour autant primordial. Les derniers problèmes de famines et de malnutrition sont encore dans la mémoire des générations des plus de 50 ans, auxquels appartiennent encore bon nombre de dirigeants chinois. Rappelons que sa population représente 20 % de la population mondiale mais que son territoire dispose de moins de 10 % des terres cultivées dans le monde et de faibles réserves en eau. Cette situation explique l'importance qu'elle accorde à cette question pour satisfaire les besoins croissants de 1,5 milliard de Chinois. La Chine est donc obligée de produire plus sur son immense territoire (3ème pays du monde en superficie mais très accidentée) et de sécuriser ses approvisionnements à travers le monde selon

sa stratégie « deux marchés, deux sources »<sup>11</sup>. L'ensemble de sa politique agricole et alimentaire concernant la production et le commerce s'inscrit dans ce contexte.

Le développement exponentiel de son économie ces 20 dernières années l'a conduit à être la 2ème puissance économique mondiale. Mais cela s'est fait au prix d'un déséquilibre important entre zones rurales et zones urbaines, notamment en terme de progression du pouvoir d'achat. Un tel déséquilibre peut générer à tout moment des révoltes susceptibles de déstabiliser les autorités locales sur la base de problèmes ponctuels, ce que le pouvoir central veille à éviter. On peut citer lors des 10 dernières années celles liées à des problèmes de corruption, d'accès au foncier ou de prix de l'alimentation.

Dans ces conditions, le traitement de la crise PPA répond certes à des enjeux a priori conjoncturels de reconstruction du potentiel productif perdu, mais s'inscrit aussi dans le temps quinquennal du plan chinois, rythmé chaque année en février par la parution du document central n°1<sup>12</sup>. Le dernier est de février 2021.

### ➤ **Politique de relance de la production**

Les conséquences importantes de la PPA sur la production et les prix du porc ont conduit les autorités chinoises à prendre, depuis 2018, toute une série de mesures dont l'octroi de subventions pour encourager le développement d'une agriculture à grande échelle et stabiliser les prix de cette viande qui est un produit de base du régime alimentaire chinois. Des mesures immédiates d'indemnisations des pertes ont été mises en place, suivies très rapidement d'orientations pour reconstruire les capacités de production perdues.

A côté du tissu productif chinois traditionnel, constitué majoritairement de petites exploitations familiales écoulant leurs produits sur des marchés locaux ou orientées vers l'autoconsommation, fortement mises à mal par la crise, les autorités chinoises ont choisi de privilégier le développement de grands complexes de production porcine très intégrés (de 500 truies minimum à plusieurs dizaines de milliers dans les grands groupes industriels).

Cette solution présente pour elles plusieurs avantages. Elle permet :

- de relancer de manière significative et rapide la production afin d'approvisionner les marchés en sus des importations, dans l'espoir de retrouver le niveau de production antérieur à la crise, proche de l'autosuffisance (autour de 95%) ;
- de mettre en place plus facilement des mesures de biosécurité dans les élevages en contrôlant les pratiques, les déplacements et en s'assurant d'une main d'œuvre mieux formée ;
- d'être cohérente avec l'effort de revitalisation rurale du plan qui tend à mobiliser des capitaux privés pour créer de la richesse dans les territoires, moderniser les exploitations et améliorer la transformation et la distribution. Les lignes directrices 2021 du MARA<sup>13</sup> comportent l'encouragement des modèles de production couvrant l'ensemble d'une filière, reposant sur des financements privés ou des partenariats publics-privés<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Stratégie « deux marchés, deux sources » : La Chine a admis que sa production agricole sera durablement insuffisante et qu'il est indispensable de recourir aux importations. Elle a donc opté pour à la fois développer la production nationale (le premier des deux marchés) et prendre une place importante dans le commerce international afin de contrôler l'approvisionnement par le biais des importations.

<sup>12</sup> Traduction libre EN disponible dans le document USDA-GAIN - China 2021 No 1 Document Underscores Seed Genetics Stable Grain and Pork Supplies for Food Security – Avril 2021

<sup>13</sup> Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales

<sup>14</sup> SER Pékin – Veille agro – 21 mai 2021 – source FAO-China

Cette orientation aboutit au développement de plateformes et de clusters d'entreprises dynamiques dont l'une des expressions est la multiplication de méga-fermes. Citons à titre d'exemple, celle déjà évoquée de la firme Muyuan Foods près de Nanyang, prévue pour 84.000 truies et leur progéniture (soit environ dix fois la taille d'un établissement d'élevage de ce type aux États-Unis) et une production d'environ 2 millions de porcs par an.

Pour inciter les paysans et les apporteurs de capitaux à reconstruire les élevages malgré les risques très présents de PPA, des assurances à la production ont également été mises en place ainsi que des prêts bonifiés. Par ailleurs, les transports ayant été identifiés comme un élément important de diffusion de la maladie, des mesures ont été prises pour les améliorer et lutter contre ceux qui sont illégaux. Elles visent à la fois à faire respecter les conditions de quarantaine, à améliorer les conditions sanitaires de transport ainsi que leur notification et à renforcer les contrôles<sup>15</sup>.

Ces orientations se sont faites au détriment de certaines règles environnementales. Les pouvoirs publics chinois ont fait le choix de rendre prioritaire la production de porc et la lutte contre les tensions inflationnistes générées par la crise au détriment de la lutte contre les pollutions animales. Ainsi, le ministère de l'Ecologie et de l'Environnement (MEE) en mars 2020 a simplifié les mesures d'enregistrement pour les élevages porcins et assoupli l'interdiction d'élevage dans 14 000 zones auparavant interdites<sup>16</sup>.

Au final, selon un article de presse paru dans Xinhua<sup>17</sup>, les institutions financières chinoises avaient alloué 52,14 MdCNY (environ 7,36 Md\$) de prêts subventionnés aux éleveurs de porcs. En 2019, les dépenses supplémentaires pour subventionner des dispositifs d'assurance pour les porcs se seraient élevées à environ 2 MdCNY (309,4 M\$) et 412 millions de porcs auraient ainsi été assurés. Le pays a indemnisé 7,9 millions d'agriculteurs pour 14,4 MdCNY (2,23 Md\$). En 2020, afin d'atténuer l'impact cumulatif de l'épidémie, il est encore fait état de 3 MdCNY qui seraient alloués pour récompenser les principaux comtés<sup>18</sup> producteurs de porcs afin de soutenir leur production et leur transport de porcs. Enfin, la Chine doit également élargir l'échelle des prêts subventionnés et augmenter la tolérance au risque sur les prêts des éleveurs de porcs. Les exploitations ayant une production annuelle de plus de 500 porcs bénéficieront de taux d'intérêt avantageux.

Au-delà de ces aspects concernant la production porcine, les autorités chinoises ont incité au développement des productions de protéines de substitution en favorisant le développement de la production de volailles, notamment parce qu'ils l'estiment, en lien avec leur politique alimentaire, plus saine et plus durable que les autres protéines animales. Ce mouvement s'est accentué avec la PPA afin de réduire d'autant les importations de viande de porcs, tout en favorisant un approvisionnement des ménages chinois à moindre coût<sup>19</sup>. Elles ont aussi pris des mesures en 2020 pour réduire les gaspillages alimentaires. Même si ces dernières mesures sont trop récentes pour apprécier leurs effets, on peut penser qu'elles peuvent aussi contribuer à rendre plus efficiente l'utilisation des disponibilités alimentaires, dont la viande de porc, et à limiter d'autant les besoins d'importation.

---

<sup>15</sup> 3 avril 2020/ Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales/ Chine - <http://www.moa.gov.cn/>

<sup>16</sup> <http://english.mee.gov.cn/Resources/laws/> et Chine-ABCIS – 19 mai 2021

<sup>17</sup> 19 mars 2020/ Xinhua/ Chine - <http://www.xinhuanet.com/>

<sup>18</sup> Quatre grands niveaux hiérarchiques existent pour administrer le pays : la province, le district, le canton et la ville. Les districts, les cantons et les villes sont administrés par des comtés, composés de villages urbains et de villages ruraux regroupant des quartiers.

<sup>19</sup> USDA – juillet 2020 - Poultry and Products Annual

## ➤ **Politique de recherche et de formation**

Le rapport annuel 2019 de l'Académie chinoise des sciences agricoles (CAAS) fait état des grands progrès réalisés par l'institut de recherche vétérinaire de Harbin dans le développement de vaccins contre le virus de la peste porcine africaine : « *Des données de recherche substantielles obtenues en laboratoire ont démontré que le nouveau vaccin est un vaccin hautement sûr et efficace contre l'infection à ASFV* ». <sup>20</sup>

Selon un article du China Science Daily posté sur le site internet de cette même académie, une souche vaccinale a été soumise à un examen national en décembre 2019. En mars 2020, des essais cliniques pour le vaccin ont été approuvés par le MARA dans la province du Heilongjiang (Nord-Est), ainsi que dans celle du Henan (centre) et la région du Xinjiang (Nord-Ouest). Ces essais cliniques effectués par l'Institut de recherche vétérinaire de Harbin enregistrent « *des progrès réguliers* », selon la CAAS. Lancés entre avril et juin 2020, ils impliquent environ 3000 porcs « *en bonne condition* », précise l'article.

Pour autant, aucun vaccin contre la PPA ne semble pour l'instant autorisé. Mais, plusieurs travaux ont fait l'objet de publications scientifiques<sup>21</sup>. Ceux-ci ont pu servir de base à la fabrication de vaccins illégaux, mis en cause par certains observateurs dans le nouvel épisode de PPA qui sévit actuellement en Chine, risquant de mettre à mal les efforts de reconstitution des cheptels. A ce stade, cette donnée qui aurait pu changer l'avenir de la crise semble donc hypothétique et même plutôt contreproductive.

En matière de formation, les autorités chinoises sont confrontées depuis longtemps à un tissu de multiples petites exploitations d'élevage plus ou moins spécialisées. Avant la crise, environ 50 millions d'exploitations de ce type approvisionnaient 70% du marché porcin. Ces structures connaissent mal les mesures de biosécurité. De plus, la structure de leurs bâtiments rend celles-ci difficilement applicables. Ceci cumulé avec une présence insuffisante de services vétérinaires sur le terrain<sup>22</sup> explique l'orientation choisie par le gouvernement chinois de favoriser l'implantation de grandes fermes. Cependant le poids économique et social de ces élevages familiaux rend aussi difficilement supportable pour les territoires leur disparition totale. Dans la logique de modernisation de l'agriculture pour participer au développement des zones rurales l'urgence d'améliorer la formation des paysans, notamment en les sensibilisant au respect des règles de quarantaine et de biosécurité est accrue d'autant. De même, le MARA a ordonné en 2018 aux départements vétérinaires de renforcer les services vétérinaires chinois en mobilisant la participation de la société civile dans le diagnostic, le dépistage, la détection, le traitement et la prévention des maladies animales (y compris les zoonoses)<sup>10</sup>.

## ➤ **Politiques d'approvisionnement du marché national par les importations et politique des stocks stratégiques**

Dans les deux cas, l'urgence est de compenser à moindre coût le manque d'offre nationale.

**Concernant les importations**, la politique commerciale chinoise apparaît comme un équilibre à assurer entre un objectif de diversification des approvisionnements, en favorisant des importations de différentes origines, et un objectif d'approvisionnement aux prix les plus attractifs possibles. La

---

<sup>20</sup> Extrait du rapport annuel 2019 de la CAAS - <http://www.caas.cn/en/docs/20210318161811979984.pdf>

<sup>21</sup> A titre d'exemple, l'article « *A seven-gene-deleted African swine fever virus is safe and effective as a live attenuated vaccine in pigs* » - Weiye Chen 1 al. – Science China – Life sciences - May 2020 Vol.63 No.5: 623–634

<sup>22</sup> Veterinary infectious diseases control un China – Xiaodong ZHANG - Key Laboratory of Zoonosis Research, Ministry of Education-Institute of Zoonosis and Department of Public Health, Jilin University, Changchun - [www.thelancet.com/infection](http://www.thelancet.com/infection) Vol 19 April 2019

guerre commerciale avec deux de ses principaux pays fournisseurs - Etats-Unis et Canada - a ouvert un espace accru aux pays européens.

Ainsi, la Chine a procédé à des importations massives de viande et de produits porcins pour juguler l'inflation et satisfaire la demande des consommateurs. Elles ont atteint des records 5,7 Mt en 2020 (+ 145 % entre 2017 et 2020). **La PPA a également été à l'origine d'une hausse de la consommation et d'importations d'autres viandes** (volaille, bovine), **par effet de substitution**, creusant encore davantage le déficit commercial agro-alimentaire chinois mais ainsi que cela a été vu au point 1 dans des proportions qui n'ont pas déstabilisé les marchés de ces produits<sup>23</sup>.

Si la sécurité alimentaire met traditionnellement l'accent en Chine sur la « sécurité des grains », la viande porcine fait également partie des produits au cœur de **la politique agricole nationale des stocks** en raison de l'importance qu'elle a dans l'alimentation des populations. Le volume de ces stocks est considéré par les autorités chinoises comme une donnée stratégique. Aussi, malgré les tentatives internationales d'avoir plus de transparence, les données chinoises afférentes demeurent difficiles à appréhender. Elles peuvent seulement être approchées sur la base des quelques communications des autorités chinoises, des entreprises d'Etat chargées de l'achat et du stockage, d'enquêtes et analyses et en examinant les flux d'importations. En 2016, L'Institut des hautes études pour la science et technologie (IDEST) estimait que la Chine disposait d'un stock de porc composé d'animaux vivants et de viande congelée pour garantir un approvisionnement régulier et des prix stables qui correspondrait à une semaine de consommation<sup>24</sup>. Aujourd'hui, selon les analystes ces stocks s'élèveraient entre 1 et 2 Mt de viandes congelées, auxquelles il faudrait ajouter les stocks vivants.

Dès le début de la crise de la PPA, ces réserves nationales et locales de porcs vivants et de viandes sont accrues à hauteur vraisemblablement de plusieurs centaines de milliers de tonnes, afin de diminuer les tensions sur le marché. En 2021, la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) a indiqué qu'un plan de travail pour améliorer le mécanisme d'ajustement des réserves de porc et assurer une meilleure stabilité du marché était pris pour réagir plus efficacement aux fréquentes et fortes fluctuations en volume et en prix. Ce plan comporterait de multiples mesures pour éviter les mouvements brutaux du marché du porc et définirait des indicateurs supplémentaires de suivi de ces mouvements. Outre l'indicateur habituel de mesure des coûts et des bénéfices des élevages porcins, deux nouveaux indices permettraient de surveiller le nombre de truies reproductrices en stock et les prix moyens du porc dans 36 villes. Un système d'alerte précoce à trois niveaux aurait été mis en place pour prévenir les fluctuations excessives des prix et faire face à leurs évolutions en déclenchant le recours vraisemblablement à la réserve<sup>25,26</sup>.

Ces stocks semblent avoir fait leurs preuves pour limiter les risques inflationnistes aux périodes de grandes consommations de viandes de porc en Chine, notamment lors des fêtes du nouvel an chinois<sup>27</sup>. La persistance de flux d'importations en Chine à des niveaux qui restent importants, alors qu'en 2020 la production se reconstituait (avant le nouvel épisode de PPA) montrent que la Chine veille à maintenir son stock de sécurité. Cependant, l'inconnue sur les volumes réellement disponibles et leur vitesse de constitution ou de renouvellement est un réel handicap pour apprécier

---

<sup>23</sup> SER Pékin – Veille agro – 28 mai 2021 – source ABCIS

<sup>24</sup> L'agriculture en Chine » - dossiers de la médiathèque de l'IHES - Juillet 2016 - <http://www.ihest.fr/la-mediathèque/>

<sup>25</sup> Article de Xinhua – juin 2021- [http://french.xinhuanet.com/2021-06/09/c\\_139998979.htm](http://french.xinhuanet.com/2021-06/09/c_139998979.htm)

<sup>26</sup> Article agriCENSUS – 9 juin 2021 - <https://www.agricensus.com/Article/China-plans-to-control-pig-prices-other-staple-commodities-16963.html>

<sup>27</sup> Communiqué extrait du site de la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) - "China to release more pork from central reserves" – [http://english.www.gov.cn/statecouncil/ministries/202102/03/content\\_WS6019d8b5c6d0f72576944ff6.html](http://english.www.gov.cn/statecouncil/ministries/202102/03/content_WS6019d8b5c6d0f72576944ff6.html)

la situation chinoise et en tirer des enseignements afin de définir une stratégie d'approvisionnement. Une veille particulière sur ce point est essentielle.

### ➤ **Des risques subsistent**

Malgré cette politique et l'affichage positif sur la reconstitution des élevages mis en avant, la Chine ne semble pas dupe sur les risques que la production puisse ne pas retrouver immédiatement son niveau d'avant crise. En effet, si Wei Hongyang, Directeur Adjoint du Bureau de l'Élevage et des Affaires Vétérinaires du MARA, indiquait en avril 2020 que la situation épidémique actuelle était contrôlable, il indiquait aussi que la reprise de la production porcine, en générant automatiquement une augmentation des activités de transport, augmentait le risque d'apparition de foyers<sup>28</sup>.

La suite en 2020-2021 laisse supposer que des variants au virus pouvaient apparaître et décimer les élevages reconstitués. Ainsi, cette reconstitution, malgré les mesures prises reste sous la menace de la PPA, notamment en raison d'une mauvaise gestion de la biosécurité dans les élevages ouverts, voire dans certaines nouvelles grandes unités. S'ajoute à cela le personnel peu qualifié, l'usage de déchets de cuisine pour alimenter les porcs, les problèmes liés au nettoyage de camions de transport et à un équarrissage quasi absent. Cette situation a des conséquences sur le marché chinois puisqu'on observe, en première réaction à tout épisode de PPA, une augmentation des abattages et un afflux de viande sur le marché qui génère aussitôt une baisse des prix. Ce phénomène, déjà intervenu en 2020, est également relevé sur la période de janvier à juin 2021 où le prix au kg vif a été divisé par deux, pour passer de 35 CNY (5,41\$) à 14 CNY (2,17\$). Ce mouvement, qui ne saurait être imputé à un retour à la normale de la production chinoise, a en outre été amplifié en fin de période par la baisse saisonnière habituelle de consommation de viande de porc. Il fait apparaître un risque supplémentaire : la moindre motivation des élevages chinois à reconstituer leur cheptel en raison d'une valorisation aléatoire, alors que les coûts de production augmentent en lien avec les mesures de biosécurité et les coûts de l'alimentation animale.

## **2.2.2. La gestion de la crise dans les autres pays asiatiques**

Pour les pays d'Asie du Nord, notamment le **Japon** (indemne de PPA) et la **Corée du Sud** (PPA essentiellement dans sa faune sauvage), les mesures prises ont visé à mieux se protéger contre le virus par des mesures de biosécurité accrues et éventuellement par la négociation d'accords sanitaires bilatéraux applicables aux échanges.

Pour les pays du Sud Est asiatique très affectés par la PPA, notamment **Myanmar, Vietnam, et Philippines**, il apparaît que les mesures de lutte contre la crise sont assez similaires à la celles de la Chine, mais avec des moyens moindres.

La diffusion extrêmement rapide de la maladie a paralysé le secteur de l'industrie porcine et provoqué une crise socio-économique sans précédent dans ces pays où la viande de porc représente une source de protéine animale peu coûteuse. Même s'il existe quelques unités commerciales de grande envergure, les backyards non spécialisés sont majoritaires dans toutes la zone d'Asie du Sud-Est. A titre d'exemple, jusqu'à présent cette viande représente 70 % de la viande consommée au Vietnam et au Myanmar, dont 95 % de la production est assurée par ce type d'élevages. Cela explique que les élevages porcins de ces pays soient mal préparés à mettre en place des mesures de biosécurité efficaces. Les filières sont généralement peu industrialisées et

---

<sup>28</sup> China Internet News Center/ Chine - 19 avril 2020

impliquent nombre de petits intermédiaires entre les producteurs primaires et les abattoirs. Le plus souvent, les services vétérinaires officiels ne disposent ni de la législation adaptée, ni des moyens nécessaires pour faire face à une telle situation qui génère rapidement des risques de pénurie d'approvisionnement en viande de porc. Cela renforce le recours à des flux d'importation à des prix qui se sont également envolés sur les marchés mondiaux, tirés par la demande chinoise. Les phénomènes de substitution par d'autres productions de viandes, comme la volaille n'apparaissent pas de nature à permettre une compensation efficace pour satisfaire la demande en protéines animales. L'enjeu socio-économique de cette crise est donc là encore important et peut avoir des conséquences sur la stabilité politique de certains de ces pays<sup>29</sup>.

Les autorités nationales ont principalement articulé les mesures prises autour du développement de la mise en œuvre des mesures de biosécurité et de la reconstitution des élevages assortie d'une évolution des pratiques. Dans certains pays comme le **Vietnam**, cela peut aussi se traduire par d'importants investissements dans des élevages qualifiés et des installations agricoles bien équipées de plus grande taille. Cette évolution est partie intégrante de la nouvelle stratégie 2021-30 adoptée par le gouvernement pour le développement de l'élevage. En **Thaïlande**, à ce stade sans cas déclaré, le gouvernement thaïlandais a octroyé 150 M Bahts (4,7 M\$) à l'établissement de plans d'urgence PPA fondés sur une coopération entre le Département de l'élevage, les agences compétentes, les éleveurs de porcs et le secteur privé. Ces plans mettent notamment l'accent sur le contrôle des facteurs de risque : mouvement illégaux de porcs et de produits issus du porc le long des zones frontalières ; contrôles des touristes et des visiteurs de pays touchés par la PPA ; développement d'outils de diagnostic de la maladie ; établissement de réseaux de laboratoires ; formation et sensibilisation accrue des éleveurs et des employés des entreprises de la filière. Aux **Philippines**, le gouvernement a pris récemment la décision de réduire les droits de douane sur les importations de viande de porc et d'augmenter les contingents tarifaires de 54 000 à plus de 250 000 tonnes ce qui devrait entraîner une hausse importante des importations de viande de porc en 2021<sup>30</sup>.

### 2.2.3. La capacité d'adaptation des autres principaux pays producteurs et consommateurs, acteurs du commerce mondial

L'adaptation du marché au déséquilibre offre/demande qu'induit la crise PPA sur les marchés nationaux des pays touchés et sur le marché mondial résulte à CT des compensations qui se mettent en place pour y faire face. Celles-ci sont sujettes à une grande variabilité compte tenu des incertitudes liées à :

- L'évolution de la situation chinoise et à celles des grands pays exportateurs européens touchés par la crise, dont le corollaire est la fermeture de certains débouchés internationaux notamment vers Chine ;
- Aux conséquences des contraintes supplémentaires associées à la pandémie de la Covid 19 sur les abattages et les transports de produits.

---

<sup>29</sup> ID4D - <https://ideas4development.org/peste-porcine-africaine-menace-systemes-production/>

<sup>30</sup> Données extraites des entretiens conduits et des documents :

- <https://academic.oup.com/af/article/10/4/30/5943513?login=true>
- FAO : Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique - 35<sup>ème</sup> session – février 2020 - Rapport sur la peste porcine africaine en Asie et dans le Pacifique
- USDA – avril 2020 – Vietnam african swine fever update
- Feature Article - The Future of the Pig Industry After the Introduction of African Swine Fever into Asia - Yonlayong Woonwong, Duy Do Tien and Roongroje Thanawongnuwech – octobre 2020

L'évolution de la structure des échanges à l'échelle mondiale pour répondre à la demande en protéines animales est très dynamique. Le déficit de la production de porc en Chine et dans cette région du monde entraîne des défis à relever et des nouvelles perspectives pour les exportateurs (Union Européenne, États-Unis, Canada et Brésil, par exemple) ainsi que les fournisseurs de protéines animales alternatives, avec une prévision à la hausse de la part de la production de volaille de plus de 30 % à l'horizon 2025, au détriment du porc. Toutefois, si la PPA ouvre de nouvelles perspectives, elle risque également d'imposer des contraintes et une hausse des coûts sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale<sup>31</sup>. Ces contraintes apparaissent déjà. Elles sont principalement attachées aux échanges et aux coûts de production et logistiques (fret maritime) accrus, liés notamment aux investissements nécessaires dans les mesures de biosécurité. Cela rend d'autant plus cruciale la question de la compétitivité coût et hors coûts des entreprises de la filière.

A ce jour, les stratégies développées par les grands pays exportateurs se sont majoritairement traduites par **un accroissement plus ou moins important de la production**, afin de répondre principalement à la demande chinoise, **et/ou** par une réorientation de certains flux commerciaux. Les principaux pays exportateurs tentent tous de profiter de l'opportunité d'un marché mondial rémunérateur. Cela a parfois donné lieu à des réorientations vers les marchés en déficit mais à prix élevé (Chine et pays d'Asie du Sud-Est dans une moindre mesure), au détriment soit des marchés nationaux ou de voisinage, soit de destinations précédemment approvisionnées. Ces stratégies commerciales en réaction à la crise sont principalement différenciées en fonction des capacités d'adaptation des pays pour fournir des quantités suffisantes répondant à cette demande, de leurs capacités de négociation pour positionner leurs produits et de contingences politiques. Ce dernier point fait notamment référence au souhait de la Chine d'équilibrer l'origine de ses importations, sans occulter son intérêt à disposer de quantités au meilleurs prix pour ne pas favoriser encore plus les tensions inflationnistes déjà présentes sur son marché.

### ➤ L'UE

L'UE est le deuxième producteur mondial de viande porcine et le premier exportateur mondial, devant les États-Unis, le Canada et le Brésil. En 2020, les principales destinations d'exportation pays tiers sont la Chine, le Royaume-Uni, le Japon et la Corée (Cf. point 1). Mais il est important de noter que les 3,4 Mt de viande porcine exportées par l'Union vers la Chine en 2020 représentent 63 % des exportations totales de viande porcine de l'Union vers des pays tiers<sup>32</sup>. **L'Espagne, l'Allemagne** (avant qu'elle n'ait la PPA sur son territoire), **le Danemark, les Pays-Bas, la France** sont les principaux États membres qui exportent de la viande porcine vers la Chine. Depuis le 1er trimestre 2019, l'Espagne est le 1er exportateur de viande de porc de l'UE et depuis 2020 le 1er producteur à égalité avec l'Allemagne. La France n'arrive qu'en 5ème position alors qu'elle est le 3ème producteur de l'Union. Cette situation masque des positions plus contrastées. Ces principaux EM ont des stratégies de filières différentes. Certains sont plus tournés vers l'exportation pays tiers et disposent de filières structurées à cet effet, relativement concentrées et intégrées, avec un tissu d'entreprises d'assez grande taille. C'est le cas de l'Espagne. On peut citer à titre d'exemple les clusters agro-industriels de Catalogne. Cela influe sur leur faculté d'adaptation qui se révèle plus rapide et leur compétitivité coût. Ainsi, l'Espagne a très rapidement démultiplié sa production de porc

---

<sup>31</sup> Rabobank (2019) – China's recovery from African swine fever: Rebuilding, relocating, and restructuring

<sup>32</sup> MeatMarketObservatory-Pig - [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/trade-pig-eu\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/trade-pig-eu_en.pdf)

afin d'être à même de tirer le plus grand parti possible de la demande chinoise. L'Allemagne, avant qu'elle ne soit atteinte par la PPA, ainsi que la France, ne disposaient pas d'une grande capacité à accroître leurs productions. Elles ont donc été amenées à réorienter certains de leurs flux vers ce marché au détriment de certains de leurs autres marchés, notamment Japon, Corée et pays du Sud-Est asiatique (Cf. Annexe 5). Le Danemark et les Pays-Bas sont respectivement les 5 et 6ème producteurs de porcs de l'UE. Au regard de leur population et leur consommation, ils disposent d'une capacité exportatrice tournée principalement vers deux des plus importants marchés de consommation, le marché UE et l'Asie (en particulier pour les parties de carcasses non consommées sur leur marché intérieur). Si leurs exportations intra-communautaires sont assez stables, leurs exportations vers les pays tiers progressent ces dernières années en fonction des opportunités offertes par les marchés asiatiques. Par ailleurs, ces pays disposent de courants d'échanges intra-européens traditionnels d'animaux vivants et de génétique (porcelets, reproducteurs), notamment vers l'Allemagne, l'Espagne et les EM de l'Est. Leur capacité de croissance de la production est limitée par l'espace disponible dans ces pays. Globalement, hormis en Espagne, les possibilités d'expansion de la production européenne restent limitées en raison de problèmes d'agrandissement et de renouvellement des élevages et des abattoirs, liés notamment aux contraintes réglementaires sanitaires, de bien-être animal et environnementales, ainsi qu'à une sensibilité sociétale accrue aux conditions d'élevage et d'abattage des animaux. L'arrivée de la PPA en Europe, en particulier en Allemagne et dans les Etats-membres de l'Est de l'Union, hypothèque encore plus l'augmentation de la production pour satisfaire la demande chinoise puisque la Chine a fermé son marché à ces pays-là. Cette situation pèse sur le marché européen. A ce jour, elle a permis de faire baisser la tension sur les prix générés depuis 2019 par l'importance de la demande chinoise. La situation pourrait se compliquer si la Chine venait à reconstituer rapidement son potentiel de production. Ce serait alors l'expansion de la production espagnole qui pèserait sur le marché intérieur européen, sauf à la réorienter vers d'autres marchés internationaux consommateurs de viande porcine.

### ➤ Les États-Unis et le Canada

Les **États-Unis** sont le 2ème exportateur de viande porcine dans le monde après l'UE (3,6 millions de tonnes exportées en 2020). La filière porcine apparaît plus compétitive sur le marché mondial comparativement à celle de l'Europe. Elle bénéficie de dynamiques géographiques et structurelles qui lui confèrent d'amples marges de manœuvre pour répondre aux aspirations des marchés chinois d'un approvisionnement en quantité et à moindre coût. Ainsi, les exportations de porcs américains vers la Chine ont augmenté entre 2017 et 2020 (+247%), malgré les tensions politiques entre les deux pays dont des représailles tarifaires de la part de la Chine. Selon l'USDA, la production américaine de porc a crû de 5,0 % en 2019 et a continué à augmenter en 2020 (entre 2017 et 2020, +13% au total), même si la crise de la Covid a freiné l'augmentation initialement prévue de 4,5%. Le secteur est dominé par 10 grands groupes très intégrés dont Smithfield Foods, propriété du Chinois WH-Group. Afin de prévenir une contamination possible par le virus de la peste porcine africaine (PPA) sur le continent américain, l'USDA multiplie ses recommandations et les entreprises poursuivent leurs efforts pour limiter les risques infectieux<sup>33</sup>. Toutefois l'expansion soutenue de la production porcine est confrontée à plusieurs contraintes conjoncturelles et structurelles : cheptel de truies en baisse, crise de la COVID qui a affecté notamment les activités d'abattage, pénurie de personnel qualifié dans les exploitations et les entreprises, manque d'éleveurs pour reprendre des

---

<sup>33</sup><https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-disease-information/swine-disease-information/african-swine-fever/african-swine-fever>

exploitations, pression sociétale de plus en plus forte sur le bien-être animal, sur l'utilisation des hormones de croissance et sur l'environnement, même si les réglementations sont beaucoup moins contraignantes qu'en Europe. Le marché canadien du porc est étroitement lié au marché américain, et les fluctuations des prix et de l'offre aux États-Unis se font généralement sentir au **Canada**. Le Canada est le 3ème exportateur de viande de porc dans le monde, après l'UE et les États-Unis. La Chine représente le deuxième marché en importance pour le porc canadien après celui des États-Unis. En 2018 et 2019, des tensions politiques ont limité ces flux avec la Chine<sup>34</sup>. Cela a obligé la filière canadienne à compenser cette perte par l'augmentation de ses exportations vers sa destination voisine et vers d'autres marchés internationaux (notamment Japon, Mexique). En 2019, sous la pression de la crise de la PPA, la Chine a rouvert son marché aux porc canadien. Malgré la pandémie de la COVID-19 qui avait des répercussions importantes sur la production et l'abattage des porcs, le Canada a accru son offre de production et a gagné des parts de marché chinois passant de 7% en 2019 (250 000 t) à 11% en 2020 (610 000 t)<sup>35</sup>. La production canadienne est également caractérisée par de grandes fermes, même s'il subsiste un réseau de petites et de moyennes structures. Elle est confrontée à la même préoccupation que les États-Unis de renforcer sa biosécurité pour éviter la contamination de son territoire<sup>36</sup> par la PPA. Selon les prévisions de l'USDA, la production canadienne devrait se stabiliser à 2,1 Mt si leur cheptel de truie se maintient.

#### ➤ **Le Brésil**

Ce pays a répondu également à cette crise en accroissant fortement sa production pour fournir le marché chinois. Cette évolution conforte une tendance amorcée en 2017 qui a conduit à ce que les exportations du Brésil vers la Chine soient multipliées par 10 (+950%) entre 2017 et 2020, faisant passer ce pays du rang de 11ème fournisseur de la Chine à celui de 5ème. En outre, la dépréciation du real par rapport aux autres monnaies mondiales favorise l'exportation des produits brésiliens. Selon les prévisions de l'USDA, cette production devrait atteindre 4,3 millions de tonnes en 2021, en hausse de 3,6 % par rapport aux niveaux estimés en 2020. De ce fait, le Brésil profite pleinement de la demande des marchés asiatiques et une nouvelle augmentation des exportations est attendue en 2021 (+4,2 % en un an).

#### ➤ **La Russie**

Ce pays vit depuis plusieurs années avec la PPA sur son territoire (Cf. point 2.1) avec un système de contrôle souvent critiqué, mais qui ne l'a pas empêché d'atteindre l'autosuffisance et de développer une capacité exportatrice. Cette dernière est fondée sur le développement de grandes unités de production intégrées. La Russie devient un partenaire commercial pour certains pays asiatiques, notamment le Vietnam, pour des quantités encore faibles mais à prix très bas. Selon Sergey Yushin, « *Le prix de nos carcasses de porc est inférieur à celui de la plupart des pays de l'UE et n'est pas plus élevé qu'au Brésil. Seuls le Canada et les États-Unis proposent des produits moins chers que la Russie. En 2019, la production russe a augmenté de 150 000 tonnes par rapport à l'année précédente, tandis que les exportations atteignaient 90 000 tonnes* »<sup>37</sup>. Les élevages porcins commerciaux seraient peu touchés par la PPA en raison des fortes mesures de

---

<sup>34</sup> Tensions depuis l'arrestation, en décembre 2018, de la vice-présidente de la société de technologie chinoise Huawei, Meng Wanzhou, à Vancouver, à la demande des autorités fiscales américaines.

<sup>35</sup> IFIP : Tableau de bord annuel du commerce mondial de produits de porc – bilans 2018 et 2020 et Annexe 5

<sup>36</sup> <https://inspection.canada.ca/animal-health/terrestrial-animals/diseases/reportable/african-swine-fever/fact-sheet/eng/1306993248674/1306993787261>

<sup>37</sup> Interview de Sergey Yushin, Chef du comité exécutif de l'association nationale russe des viandes (NMA) – Pig Progress – Juin 2020 - <https://www.pigprogress.net/World-of-Pigs1/Articles/2020/6/Russia-embraces-its-new-global-role-in-pork-588356E/>

biosécurité mises en œuvre. Selon Yuri Kovalev, président de l'Union russe des producteurs de porc (RUPP), s'exprimant dans un article dans la revue *Agroinvestor*, « *la plupart des problèmes étaient associés aux élevages de sangliers et aux élevages de porcs de type basse-cour* »<sup>38</sup>. L'affichage d'une stratégie de production pour fournir la Chine est clairement affichée par l'Association nationale russe des viandes, bien qu'ils ne disposent pas encore de protocole sanitaire avec ce pays. D'ici 2023, il est prévu d'investir 200 milliards de roubles (3,3 Md\$) dans l'industrie porcine en orientant ces moyens vers la construction de nouvelles fermes de tailles importantes et intégrées (capables de produire environ 300 000 tonnes de viande) et sensibles à la mise en place de mesures de biosécurité et au respect de l'environnement. En 2020, l'Union russe des producteurs de porc (RUPP) estime que la production porcine russe s'est élevée à 4,3 Mt et indique que le niveau de production devrait encore progresser pour passer à 6 Mt en 2025. En 2020, malgré des abattages liés à la PPA (les plus importants depuis 2015), la banque publique russe Rosselkhozbank<sup>39</sup> avait prévu que les exportations de porc atteindraient 250 000 tonnes, ce qui a été réalisé. Cela représente +88% par rapport à 2019.

En 2019, les pays qui surent le mieux saisir les opportunités offertes par le marché chinois sont le Brésil, le Danemark, l'Espagne et les Etats-Unis si on se fonde sur les écarts de prix perçus par rapport aux coûts<sup>40</sup>. Cette situation perdure en 2020 (Cf. Annexe 5).

#### **2.2.4. L'incidence de cette situation sur les négociations sanitaires et les ouvertures de marchés à l'échelle internationale**

Au sein des stratégies de réponse à la crise, les négociations liées aux mesures sanitaires et à la préservation des flux commerciaux sont en effet essentielles à la fois en terme d'approvisionnement des zones touchées, de limitation de la propagation de l'épizootie, de préservation des équilibres de parts de marchés. De ce fait, les efforts sur les accords sanitaires et commerciaux avec d'autres pays se multiplient ainsi que les réflexions sur les mesures de biosécurité y compris dans le cadre des institutions internationales, en particulier l'OIE.

Les négociations actuelles avec la Chine revêtent une acuité particulière. Elle se cristallisent autour de la reconnaissance du zonage. Mais un autre sujet émerge de plus en plus autour de la compartimentation, porté par les pays disposant, ou ayant favorisé le développement, de grandes unités de production intégrées (en particulier Chine, États-Unis et Canada).

Les concepts de zonage et de compartimentation sont définis dans les chapitres 4.4 et 4.5 du Code terrestre de l'OIE<sup>41</sup>. Les conditions requises par la législation européenne et par celle de l'OIE sont quasiment identiques en matière de zonage. En revanche, ces principes ne sont que très (trop) rarement reconnus par certains autres membres de l'OIE, au premier rang desquels la Chine.

##### **➤ La course aux accords bilatéraux sur le zonage**

Les accords de zonage sont fondamentaux en cas de propagation d'épizootie, pour sauvegarder un minimum d'exportations. L'enjeu de toutes les discussions bilatérales entre Etats qui président à la

---

<sup>38</sup> Propos mentionnés dans un article de Pig Progress du 11 décembre 2020 - <https://www.pigprogress.net/Health/Articles/2020/12/ASF-Russia-Virus-hits-commercial-farm-in-Samara-684306E/>

<sup>39</sup> Article de PigWorld – juin 2021 - <https://www.pig-world.co.uk/comment/russia-set-to-become-one-of-the-worlds-largest-pork-exporters-despite-record-breaking-asf-toll.html>

<sup>40</sup> Etude de l'IFIP publiée dans Réussir viande - 5 avril 2021

Rapport d'activité 2020 de l'IFIP - <https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/rapport-activite-ifip-2020.pdf>

<sup>41</sup> [https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre\\_zoning\\_compartiment.htm](https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre_zoning_compartiment.htm) et [https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre\\_application\\_compartiment.htm](https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre_application_compartiment.htm)

signature des protocoles sanitaires consiste à établir un bon équilibre entre les exigences sanitaires incontournables et les problématiques commerciales pour éviter les restrictions commerciales, et si elles existent, pour les limiter le plus possible à un temps court. Au niveau européen, l'exemple actuel de l'Allemagne est très parlant pour montrer l'importance de tels accords. Ce pays est confronté à la PPA mais pas dans ses principales zones de production. Or, les pays tiers, au premier rang desquels la Chine, lui ont fermé leurs marchés. L'obtention d'un accord de zonage lui permettrait de retrouver ses flux d'exportations vers ces débouchés pour les zones non touchées de son territoire et alléger d'autant le marché européen sur lequel il s'est replié. En effet, la vertu du zonage conformément à une approche de « régionalisation » est de permettre à un Etat, sur la base de critères géographiques, de scinder son territoire en une zone indemne et une zone non indemne, ce qui l'autorisera à maintenir ses échanges au départ de la zone indemne.

L'intérêt de l'UE est d'anticiper le plus tôt possible une telle situation afin de se préparer à un scénario qui étendrait la PPA à l'ensemble de son territoire et affecterait tous ses grands exportateurs. Il s'agit d'éviter que les débouchés ne se ferment et que les quantités qui ne pourraient plus être exportées conduisent le marché communautaire à de profonds déséquilibres mettant en péril les filières porcines. Les autres grands exportateurs non européens, **Brésil, États-Unis et Canada**, sont moins concernés à ce jour, dans la mesure où leur territoire n'est pas affecté. Cependant, ils suivent avec intérêt ces négociations qui, au-delà des concurrences traditionnelles entre grands pays producteurs, pourraient aussi affecter fortement le marché mondial.

La **Russie**, qui se découvre une vocation exportatrice, pourrait également engager des négociations. A ce jour, elle n'a pas de protocole de régionalisation avec la Chine, ni avec la Corée du Sud et le Japon. Selon le directeur exécutif de l'association nationale russe des viandes, leur priorité est de se concentrer sur les marchés disponibles en Afrique, ainsi qu'au Vietnam, à Hong Kong, à Singapour, au Vénézuéla et dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI – comprenant l'ex-Union soviétique). Des pourparlers seraient en cours avec les Philippines et l'Indonésie.

C'est ce qui explique que la France, à ce stade indemne de PPA, soit en pointe sur ce sujet. Forte de l'image positive largement reconnue de son dispositif sanitaire et bénéficiant déjà de discussions anciennes avec la Chine sur le zonage, les autorités chinoises ont accepté de les étendre au porc avec les seules autorités françaises au niveau européen. La raison tient au fait que ces discussions ont fait l'objet d'échanges techniques avancés entre les administrations concernées et que la Chine espère qu'avec l'aide de la France l'accord politique final franco-chinois obtenu constituera une base que l'UE et ses EM dupliqueront : un seul interlocuteur et des retombées démultipliées. Les produits concernés sont au premier chef la viande, les abats de porc et la génétique porcine, mais certaines autres filières sont également évoquées, notamment les produits des filières volailles au regard des épizooties régulières d'influenza aviaire qui affectent les pays.

Ces discussions du côté chinois ne sont pas exemptes de calcul quant à leurs propres intérêts pour aborder le marché communautaire avec certains de leurs produits d'exportation. La Chine met notamment en balance la reconnaissance d'une réciprocité entre zonage et compartimentation. Ce sujet sur lequel elle sait que l'UE est réticente au motif que, malgré ses efforts, elle n'a pas atteint un niveau suffisant de maîtrise sanitaire comparable à celui de l'Europe et qu'en matière de compartimentation, ce dispositif proche de l'HACCP, est très difficile à mettre en œuvre et à contrôler de manière efficace même au niveau d'unités fermées. A l'inverse la Chine, à l'instar d'un certain nombre de pays ayant des difficultés à contrôler le zonage sur l'ensemble de leur territoire, où

subsistent encore nombre de petits élevages ouverts mais disposant de grandes unités intégrées, théoriquement plus faciles à sécuriser et à contrôler, préférerait la compartimentation. Il y a aussi pour ces pays, un enjeu de réassurance de leurs consommateurs. Bien évidemment, en filigrane derrière ces discussions sur un zonage lié à la PPA dans le secteur porcin, se profile une structure d'accord pour d'autres filières animales, dont les volailles, que la Chine souhaite exporter depuis longtemps vers l'Europe. Sur un plan plus global, il y a aussi le souhait d'harmoniser leurs exigences et de maintenir un équilibre entre leurs principaux fournisseurs de produits agricoles : UE et États-Unis en particulier.

Ces discussions au départ sanitaires sont donc largement environnées d'enjeux économiques, politiques et de positionnement sur la scène internationale.

Malgré la multiplication des contacts tant techniques que politiques, force est de constater que le but n'est pas encore atteint depuis la feuille de route décidée, dès novembre 2019, par le Président de la République française, Emmanuel Macron, et le Président chinois Xi Jinping. Le sujet a peu avancé en 2020 en raison d'un climat politiques peu favorable (crise COVID et interférences liées à la 5G et à Huawei).

En parallèle à ces négociations et pour faire avancer globalement le sujet, la France a pris des initiatives dans le cadre de sa stratégie d'influence et de coopération en :

- accueillant en 2019 en France 18 délégations de pays tiers. La priorisation des actions de négociations sanitaires et phytosanitaires (SPS) au cours de l'année 2019 a permis de resserrer les actions en 2020, après consultation des filières et interprofessions, sur une vingtaine de pays, et une centaine de couples pays/ produits.
- multipliant les contacts avec d'autres pays asiatiques sur des protocoles intégrant le zonage : Japon, Corée du Sud, Philippines et plus récemment Singapour et le Vietnam. Certains de ces pays ne souhaitent pas négocier tant que le pays est indemne (Corée du Sud et Philippines) mais le succès a été au rendez-vous avec Singapour et en bonne voie avec le Japon et le Viet Nam (pour ce dernier sur la base de l'accord passé avec Singapour) ;
- profitant de la Présidence du G7 pour accueillir à Paris le 24 mai 2019 la réunion des chefs des services vétérinaires (CVO) des pays du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni). Étaient également présentes la Commission Européenne, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la FAO et la Banque mondiale. La réunion a notamment abouti à un document de conclusions consensuel, insistant sur l'importance du respect des normes de l'OIE, en particulier celles relatives au zonage des maladies animales.

Finalement, l'ensemble des échanges entre la France et la Chine a cependant permis d'aboutir à un document quasiment finalisé fin 2020 qui aurait dû être signé avant le nouvel an chinois de février 2021. Mais la Chine a souhaité des assurances supplémentaires sur l'acceptation d'une réciprocité concernant la compartimentation que la France ne pouvait apporter sans l'assentiment de l'UE. L'articulation zonage - compartimentation devient donc le corollaire incontournable de cet accord.

#### ➤ **Les travaux de l'OIE et les réflexions dans l'UE sur la thématique compartimentation**

L'OIE s'est saisie de ce sujet en estimant qu'une biosécurité considérablement renforcée tout au long de la chaîne de valeur porcine est à l'heure actuelle le seul moyen efficace de prévention contre l'introduction du virus de la PPA.

Plus exigeante, la compartimentation va plus loin que le zonage et peut être complémentaire à ce dernier en constituant un échelon supplémentaire de biosécurité. Elle permet de sécuriser un

ensemble d'établissements d'une filière à partir desquels les échanges pourront se poursuivre malgré la contamination du reste de la filière et du pays ou de certaines zones de ce dernier. Au niveau UE, le statut « indemne » est accordé à une zone par un acte d'exécution qui fait suite à la demande de l'État membre concerné.

La compartimentation donnerait aux entreprises du secteur porcin, dotées des moyens et de la motivation nécessaire, la possibilité de préserver leur production et d'en retirer des intérêts économiques. Des lignes directrices ont été établies et publiées par l'OIE en juin 2021<sup>42</sup>. Elles détaillent les étapes du processus et en précisent les aspects techniques et les outils destinés à faciliter la mise en œuvre et la reconnaissance des compartiments.

Cependant les Etats et, au sein même de ceux-ci, les opérateurs peuvent être partagés sur les avantages et les inconvénients de ce processus. En effet, s'il présente des avantages indéniables, il est aussi porteur de difficultés.

Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Biosécurité renforcée tout au long de la chaîne</li> <li>⇒ Préserve la production de l'entreprise quelle que soit la situation sanitaire autour d'elle</li> <li>⇒ Partenariat public/privé</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Complexité du dispositif à mettre en œuvre pour maîtriser toute la chaîne dans l'espace et dans le temps, dont étanchéité totale</li> <li>⇒ Compétences et vigilance importantes de tous les employés</li> <li>⇒ Nécessite des services vétérinaires compétents, disponibles et fiables</li> <li>⇒ Cout de mise en œuvre</li> <li>⇒ Lourdeur de la préparation des audits</li> </ul>
Externe	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Plus facile à appliquer dans des pays disposant de grandes entreprises spécialisées et intégrées</li> <li>⇒ Maintien l'accès à des marchés notamment à l'export aux entreprises sous statut de compartimentation, même quand l'épizootie est essaimée sur tout le territoire</li> <li>⇒ Donne une assurance aux clients et aux consommateurs</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ne résout pas à l'échelle des Etats les problèmes de maîtrise sanitaire des épizooties, notamment vis-à-vis du secteur faune sauvage</li> <li>⇒ Reserve les marchés à de grands opérateurs intégrés =&gt; spécialisation qui risque de créer des oligopoles et des marchés à plusieurs vitesses</li> <li>⇒ Compétitivité et concurrence défavorable à l'UE par rapport aux USA, Canada, Brésil, Russie (moins de grands opérateurs intégrés)</li> <li>⇒ Risque d'audit complexe pour faire reconnaître les entreprises par des pays tiers</li> </ul>

<sup>42</sup> [https://oiebulletin.com/?panorama=05-1-10-2020-1\\_compartmentalisation&lang=fr](https://oiebulletin.com/?panorama=05-1-10-2020-1_compartmentalisation&lang=fr)

Le challenge de demain, si la PPA ou toute autre épizootie se répand sur des territoires, consiste donc à articuler zonage et compartimentation, chacun pris isolément présentant des avantages et des inconvénients.

Les lignes directrices adoptées récemment par l'OIE peuvent relancer le sujet au niveau européen et permettre de débloquent l'accord bilatéral franco-chinois.

Cependant, alors qu'aujourd'hui la biosécurité dans les élevages, les activités d'abattages et d'équarrissages, la transformation et le conditionnement des produits et les transports, n'est pas assurée de manière équivalente à travers le monde, il paraît prématuré de faire de la compartimentation un élément incontournable des accords bilatéraux sanitaires et commerciaux.

Il y a toutefois matière à poursuivre cette réflexion à terme car elle apparaît porteuse d'éléments positifs et indispensables pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires et de leurs impacts. Compte tenu de ses implications économiques et politiques, elle nécessite encore des travaux supplémentaires pour résoudre les faiblesses et menaces dont elle est aussi porteuse. La compartimentation ne doit pas occulter le zonage et ne peut venir qu'en complément. Les travaux qui se déroulent en France au sein d'INAPORC sont précieux et doivent continuer à se dérouler en collaboration avec les autorités sanitaires françaises et au-delà en échangeant avec la Commission européenne et l'OIE. C'est une réflexion stratégique pour nos filières.

### **2.2.5. L'implication d'organisations internationales et le développement de partenariats publics-privés**

Compte tenu de la présence de la PPA qui affecte un grand nombre de pays, et particulièrement certains pays intermédiaires et en développement, diverses initiatives ont vu progressivement le jour pour lutter efficacement contre ce virus et pour soutenir, y compris sous l'angle financier, les pays les plus affectés. Ces initiatives viennent renforcer les différentes politiques mises en œuvre dans le cadre des ODD et de One Health. Il est donc apparu important aux missionnés de les souligner comme un élément non négligeable du traitement de cette crise et d'éventuelles crises à venir.

L'OIE et la FAO ont mis en place une initiative mondiale de lutte contre ce fléau pour faire face aux défis stratégiques qu'il pose, promouvoir les partenariats notamment publics-privés, renforcer les mesures de prévention et de préparation et limiter l'impact de la maladie. Il s'agit du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières : le GF-TADs.

Ce plan a pour ambition d'être décliné à l'échelle des grandes régions du monde et de répondre à trois objectifs :

- améliorer la capacité des pays à lutter contre la peste porcine africaine (prévention, riposte, éradication), en ayant recours aux normes de l'OIE et aux bonnes pratiques fondées sur les données scientifiques les plus récentes ;
- instaurer une coordination et un cadre de coopération efficaces pour lutter contre la peste porcine africaine à l'échelle mondiale ;
- faciliter la continuité des échanges<sup>43</sup>.

Par ailleurs, l'OIE a créé une campagne de sensibilisation sur la propagation de la maladie à l'intention des différents acteurs : chasseurs, petits éleveurs porcins et producteurs industriels de porcs, mais aussi voyageurs et opérateurs du secteur des transports. Ils sont tous appelés à jouer

---

<sup>43</sup> OIE panorama 2020 – [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)

un rôle actif afin de prévenir cette maladie porcine mortelle et d'éviter d'en devenir un vecteur. A titre d'exemple, cette campagne est utilisée au Laos.

Le groupe de travail sur l'élevage de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les maladies porcines prioritaires en Asie du Sud-Est, dont la PPA, avec le soutien de l'OIE et de la FAO<sup>44</sup>.

Pour les pays en développement (PED), notamment en Asie du Sud-Est, les partenariats publics-privés, soit avec des ONG telle que Vétérinaires et agronomes sans frontières (AVSF), soit avec des organismes tels que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque asiatique de développement (ADB), permettent d'accroître les moyens financiers et l'accompagnement technique et de formation, nécessaires au traitement de cette crise ainsi qu'à l'insertion des élevages et des industries de la viande dans des dispositifs de développement plus résilients aux crises.

### **3. DES SCENARIOS TENDANCIELS D'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, DES FLUX COMMERCIAUX A MT**

#### **3.1. Les principaux paramètres pouvant influencer sur les équilibres mondiaux de la filière porcine**

##### **3.1.1. Évolution de la situation sanitaire**

Les Amériques devraient pouvoir continuer à réussir à se préserver de la PPA par leurs contrôles dans les ports et aéroports malgré l'augmentation considérable des provenances à risques et en cas d'introduction, par de strictes mesures sanitaires pour éradiquer les foyers, comme au siècle précédent. Il devrait en aller de même en Australie et Nouvelle-Zélande, où les contrôles zoosanitaires sont parmi les plus stricts au monde.

Tous les pays d'Afrique et d'Asie où vivent des suidés sauvages ou domestiques, devraient être rapidement atteints par la PPA. En Asie du Sud-Est, l'absence de cas déclarés par la Thaïlande, important pays producteur et exportateur régional, deviendrait de plus en plus surprenante. Dans les conditions de biosécurité actuelles et d'absence de vaccin efficace, la PPA restera active dans les états de l'ASEAN comme en Chine continentale. Cependant Taiwan, si ses efforts actuels sont poursuivis, devrait pouvoir éviter une situation épidémique. Le Japon, en raison de son insularité combinée à ses contrôles, peut espérer rester indemne et la Corée du Sud, quasi insulaire (frontière quasi hermétique du 48ème parallèle), bien que menacée en permanence par les cadavres de suidés dérivant sur la mer, peut réussir à éradiquer des foyers rapidement après leur survenue.

En Allemagne, un accord entre le gouvernement fédéral et tous les Länder vient d'être signé (mi 2021) pour financer des clôtures dans le Brandebourg et la Saxe afin d'empêcher l'arrivée de sangliers depuis la Pologne. D'autres ont été édifiées pour stopper la diffusion de la PPA plus à l'ouest, le dépeuplement des sangliers se poursuit dans ces zones. Les mesures de biosécurité dont la claustration des porcs en zone infectée devraient continuer à permettre d'éviter les cas en élevage et à défaut faciliter leur rapide éradication.

---

<sup>44</sup> FAO – rapport sur la PPA en Asie et dans le Pacifique – Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique – 35ème session – février 2020 <http://www.fao.org/3/nb742fr/NB742FR.pdf>

L'endémicité dans la faune dans les états atteints des PECO et des Balkans et sa persistance dans les basses-cours roumaines et bulgares ne permet pas d'y espérer sa disparition ; des élevages industriels continueraient à y être atteints plus ou moins fréquemment.

La progression vers l'Ouest de la PPA dans la faune sauvage semble inéluctable en l'absence de vaccin.

Le succès rencontré par les mesures de lutte en Belgique et République tchèque ne permet toutefois pas d'en déduire que des clôtures érigées de la Baltique à l'Adriatique, associées des dépeuplements massifs de sangliers en zones à risques, stopperait la progression de la PPA. L'édiction par l'Allemagne de clôtures pour supprimer l'arrivée de sangliers depuis la Pologne pourrait relancer le débat. Cependant, elle générerait des difficultés politiques en laissant hors zone protégée les Pays Baltes, la Pologne, tout ou partie de la Slovaquie et de la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce, voire la Croatie. De plus, pour être hermétiques sur plusieurs milliers de kilomètres, elles devraient plus ressembler à l'ancien Rideau de Fer qu'aux barrières des Ardennes. De plus, les points de franchissements devraient être en nombre limité et les véhicules contrôlés pour éviter l'introduction de tout produit porcin y compris comme nourriture des chauffeurs et passagers. L'évaluation des entraves à la liberté de circulation des hommes et des marchandises, du coût de ces barrières et des contrôles, comme du risque résiduel de transmission par bond à MT en dépit de ces barrières et contrôles, est un élément de décision pour envisager de telles mesures.

### **3.1.2. Vaccin efficace disponible en Chine seule ou partout ?**

Les travaux sur des vaccins délétés ou vectorisés, d'équipes américaines, canadiennes, anglaises, allemandes, espagnoles et chinoises avec des essais actuels en animalerie ou de grande ampleur au Vietnam et en Chine laissent envisager qu'à moyen terme (5 ans), un vaccin pour l'espèce porcine soit utilisable dans la lutte contre la PPA dans les élevages. Pour les sangliers et la lutte dans la faune, l'échéance devrait être un peu plus lointaine car il sera nécessaire de mettre au point un vaccin efficace administré par voie orale. Il est à noter que des équipes allemandes et espagnoles estiment être en bonne voie. Or, les sangliers particulièrement sensibles à la PPA jouent actuellement un rôle essentiel dans sa propagation en Europe. La diffusion constatée expérimentalement de souches vaccinales à des sangliers n'ayant pas ingéré les appâts pourrait être intéressante car elle permettrait une propagation naturelle de la vaccination dans cette espèce. Elle présente cependant l'inconvénient majeur de pouvoir être ainsi transmise aux porcs, même quand leur vaccination n'est pas voulue.

Face à la possibilité de vacciner les porcs, la stratégie des différents pays dépendra de considérations épidémiologiques, économiques et sociétales et prendra en compte l'organisation tant de leur production que de leurs structures vétérinaires. A ce jour, en l'absence d'un tel vaccin, l'OIE ne prévoit pas la possibilité d'une lutte vaccinale et n'a donc aucune préconisation sur la circulation de produits issus d'animaux vaccinés.

En Chine et Asie du Sud-Est, les porcs et leurs produits jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la maladie et les backyards permettent de nourrir des dizaines de millions de foyers. Du fait que les élevages non vaccinés font peser en permanence une menace sur les élevages qui vaccinent (porcelets non encore vaccinés), les vaccins disponibles devraient probablement être rapidement utilisés, voire être rendus obligatoires par les autorités compétentes. Toutefois, certains groupes industriels estimant pouvoir se protéger par de strictes mesures de biosécurité, pourraient y être opposés et revendiquer, via la compartimentation, un accès aux marchés internationaux bien que,

dans différents Etats, des élevages industriels protégés aient été contaminés. Cependant, des restrictions à l'importation de produits issus de porcs vaccinés pourraient être instaurées par de nombreux états, à l'instar de celles concernant les volailles vaccinées contre l'influenza aviaire ou les suidés et ruminants contre la fièvre aphteuse. La vaccination n'est en effet pas une garantie absolue contre la présence de virus.

La situation épidémique différente des Etats de l'UE pourrait impliquer des dispositions variables mais concertées. Pour ceux alors indemnes, il ne serait pas judicieux de vacciner leur cheptel porcin, en tout ou partie, tant que la PPA n'est pas à proximité de leurs frontières, la production de vaccins efficaces, surs et discriminants leur apportant une garantie en cas d'extension de la maladie. Les coûts de la vaccination et l'impact économique des pertes de débouché des produits issus d'animaux vaccinés sont à l'origine de cette appréciation.

Dans la plupart des PECO, en Grèce et dans les deux Länder allemands concernés ce ne sont pas les porcs qui constituent la cause prépondérante de la propagation mais les sangliers. De strictes mesures de biosécurité devraient permettre d'attendre que des vaccins efficaces pour les sangliers soient disponibles. Si dans certains de ces pays, notamment pour des raisons sociétales (importance des élevages familiaux, trop grand nombre d'abattages sanitaires etc.) une vaccination intervenait dans les élevages, il conviendrait toutefois de restreindre la circulation des viandes, produits et sous-produits de porcs vaccinés aux territoires concernés, à l'instar de ce qui est pratiqué pour la fièvre aphteuse.

Une vaccination orale des sangliers serait nécessaire pour stopper puis éradiquer la PPA dans les nombreux états européens atteints (UE ou non). A l'instar des clôtures posées en Allemagne, cette vaccination bénéficierait à tous les EM posant la question de son co-financement. Cependant, comme pour l'hypothèse de la vaccination des porcs, une réflexion préalable sur la circulation des sangliers, de leurs produits et sous-produits, voire celle des produits porcins issus de porcs vaccinés ou pas, des zones concernées devrait être menée.

### **3.1.3. L'importance des négociations sanitaires**

Beaucoup de pays importateurs, dès l'apparition de la PPA dans un état, retirent celui-ci de la liste des états dont les produits porcins sont autorisés à être importés, et ce en raison de sa gravité.

L'UE (ou ses EM) où la traçabilité des animaux et de leurs produits est bonne, sollicite l'acceptation d'un zonage distinguant des territoires infectés ou exempts d'une maladie réglementée dont la PPA en s'appuyant sur le Code zoosanitaire international de l'OIE. En contrepartie, en fonction de l'organisation et de la situation sanitaires du pays client, la réciprocité peut être admise. Pour les échanges intracommunautaires, le zonage est généralement la règle ; il s'appuie souvent sur des limites administratives internes (Cf. point 2.2.4.).

Conformément au code susmentionné, si, pour l'influenza aviaire, des cas dans la faune sauvage n'impliquent pas des restrictions aux échanges internationaux des produits issus d'élevages professionnels, la survenue de la PPA dans la faune engendre un blocage sanitaire des porcs comme de leurs produits et sous-produits.

En conséquence, les EM surtout lorsqu'une faible partie de leur territoire est atteint ou anticipant l'arrivée de la maladie, essaient d'obtenir des États clients la reconnaissance d'un zonage. Les négociations sont souvent longues et plus ou moins fructueuses. Il arrive même qu'un zonage accepté soit dénoncé quand la maladie survient ou s'étend. Outre les éléments sanitaires, des considérations commerciales et politiques interviennent.

L'OIE vient d'introduire la possibilité de circulation d'animaux ou de leurs produits et sous-produits issus d'une zone infectée en provenance d'un compartiment indemne d'une filière considérée ; les modalités précises sont à définir. Les mesures de biosécurité prises par ce compartiment (étanchéité des locaux, production et transport d'aliment, flux humains comme d'animaux, intrants et véhicules, devenir des effluents, abattage, découpe et transformation des viandes dans des locaux dédiés préservant l'absence de mélanges avec des produits hors compartiment etc.) doivent garantir tout risque de contamination de celui-ci par la PPA. En effet, le délai entre l'excrétion du virus par des porcs contaminés et l'apparition des symptômes (en fait l'établissement de la suspicion ou du diagnostic) est tel que des viandes ou produits issus des élevages concernés seraient mis sur le marché, hors zone infectée, et donc source de contamination, avant qu'un blocage sanitaire puisse intervenir. De ce fait, les garanties d'étanchéité du compartiment devront être très élevées.

Partout, un renforcement de l'implication des acteurs privés dans la lutte contre la PPA est indispensable comme l'a rappelé l'OIE qui parle de Partenariats Public-Privé à développer en matière de vaccination, de tests de diagnostic et de biosécurité.

Dans ce contexte, les négociations sanitaires au même titre que le développement de partenariats publics-privés deviennent des questions cruciales.

#### **3.1.4. Capacités de production et d'exportation**

Le marché chinois étant particulièrement attractif s'agissant de la valorisation des produits, certains pays ont fait évoluer leur production.

En Europe de l'Ouest, seule l'Espagne a démontré être en capacité d'augmenter sa production de porcs ce qui lui a permis d'exporter beaucoup plus en Chine, quitte à importer certaines pièces du reste de l'UE pour sa propre consommation. Les productions néerlandaises, belges, danoises et allemandes sont en régression ou au mieux stables. En France le renouvellement générationnel est loin d'être assuré, limitant l'augmentation de production. La Pologne et la Roumanie ne sont plus en raison de la PPA des acteurs internationaux significatifs.

La Russie, en dépit de la PPA qui continue de la frapper fortement, a considérablement accru sa production pour assurer sa consommation nationale et exporter. Les facteurs limitants sont la PPA et les ressources en protéines végétales (à noter qu'ils utilisent des protéines animales pour nourrir des porcs, animaux omnivores).

En Amérique latine, la dernière décennie a vu l'apparition d'un nouveau géant du secteur, le Brésil lequel dispose des ressources végétales (céréales et protéagineux) lui permettant de continuer sa progression en l'absence de contrainte politique. Le Chili et le Mexique ont connu également une croissance porcine notable mais de moindre ampleur. Les capacités d'exportation de ces pays sont d'autant plus favorisées que des accords de libre-échange existent.

Canada et États-Unis ont accru ces dernières années leurs exportations vers la Chine, notamment sur la base de tels accords

#### **3.1.5. Vitesse de restructuration de la filière porcine chinoise**

Si une disparition des backyards semble irréaliste notamment pour des raisons sociales (maintien de population en zones rurales), une réduction de leur production est probable, elle serait même considérable en l'absence de vaccin. Outre ce facteur primordial, leur avenir dépendra de décisions politiques nationales et locales dont l'effet est difficile à évaluer du fait des évolutions de la société y compris en zones rurales.

Les dispositions prises pour revenir aux tonnages antérieurs par le développement de méga fermes peuvent avoir une efficacité atténuée par certains autres dangers sanitaires (DEP<sup>45</sup>, etc.), l'apparition de cas de PPA ainsi que par la qualité des truies reproductrices dans ces élevages. En effet la croissance quasi exponentielle désirée de ces méga-fermes nécessite de disposer d'un nombre considérable de reproductrices réellement sélectionnées à cet effet et non pas issues de truies et verrats destinés à produire des animaux d'engraissement. Ceci devrait prendre 2 à 3 ans sous réserve qu'en l'absence vaccin, les cheptels de sélection et de multiplication restent indemnes. Or, la rigueur des mesures de biosécurité ne peut pas totalement éliminer les risques d'accidents sanitaires. De plus, des baisses de prolificité et de qualité des porcelets existeront pendant quelques années. Sans vaccin, l'effectivité des prévisions de production est pour le moins, incertaine. A terme, un facteur limitant pourrait être l'accroissement des céréales et protéagineux importés, car ces méga-fermes sécurisées ne pourront pas alimenter leurs animaux avec les petits lopins de céréales familiaux ou l'emploi d'eaux grasses qui nourrissaient les porcs des basses-cours.

Si aucun appui public, ni vaccin ne viennent à leur secours, les structures intermédiaires (élevages familiaux spécialisés) devraient souffrir beaucoup car elles disposent rarement des capitaux nécessaires pour sécuriser leurs élevages et éprouveront des difficultés à se plier aux contraintes sanitaires supplémentaires.

En l'absence de vaccin, le retour à une production normale ne semble pas envisageable à court terme et peu probable à 5 ans.

### **3.1.6. Les politiques de stockage**

La politique de stockage de grandes quantités de pièces de porc congelées permet de garantir un approvisionnement suffisant pour éviter les problèmes sociétaux y compris en période de forte consommation (nouvel an chinois). Elle permet aussi à la Chine de limiter les variations de prix sur son marché intérieur voire de peser sur les cours mondiaux.

Mais cette politique chinoise influe sur le volume d'importation et sur les stratégies à développer ; elle génère également des incertitudes sur les marchés en raison de sa non transparence sur le volume effectif des stocks.

La question d'une politique de stockage utile, en sus des disponibilités de congélation, devrait être posée chez d'autres principaux acteurs dont l'UE.

## **3.2. Quelques scénarios**

La majorité des études relatives aux incidences de la PPA se focalisent sur des zones géographiques réduites à l'échelle des Etats ou de leurs zones limitrophes. Elles soulignent souvent le caractère aléatoire des prévisions en raisons des multiples facteurs susceptibles d'influer sur les marchés à moyen terme. Par ailleurs, la structuration des filières (en particulier des élevages), les incertitudes en raison des contraintes à venir auxquelles elles auront à faire face (bien-être animal, préservations des ressources, modification des modes de production liés au changement climatique,...), les élasticités prix très différenciées selon les schémas de consommation dans les différents pays consommateurs de porcs, les pressions diverses visant à favoriser une moindre consommation de viande dans les régimes alimentaires des pays développés ou intermédiaires, sont autant

---

<sup>45</sup> Diarrhée épidémique porcine (due à un Coronavirus)

d'éléments ardu à apprécier sur un pas de temps long et à une échelle mondiale. Enfin, si les épizooties ont, à dire d'experts, de forts risques de développement, les moyens de lutte restent également applicables de manière variable à l'échelle internationale et les coûts afférents qui pèsent sur les élevages et plus généralement les différents maillons des filières peuvent également être différents.

Dans ce contexte, les scénarios envisageables à MT sont aléatoires et peuvent être sujets à caution. Les missionnés en ont bien conscience. Ils se sont cependant risqués à envisager trois cas de figure qui reposent sur une large analyse bibliographique et les entretiens conduits avec des représentants des administrations, d'organismes internationaux et des filières, ainsi que la participation à des colloques<sup>4647</sup>.

### **3.2.1. La sortie de la crise sanitaire PPA génère de nouvelles tensions économiques**

Ce scénario découle des perspectives de découverte et d'utilisation d'un vaccin efficace pour les porcs, jugées probables à court terme d'après différents experts à la vue des avancées notamment d'équipes d'Amérique du Nord et faisant l'objet d'essais d'ampleur en ASEAN. L'emploi du vaccin conjugué à une biosécurité correcte devrait faire disparaître l'impact sur la production porcine de la PPA dans les zones où elle frappe les élevages.

La Chine et certains pays d'Asie du Sud-Est grâce à leurs efforts dans les infrastructures agricole et vétérinaire pourraient, après quelques années nécessaires à la reconstitution de leur cheptel reproducteur, retrouver leur niveau de production antérieur à 2018 d'ici 5 à 7 ans.

Durant la première phase de généralisation de la vaccination (environ 3 ans), les importations de la Chine connaîtraient une chute progressive modérée. Avec la deuxième phase de retour progressif aux volumes antérieurs, qui devrait prendre 3 ans supplémentaires, cette diminution devrait s'accroître jusqu'à revenir aux volumes importés avant 2018. Durant ces périodes, le marché de la génétique y sera particulièrement porteur. Après une crise d'une telle ampleur (tant en durée et volume), la Chine restera désireuse d'atteindre la plus grande autosuffisance possible mais devra faire face à la baisse du nombre d'élevages de basses-cours alors que sa population devrait continuer à s'accroître (+70 millions ces 10 dernières années). Elle va être confrontée au problème d'importer encore plus de végétaux, céréales et protéagineux pour nourrir sa production intérieure reconstituée. Certaines pièces et abats porcins seront quoi qu'il arrive toujours importés.

La production des pays de l'ASEAN devrait globalement revenir à son niveau antérieur mais dans un délai plus important. Certains de ces états tels que notamment le Vietnam et la Thaïlande devraient suivre le calendrier chinois. En revanche, pour d'autres pays tels que le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la PPA pourrait continuer à impacter les filières porcines en raison d'une généralisation plus tardive de la vaccination associée à une biosécurité défaillante et retarder le retour aux niveaux antérieurs.

La Russie, d'autres états voisins ainsi qu'au sein de l'UE des Etats est-européens ayant des élevages fréquemment contaminés, devraient également être intéressés par la vaccination. Dans d'autres Etats européens, des mesures de biosécurité, seules, permettraient d'éviter les

---

<sup>46</sup> Colloque de l'Académie d'agriculture de France (AAF) sur la Peste porcine africaine – 3 février 2021

<sup>47</sup> Webinar OIE-FAO – Stop SAP - Public and private partnering for success – 21 et 28 juin 2021

contaminations en élevage (des accidents étant possibles) jusqu'à la mise en œuvre d'une vaccination des sangliers.

Sur tous ces marchés comme sur ceux japonais et coréens, plus matures, les produits européens vont subir une concurrence exacerbée des produits d'Amérique tant du Nord que latine voire de la Russie. Or, les différentiels de coût de production ne sont pas favorables à l'UE. Ses volumes exportés diminueront.

Au sein de l'UE, l'Espagne aura le plus grand volume des viandes et abats porcins ne pouvant plus partir en Chine mais le Danemark, les Pays-Bas et la Belgique seront comme la France notablement impactés. L'Espagne devrait pouvoir profiter de l'excellente image de marque de ses produits haut de gamme pour favoriser ses envois, toutes gammes confondues, vers les autres pays européens. Le Danemark bénéficie d'une activité exportatrice, historique. Cependant, comme les Pays-Bas et la Belgique, la production de ce pays suit plutôt sur une tendance à la réduction, notamment en raison d'un déficit de surfaces épandables. L'Allemagne, la Pologne et la Roumanie n'exportent déjà plus vers la Chine, mais la fin de la crise sanitaire les placera dans des situations différentes. L'Allemagne est dans une tendance baissière de production (environnement et coût de main d'œuvre) alors que Pologne et Roumanie grâce à leurs grands investissements passés dans cette filière pourront rebondir. Toutefois des restrictions à la circulation des produits porcins issus d'animaux vaccinés pourraient limiter leur reprise.

Si la Russie pourrait être concernée par de telles mesures de restriction, les producteurs des USA et du Canada comme d'Amérique latine confrontés à une chute d'exportation vers la Chine et secondairement l'ASEAN, devraient se tourner vers le marché solvable constitué par l'UE. Il est à noter que celui-ci est accessible sans droit de douane dans le respect des quotas définis dans les accords bilatéraux de libre-échange. Leurs normes en matière d'environnement, de bien-être animal et d'alimentation des animaux de rente ainsi que les coûts salariaux et sociaux devraient leur procurer des avantages compétitifs favorisant leur irruption en Europe.

En conséquence, la fin de la crise sanitaire est susceptible de bouleverser le marché porcin mondial et en particulier européen. L'afflux de produits espagnols et plus progressivement d'origines américaines devra être anticipé tant au niveau européen que national, notamment en matière de compétitivité, d'instruments de gestion de crise, de devenir de sous-produits ou de réorientation de productions.

La Chine, acteur numéro 1 de la production comme de la consommation, restera la maîtresse du jeu international en l'absence de concertation entre les autres grands producteurs (surtout si le levier du stockage n'est pas utilisé). La seule alternative qui viendrait atténuer ce scénario est que la Chine décide d'importer de la viande porcine pour réduire ses importations de végétaux pour l'alimentation animale, les deux étant fortement corrélés. Plus que les considérations économiques (le prix du kilogramme de porc vif en Chine était souvent supérieur à celui des autres grands bassins de production), les considérations politiques et socio-économiques devraient primer.

### **3.2.2. L'épizootie est installée dans les grandes zones européennes de production**

Le scénario d'une extension de la PPA vers des bassins de production encore indemnes aujourd'hui ne peut être écarté en raison de la grande résistance du virus dans le milieu extérieur et partant, des très nombreux vecteurs potentiels qu'il peut utiliser, du volumineux commerce de porcs vivants et de leurs produits à l'échelle locale comme à l'échelle internationale et des difficultés actuelles de

contrôle de la maladie là où elle sévit en l'absence de vaccins et de maîtrise efficace à tous les niveaux de la chaîne de production des mesures de biosécurité.

Dans ce scénario, la mission fait l'hypothèse que la PPA s'est étendue dans les États membres producteurs d'Europe occidentale, à la fois en élevage et dans les populations de sangliers, dans plusieurs régions, de telle sorte que ces pays voient leur territoire scindé en deux, une zone indemne et une zone contaminée, conformément au dispositif communautaire de zonage (ou régionalisation). Elle fait également l'hypothèse de l'absence de vaccin efficace.

➤ **La zone contaminée gère la présence de la maladie.**

Les foyers détectés sont soumis aux mesures de police sanitaire : abattages, désinfection, vide sanitaire et limitation des transports. La question des capacités de traitement des cadavres par les établissements d'équarrissage peut se poser en cas de mortalités et d'abattages importants<sup>48</sup>. Peu parmi les éleveurs concernés reprennent leur activité.

A l'instar des mesures prises en Russie, pour les élevages indemnes de la zone, les mesures de biosécurité sont renforcées au maximum ce qui induit des coûts supplémentaires. Compte tenu des restrictions de mouvements imposées par la police sanitaire, l'abattage des lots finis peut poser des difficultés ou des retards si la capacité d'abattage dans la zone est insuffisante voire inexistante. En France par exemple, 80% des abattages de porcs sont réalisés dans la moitié ouest du pays (Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine). Les retards d'abattage peuvent générer des problèmes de bien-être animal dans la mesure où les parcs d'engraissement sont calibrés pour un effectif et un poids moyen par animal donnés. Se posera également le problème de la livraison d'aliments. Les fournisseurs ne seront pas nécessairement en zone contaminée. Avant leur retour de livraisons effectuées en zone contaminée, les véhicules des entreprises situées en zone indemne devront pouvoir être désinfectés ce qui suppose que les élevages livrés puissent le faire efficacement.

Les élevages de plein-air feront l'objet d'une attention très particulière. A l'instar de ce qui s'est passé lors de l'épisode de PPA de 2018-2019 dans les Ardennes belges le long de la frontière avec la France, certains élevages pourront être dépeuplés à titre préventif et leur repeuplement interdit.

Concernant les sangliers, des mesures de dépopulation seront mises en œuvre et mobiliseront notamment le monde de la chasse. Des clôtures limitant leurs mouvements pourront être érigées en fonction de la géographie et/ou de l'étendue de la zone.

À plus long terme, il est probable que le nombre d'élevages porcins présents dans la zone va diminuer, ce qui, en fonction de la densité qui prévalait avant l'arrivée de la maladie, induira une baisse de la production nationale.

➤ **La zone indemne se protège**

Les élevages qui souhaitent poursuivre leur activité et qui le peuvent, investissent massivement dans la biosécurité ce qui impactera d'autant les coûts de production. L'abattage de leurs animaux ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

Afin de préserver les territoires indemnes, les questions relatives aux clôtures et à la gestion des populations de sangliers se poseront comme en zone contaminée.

---

<sup>48</sup> En France en 2020, 4 sociétés se partagent cette activité dont 2 de taille modeste. Cela se traduit par la présence de 8 usines sur le territoire, avec pour certaines des distances et des délais de collecte très longs.

### ➤ **La production ralentit à l'échelle du pays et du monde**

Le nombre d'élevages atteints, la démotivation des éleveurs soumis à la pression sanitaire et aux contraintes logistiques que la situation sanitaire requiert, les efforts financiers qu'exigent les mesures de biosécurité aboutissent à une baisse significative des productions nationales des pays concernés.

Les efforts de la filière s'orienteront a priori en priorité vers la satisfaction de la demande intérieure des consommateurs et de l'industrie charcutière. Les flux d'exportation pour les pays qui traditionnellement allaient sur le marché mondial seront réduits, voire stoppés. Afin de limiter le recours aux importations si elles demeurent possibles (régions ou pays tiers non touchés et quantités disponibles), l'exportation de certaines catégories de morceaux recherchés sur les marchés intérieurs sera réduite. Sur les marchés nationaux, si l'offre demeure suffisante, la hausse des prix pourra rester à un niveau supportable, même si l'industrie charcutière peut s'en trouver particulièrement affectée. Si la PPA touche en même temps une grande partie du territoire de l'UE et atteint les zones de grande production porcine allemande, danoise, hollandaise, française et espagnole, alors que la Chine n'a pas reconstitué entièrement son cheptel, les États-Unis, le Canada et le Brésil, malgré les potentialités d'expansion de leur production, ne seront pas en mesure de compenser toute la production perdue. Le marché mondial sera donc durablement déstabilisé, les prix augmenteront et les consommateurs se tourneront vers d'autres viandes.

### ➤ **L'attitude des consommateurs change**

La consommation de viande de porc dans l'UE est en décroissance lente depuis plusieurs années en lien surtout avec la suspicion croissante des populations à l'égard des produits carnés. En revanche, à l'échelle mondiale elle continuera de croître(FAO).

Dans ce contexte, indépendamment du prix des denrées, et en dépit des messages indiquant que la PPA ne présente aucun danger pour l'homme, une partie des consommateurs cessera d'acheter des produits porcins. Cette baisse de la demande sera franche à l'arrivée de la PPA et aura tendance à s'estomper avec le temps. Elle persistera cependant et certains se tourneront vers d'autres viandes notamment de volailles. Cette baisse de la demande pourra limiter les effets de la baisse de l'offre.

Compte tenu de la pression que subira l'élevage plein-air, les productions territorialisées notamment en France et en Espagne, souvent sous signes de qualité et adossées à ce type d'élevage, risquent de voir leur développement freiné Certains produits prisés des consommateurs seront moins disponibles.

### ➤ **Le marché international est déstabilisé**

Dès la notification d'un premier cas, en élevage ou chez les sangliers, beaucoup de pays tiers importateurs cessent leurs achats en provenance des EM touchés quand bien même seule une partie du territoire est touchée.

Ces volumes, auparavant exportés, restent sur les marchés intérieurs (nationaux ou intracommunautaire) où ils provoquent une augmentation soudaine de l'offre et une chute des prix. A terme, ils peuvent provoquer la disparition d'élevages et générer un manque d'approvisionnement de leur population ce qui ferait remonter les prix.

Certaines pièces, valorisables presque uniquement à l'export vers l'Asie (abats), n'ont plus de débouchés car la consommation n'utilise toujours pas ces produits et sont détruites sans possibilité d'export grâce à des accords. Les marchés se referment pour certaines pièces et une course aux

accords de zonage, voire intégrant la compartimentation, devient cruciales notamment pour les abats.

La perturbation sur les marchés mondiaux sera d'autant plus importante :

- Que de nombreux territoires de production sont touchés. Si certains EM producteurs restent indemnes et donc conservent leurs accès aux marchés tiers importateurs, ils sont d'autant plus incités par les prix rémunérateurs du marché mondial à augmenter leurs volumes exportés en puisant sur la part de la production nationale auparavant destinée aux besoins intérieurs ou communautaires. Ils remplacent les volumes supplémentaires exportés par des achats intracommunautaires en provenance de zones indemnes en vertu de l'accord de zonage en vigueur dans l'espace communautaire. Il s'ensuit une spécialisation des pays exportateurs qui ont su sur le marché communautaire anticiper les mesures de biosécurité à mettre en œuvre pour sauvegarder leur production. Pour les EM touchés, la question de la compartimentation prendra davantage d'acuité
- Qu'à contrario, si des territoires peu nombreux ou peu producteurs sont touchés, la chute des prix sera de courte durée, les marchés se rééquilibreront rapidement et les cours se maintiendront. C'est ce qui a été observé dans les semaines qui ont suivi la contamination de l'Allemagne.
- Qu'aujourd'hui, peu d'accords bilatéraux de reconnaissance du zonage (et donc de la qualité des mesures de police sanitaire et de biosécurité mises en œuvre) évoqués précédemment ont été signés entre les grands importateurs asiatiques et les EM exportateurs. Les négociations (en cours actuellement entre la France et la Chine par exemple) sont capitales pour préserver des capacités d'exportation qui limiteraient les effets d'une offre intracommunautaire excessive.
- Que la filière porcine des Etats touchés est fragmentée et souffre de tensions internes et que le déploiement des mesures de biosécurité, indispensables en l'absence de vaccin, se fait de façon inégale. Les gros opérateurs plaident davantage pour la compartimentation qu'ils estiment pouvoir mieux maîtriser, en plus du zonage qui demeure indispensable.
- Que les Etats les plus pauvres ne pourront pas mettre à disposition les moyens nécessaires pour contrôler la maladie, pour accompagner la recherche d'un vaccin efficace, pour aider financièrement les opérateurs à sécuriser les élevages voire pour aider au développement des filières qui se substitueront.

Au final, les recherches accéléreront sur base d'initiatives publiques ou privées pour trouver un vaccin et les mesures de biosécurité deviennent un investissement incontournable. Il est à craindre que ce scénario du "vivre avec" ne conduise au déclin de l'élevage porcin dans l'ouest de l'UE. Le nombre d'éleveurs va diminuer et avec lui les capacités de production et d'exportation des Etats. Il ne sera pas possible d'agrandir les ateliers encore actifs en raison de l'opposition sociétale aux gros élevages motivée par des préoccupations environnementales, de bien-être animal, le tout dans un contexte de baisse de consommation des produits carnés. Les Etats et les filières devront se concentrer sur leur auto-provisionnement. Les capacités exportatrices seront limitées et ne permettront pas de répondre complètement à la demande des pays tiers importateurs, quand bien même des accords reconnaissant le zonage, voire la compartimentation, auraient été conclus avec eux. Les prix se stabiliseront à un niveau probablement plus élevé qu'aujourd'hui, les produits porcins s'étant raréfiés. Les consommateurs se tourneront vers d'autres sources de protéines

animales, issues de volailles notamment. Les filières concernées devront s'organiser pour satisfaire ces nouvelles demandes.

### **3.2.3. La Chine reconstitue moins rapidement que prévu son cheptel, ce qui ouvre la perspective d'un marché à MT pour les principaux exportateurs (5 à 7 ans)**

Les mesures prises pour relancer les élevages et développer des élevages modernes, sécurisés, ont conduit tous les spécialistes de la filière à penser que dès 2020 la Chine retrouverait son niveau de production d'avant la crise, voire un niveau accru. Les autorités chinoises communiquent d'ailleurs sur 90 % d'autosuffisance attendue en novembre 2021. Force est de constater que cette reconstruction, malgré la volonté des autorités publiques et les moyens mis en œuvre, se fait attendre. Les analystes mondiaux, dont l'USDA, ont revu leurs prévisions très régulièrement. A date, elles ne font pas état d'un retour à la situation antérieure à la crise avant 2023-2024. En mars 2021, selon FAO-Chine ainsi que quelques sources chinoises, le nombre de reproducteurs serait inférieur de 30% à son niveau de mars 2018.

Dans ce scénario, les missionnés font donc l'hypothèse que la Chine ne recouvrera pas son cheptel avant 5 ans, malgré les dires des autorités et des grands groupes chinois. Plusieurs facteurs vont dans ce sens.

#### **➤ La persistance d'autres virus plus classiques entrave la reconstitution du cheptel**

Plusieurs articles scientifiques publiés depuis 2020 et l'agence Reuters <sup>49</sup> font état de la persistance de la DEP (diarrhée épidémique porcine) en Chine qui conduit à des avortements de truies et à une forte mortalité de porcelets entravant la reconstitution des élevages en particulier dans les provinces du nord-est et du nord. Une recrudescence du virus du SDRP (virus du syndrome dysgénésique et respiratoire porcin) a également été observée. Les nouvelles grandes unités de productions n'échappent pas à ce problème. A ce stade, l'impact de ces virus semble varier selon les provinces (de 10% de pertes à 40%), mais certaines cumulent ces handicaps en plus de la PPA. Les moyens de lutte les plus utilisés pour limiter leurs dégâts relèvent de la mise en œuvre de mesures de biosécurité. Or, celles-ci demanderont plusieurs années pour irriguer tous les territoires et être véritablement efficaces.

#### **➤ Les mesures de biosécurité sont difficiles à appliquer sur tout le territoire**

La modernisation des structures productives a introduit des techniques et technologies étrangères, parfois très pointues, pour lesquelles une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire. Celle-ci fait défaut, malgré l'accompagnement de grands opérateurs privés étrangers. De nouvelles réglementations concernant l'environnement ou encore l'activité des abattoirs et les transports sont mises en place. Elles sont coûteuses et contraignantes pour les entreprises et tributaires de moyens suffisants, tant humains que financiers, pas toujours présents.

La généralisation des mesures de biosécurité dans les petits et moyens élevages, qui subsistent encore en nombre importants (50 % de la production chinoise), ainsi que l'amélioration de leur efficacité dans les grands élevages restent des enjeux importants pour les autorités chinoises et les grands groupes. La biosécurité externe est difficile à garantir, notamment dans les élevages ouverts.

---

<sup>49</sup> Agence Reuters – Février 2021 - Winter disease surge hampers China's hog production recovery

L'absence de services d'équarrissage et de stations de lavage des camions restent problématiques. L'interdiction d'alimenter les porcs avec des déchets de cuisines collectives est souvent contournée. La diffusion d'informations et la mise en place de formations pour améliorer les compétences des éleveurs et des personnels tout au long de la filière (abattage, transports, commercialisation des produits) s'intensifie mais n'est pas encore généralisée.

➤ **L'usage du vaccin, même s'il a fait l'objet d'annonces prometteuses, reste hypothétique, voire contreproductif**

Une note de janvier 2021 de Yongyi Consulting, agence d'étude basée dans le Shandong, reprise par un article de l'agence Reuters<sup>50</sup> fait état de nouvelles souches de peste porcine, probablement causées par l'utilisation de vaccins non approuvés. Celles-ci seraient à l'origine d'une forme chronique mais difficile à détecter de la maladie. Ce "virus vaccinal" associé à une densité plus élevée de porcs dans les nouvelles unités de production contribue également à une recrudescence de peste porcine africaine, mettant à mal les efforts de reconstitution de la production effectués.

Les développements potentiels de vaccins chinois ou d'autres nationalités demeurent donc une solution plus de moyen terme que de court terme.

➤ **Les petites exploitations ont disparu ou se tournent vers d'autres spéculations et les grandes unités ne peuvent compenser**

Certains élevages ont cessé et cesseront leur activité porcine. Cela tient aux risques inhérents aux maladies porcines, aux mesures de police sanitaire et aux destructions d'animaux qu'elles entraînent, ainsi qu'aux investissements qu'elles nécessitent pour s'inscrire dans les nouvelles règles de biosécurité exigées par les autorités lors de la reconstitution éventuelle de ces élevages. Ce phénomène est d'autant plus accentué que les aides octroyées favorisent le développement de grands élevages de plus de 500 truies, mais indemnise mal les petits élevages et ne favorisent pas leur reconstitution. Certaines de ces unités ont disparu et d'autres se tournent vers la production de volailles (canards, poulets), deuxième viande la plus consommée après le porc, dont les marchés de consommation se développent dans les jeunes générations sous l'effet des nouvelles tendances du marché chinois portées par les évolutions socio-économiques du pays (amélioration du niveau de vie et urbanisation). La consommation de viande de porc en Chine s'est récemment stabilisée en volume. Les consommateurs délaissent cette viande au profit d'autres espèces telles que la volaille (+ 7 % 2017/16), le bœuf (+ 10 %) et le mouton (+ 9 %). Ces consommateurs souhaitent une alimentation de meilleure qualité nutritionnelle et sanitaire, inquiets des scandales alimentaires à répétition qui ébranlent leur confiance ainsi que par des préoccupations concernant l'obésité et les maladies cardiovasculaires.

La volaille de chair a donc connu une expansion rapide en 2019 (+ 12,3 %) suite à la hausse très importante des prix du porc. Par ailleurs, malgré le déficit que connaît le secteur de la sélection depuis 2015 en parentaux et grand-parentaux et les risques d'influenza aviaire, ces productions ont la vertu d'avoir un cycle de production plus court et moins coûteux que le porc, ce qui favorise le développement des élevages. Même si la crise Covid-19 a freiné cet élan, en perturbant la chaîne logistique à tous les niveaux, la demande s'est accrue depuis mi-juillet 2020 malgré des prix du poulet qui augmentent. Il se développe également dans ce secteur des groupes intégrés offrant des contrats aux petits éleveurs. La marge de ces élevages est meilleure que celle du porc, bien plus tributaire des prix du soja et du maïs importé. Entre janvier et avril 2021, le prix des porcs vivants en Chine a baissé de près de 36 %. Même si ces mois-là constituent en général une période de baisse de la demande des consommateurs, il a été observé en 2021 une augmentation du taux d'abattage

(y compris les porcs plus lourds) qui a tiré les prix à la baisse. Ceci s'explique certainement par les abattages liés aux nouvelles souches de PPA et aux épidémies de DEP et de SDRP. En parallèle les prix des volailles ont également baissé mais s'établissent autour de 16,50 CNY (2,55 \$/kg)<sup>50</sup> alors que leur coût de production est compris entre 9,62 et 10,48 CNY( 1,49 à 1,62 \$/kg)<sup>51</sup>. Le différentiel est donc favorable à la volaille.

En outre, les grandes unités porcines qui devaient compenser la production des backyards n'en sont encore qu'à une étape de mise en place et n'atteignent pas le potentiel de production visé. Ce dernier, est en sus hypothéqué par une productivité encore défailante, notamment en raison d'une qualité génétique insuffisante du cheptel reproducteur. Sur la base de sources issues de l'industrie porcine et de données de l'USDA<sup>52</sup> il semble que pour reconstituer rapidement le troupeau, les producteurs de porcs aient incorporé dès 2018 des cochettes commerciales comme reproductrices, ce qui a réduit les niveaux de productivité globale des truies reproductrices. De plus, bien que certaines provinces aient mis en place des restrictions sur les déplacements des porcs vivants, les déplacements des truies reproductrices et des porcelets n'ont pas cessé, ce qui a participé à répandre la PPA. Depuis avril 2021, le MARA a publié un avis qui est entré en vigueur le 1er mai 2021 pour contrôler les transports illégaux de porcs vivants entre les régions (Cf. point 2.), ce qui entrave les échanges de reproducteurs et l'approvisionnement en porcelets et renchérit leurs coûts. La Chine a d'ailleurs renforcé ses achats de génétique, notamment française (principalement des femelles en race pure) pour reconstituer par l'importation sa pyramide de sélection<sup>53</sup>, mais les effets sur l'expansion de la production ne sauraient être immédiats. Certains petits producteurs retardent le repeuplement de leurs fermes en raison des inquiétudes concernant les prix élevés des porcelets et des aliments.

➤ **Le modèle des grandes unités de production n'est rentable qu'en contrôlant strictement les coûts de production et en ayant un prix de marché rémunérateur**

Cette situation est au centre de tensions contraires entre les intérêts économiques des grands groupes et les intérêts de la politique intérieure de l'Etat chinois.

En effet, de nombreux éléments détaillés ci-dessus montrent que les grands groupes auront des difficultés à contrôler l'expansion de leurs coûts (13 à 14 CNY soit, 2 à 2,16 \$/kg<sup>54</sup>), malgré les économies d'échelle qu'ils peuvent réaliser grâce à leur poids économique et leur intégration :

- Les grandes unités intensives sont dépendantes des importations d'aliments (soja, maïs). Le porc représentait environ 40 % des besoins en alimentation animale en Chine avant la PPA. Même avec la baisse importante des backyards, les efforts de reconstruction ont créé sur le marché mondial une demande accrue générant une hausse des prix du soja et du maïs y compris sur le marché chinois, que les stocks stratégiques n'ont pu juguler. La Chine ne dispose pas d'une production interne suffisante et ces aliments sont difficiles à remplacer, sans risques sanitaires, par l'utilisation de déchets alimentaires.
- Même avec des aides de l'Etat, les mesures de biosécurité à mettre en œuvre tout au long de la filière induisent des coûts d'amortissements et de maintenance pour que l'investissement demeure efficace ;

---

<sup>50</sup> <https://www.globalproductprices.com/China/>

<sup>51</sup> Revue Animals - Comparison of Chinese Broiler Production Systems in Economic Performance and Animal Welfare - Qichang Chen - Helmut W. Saatkamp - Jan Cortenbach - Weidong Jin – mars 2020 - <https://edepot.wur.nl/518847>

<sup>52</sup> Rapport avril 2021 USDA

<sup>53</sup> Article Ouest France – 1er décembre 2020 - Les porcs bretons repeuplent la Chine et dires d'experts du secteur de la génétique

<sup>54</sup> Communication du MARA de mai 2021

- Les prix du porc sur le marché restent sous contrôle des autorités chinoises qui veillent à ce qu'ils n'augmentent pas, voire baissent plutôt.

Tous ces éléments sont, à terme, de nature à poser la question de la rentabilité de ces grands élevages et à remettre en cause l'implication des groupes privés. Une croissance des importations de viande porcine augmenterait encore ces risques. Ces facteurs ralentiront probablement la reconstruction du cheptel porcin de la Chine contrairement aux perspectives tracées par les responsables chinois. Cela peut créer une opportunité pour les produits porcins importés, incluant la génétique porcine.

La structuration sanitaire et économique de la filière porcine chinoise est certes en cours à grande vitesse mais elle induit des changements de fond dans le comportement des acteurs économiques ainsi que dans celui des autorités sanitaires. Ceux-ci ont à faire face au challenge de couvrir rapidement l'ensemble de ce territoire-continent en entraînant tous les producteurs et les différents maillons de la filière et en développant de bonnes interactions avec les vétérinaires de proximité (globalement en nombre encore insuffisants, particulièrement dans les campagnes) et les autorités sanitaires. Cela ne peut se faire sans s'inscrire dans un minimum de temps. S'il ne fait pas de doute que la capacité productive de la Chine se reconstituera, elle apparaît plus réaliste sur un pas de temps de 5 à 7 ans, que de 2 à 3 ans. La nécessité d'un approvisionnement extérieur par les exportations, au-delà des flux classiques sur les produits les plus consommés en Chine (gras, pieds, oreilles ...), devrait donc perdurer, offrant des opportunités aux grands pays exportateurs, s'ils arrivent à se prémunir de cette maladie sur leur territoire.

A MT, il y a matière à analyser l'opportunité que cela représente pour l'UE et des autres grandes zones de production et à définir une stratégie adaptée. Une attention doit cependant être portée aux éventuels obstacles aux importations que la Chine peut mettre en place pour mieux maîtriser ses flux et ses quantités d'approvisionnements extérieurs. Les Douanes chinoises ont organisé récemment une présentation des décrets sur l'enregistrement des établissements exportateurs et la gestion des produits importés en Chine qui semble porteuse de risques de contraintes supplémentaires pour l'accès au marché chinois. Ces mesures s'inscrivent dans les tendances protectionnistes de ce pays qui ne cessent de se renforcer en réponse au niveau record atteint par ses importations agricoles et alimentaires.

### **3.2.4. Sur quels points agir pour se préparer à tel ou tel scénario ?**

Différentes questions ou sujets de débats sont apparus à travers les scénarios précédents qui sont autant de points d'attention incontournables sur lesquels l'action politique de l'Etat ou les stratégies de filière peuvent avoir prise.

Ces points justifient de se poser en anticipation et de réfléchir d'ores et déjà aux actions souhaitables et aux orientations à prendre ou à pousser au niveau national, UE ou international (ex : biosécurité) pour accroître la capacité de résilience de la filière porcine à toute survenue d'épizootie, susceptible de perturber gravement les marchés en volumes et en valeur. Les missionnés ont relevé les points spécifiques suivants :

- **La structuration des filières**, avec la question importante du renouvellement des élevages et d'une éventuelle évolution du modèle breton très spécialisé vers des modèles plus résilients d'élevages multi-espèces ou polyculture-élevage, insérés dans des chaînes de valeur intégrées ou pas ;

- **L'implication des différents maillons de la filière**, notamment des grands groupes exportateurs et des industries de transformation, dans l'organisation de la filière : circulation de l'information, élaboration d'orientations politiques et commerciales d'ensemble partagées (y compris avec les pouvoirs publics) ;
- **Le choix de modèles de biosécurité** uniformes ou différenciés pouvant aller jusqu'à la mise en place de compartiments ;
- **La politique vaccinale** à privilégier, si un vaccin apparaît dans les années qui viennent ;
- **L'importance de conserver une veille** sur les évolutions chinoises et des principaux pays producteurs et exportateurs, pour saisir très vite les opportunités qui se présentent sur un marché qui devrait durablement rester volatile.

Chacun de ces points sont autant d'enjeux à considérer pour établir une stratégie de filière. Le plan de la filière porcine française, établi pour 5 ans en 2017 à la suite des Etats généraux de l'alimentation, arrive à son terme en 2022. Une réflexion devra donc être entreprise pour le poursuivre ou l'amender. Cet agenda offre donc une fenêtre intéressante pour intégrer les points évoqués.

## 4. QUELLE STRATEGIE DE FILIERE DEVELOPPER EN FRANCE

Les points d'attention relevés ci-avant ont conduit les missionnés à définir plusieurs lignes d'actions pour se préparer à tous les scénarios, assorties d'une condition de succès.

La filière porcine française s'est fortement concentrée ces dernières années. Plus de 80 % de la production française est assurée par les élevages situés dans le Grand Ouest : Bretagne (58 %), Pays de la Loire (11 %), Nouvelle-Aquitaine (7 %), Normandie (6 %). En 2018, la France comptait environ 9 900 élevages produisant plus de 300 porcs (99 % de la production). Parmi ceux-ci, le modèle naisseur-engraisseur est nettement dominant (42 % des sites et 61 % des porcs charcutiers produits)<sup>55</sup>. Elle est peu soutenue par la PAC et habituée à être confrontée à un marché international libéral marqué par des mouvements brutaux tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements sont d'autant plus brutaux que le marché mondial influe beaucoup sur les marchés nationaux en raison d'une concentration de la production et de la consommation sur quelques dizaines de pays dans le monde. L'exemple actuel de la crise PPA est particulièrement marquant ainsi que les scénarios d'évolution auxquels elle peut aboutir.

Il est donc indispensable de considérer cette réalité du marché porcin, d'anticiper ces mouvements pour en tirer parti.

### 4.1. Des lignes d'actions à privilégier

#### 4.1.1. Développer la sécurisation sanitaire des différents maillons de la filière et anticiper des risques futurs

En l'absence de mise en œuvre d'une vaccination orale des sangliers (nécessitant préalablement un vaccin efficace oralement et discriminant), la seule avancée du front de la PPA dans la faune

---

<sup>55</sup> Fiche filière porcine 2021 - FranceAgriMer

sauvage devrait atteindre l'Est de la France à moyen terme (5 à 7 ou 10 ans). Toutefois, un saut brusque, lié à des déplacements de suidés domestiques ou sauvages, de leurs produits, ou de sous-produits voire de matériels souillés dans un pays proche peut à tout moment réduire ce délai, voire le faire disparaître si la destination des « matières contaminantes » est la France. Il convient donc de poursuivre, avec diligence et rigueur, la préparation à son apparition sur le territoire national.

Les éleveurs comme les autres acteurs professionnels des filières, porc et sanglier, ont certes été sensibilisés aux dispositions de biosécurité lorsque la PPA est apparue dans les Ardennes belges. Ils le sont également par les médias quand des élevages de pays limitrophes sont atteints pour la première fois, toutefois toutes leurs organisations professionnelles devraient régulièrement leur rappeler cette menace. Si celles de l'élevage sont très actives sur ce sujet, d'autres semblent l'être moins.

Il a été demandé à ces éleveurs et autres acteurs de mettre en œuvre certaines dispositions. Le plan de relance permet de mobiliser 100M€ pour faciliter la mise en place de mesures de biosécurité, c'est une opportunité à saisir. L'effectivité des dispositions devrait faire l'objet d'audits réguliers par les groupements, organismes et associations à vocation sanitaire ou non. La filière s'est saisie de cet enjeu et a mis en place un accompagnement à travers l'application « Pig Connect Biosécurité ». Cet outil professionnel d'audit, développé par l'ANSP<sup>56</sup> et réalisé avec la collaboration de l'IFIP<sup>57</sup>, SNGTV<sup>58</sup>, la Coopération Agricole et la FNP<sup>59</sup>, permet d'évaluer le niveau de biosécurité des élevages porcins. Cette démarche doit être confortée. Une réflexion sur la systématisation de ces audits, couplée à une certification par un organisme tiers pleinement indépendant ou sur le signalement à l'administration des défaillances notables ou réitérées comme sur la gestion des suites devrait être engagée. La problématique du nettoyage/désinfection des véhicules servant au transport d'animaux comme de ceux affectés à l'équarrissage a été signalée à la mission.

Les éleveurs et détenteurs de porcs ou sangliers, plus amateurs (basses-cours, compagnie etc.), de même que les chasseurs devraient aussi être sensibilisés voire inclus dans certains dispositifs.

Le plan national d'intervention sanitaire d'urgence et ses déclinaisons départementales qui entreraient en application en cas de survenue de cas en France ou en son immédiate proximité, doivent non seulement être tenus à jour mais aussi faire l'objet d'exercices locaux. Une participation des structures de la filière porcine est à systématiser. En élevage comme dans la faune, le repérage des premiers cas est essentiel pour circonscrire la propagation de la PPA.

Dans chaque département, les DD(ETS)PP avec l'appui des services régionaux, devraient examiner, avec les représentants de la filière porcine, l'ensemble des moyens d'action sans omettre d'y associer les vétérinaires. De même, des points réguliers sur la biosécurité peuvent permettre de suivre la résolution des marges de progrès.

Quand la maladie survient dans la faune d'une zone considérée, la détention de suidés en plein air, temporairement ou non, pose problème comme le rappellent les deux premiers cas dans les élevages en Allemagne. En l'absence d'un vaccin efficace, une réflexion sur certains modes d'élevage et leur adaptation pourrait être engagée.

La concentration des élevages de porc dans certains départements alors que de vastes portions du territoire en sont quasiment dépourvus mériterait aussi une réflexion car la proximité entre élevages,

---

<sup>56</sup> Agence nationale sanitaire porcine

<sup>57</sup> Institut du Porc

<sup>58</sup> Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

<sup>59</sup> Fédération Nationale Porcine

accroît les risques de diffusion. Une répartition plus équilibrée serait également bénéfique en matière d'environnement.

Les populations de sangliers connaissent depuis 50 ans une explosion démographique qui, dès l'apparition de la PPA en France, lui permettra de se propager aisément en leur sein et de contaminer les porcs de plein-air. En conséquence, il pourrait être judicieux, avant son arrivée, de réduire leur densité dans de nombreux départements ce qui nécessitera plusieurs années de plans de chasse spécialement orientés vers cet objectif et permettant alors d'interdire l'agrainage. Après sa survenue, comme indiqué précédemment, la gestion des dépeuplements et des cadavres dans une zone infectée est beaucoup plus complexe. D'autres méthodes de limitation des populations pourraient être envisagées voire expérimentées.

La France ne figure pas parmi les pays les plus moteurs en matière de recherche sur la vaccination contre la PPA, comme en attestent les publications sur le sujet ; elle est simplement associée à certains projets. Vu l'intérêt pour la filière porcine française d'une vaccination des sangliers, même si elle ne devait pas concerner le territoire français, il paraît utile d'être associé aux recherches sur cette problématique. Il est également possible de réfléchir dès maintenant à une ligne de conduite quant à l'emploi dans l'UE de vaccins chez les porcs et sangliers et aux conséquences en matière de circulation des animaux et produits.

Les informations et actions ne peuvent se limiter aux mondes de l'élevage, de l'agro-alimentaire ou de la chasse : les déplacements en provenance des zones atteintes de l'est de l'Europe, d'Afrique ou d'Asie, (professionnels dont transport routier, familiaux et touristiques) génèrent un risque d'introduction de la PPA notamment en ramenant des denrées. Il est donc nécessaire de sensibiliser le grand public, de délivrer une information ciblée aux professionnels concernés (français ou non) et d'effectuer des contrôles ponctuels.

Dans ce contexte, au-delà des mesures prises ou envisagées, les missionnés recommandent d'anticiper. Il semble judicieux d'ores et déjà de :

**R1.** Renforcer la biosécurité, mettre en œuvre une veille sur les recherches en matière de vaccin et réfléchir aux conditions de mise en place d'une stratégie vaccinale.

**R2.** Conforter les systèmes de veille et d'information existant tant à destination des consommateurs que des opérateurs, notamment des importateurs et des exportateurs

\* Travailler à un plan prévisionnel de communication à destination des consommateurs en cas de survenue de PPA ;

\* Conforter les dispositifs de veille sur les informations import /export ;

\* Accélérer la mise en place d'Expadon 2, très attendue par les opérateurs, pour moderniser la procédure de pré-notification et la rendre plus efficace.

#### **4.1.2. Assurer la pérennité de la filière française et la sécurité des approvisionnements de notre marché intérieur**

L'un des enjeux essentiels pour assurer la pérennité de la filière française consiste à sauvegarder sa capacité productive.

Or, s'installer comme éleveur de porcs est l'une des moins aisées des installations du secteur agricole. La pression sociétale tant sur les impacts environnementaux que sur le bien-être animal freine beaucoup de jeunes agriculteurs. Ces points associés aux contraintes horaires du travail en élevage (surtout pour le naissage) rendent aussi difficile le recrutement de salariés.

Le caractère cyclique des cours alors qu'en l'absence de production céréalière sur l'exploitation, ni le coût de l'aliment ni le prix de vente ne sont maîtrisés par l'éleveur, ne favorise pas non plus l'attractivité. Ce phénomène est renforcé par l'absence de tout filet de sécurité comme en apportent les aides PAC pour de nombreuses autres productions.

Les bâtiments des élevages sont très majoritairement anciens et les surfaces d'épandage souvent détenues, au moins en partie, par d'autres agriculteurs ce qui constitue d'autres handicaps. De plus, en dépit des multiples freins susmentionnés, la reprise de ces élevages constitue un investissement financier lourd et le renouvellement des générations n'est pas assuré

L'avancée progressive de la PPA et ses caractéristiques rendent difficile de conseiller une installation en élevage plein-air (y compris partiel) tant qu'un vaccin efficace pour les sangliers n'a pas été découvert. L'acceptation de ce type d'élevage est pourtant plus aisée mais les investissements pour une telle installation, même s'ils sont plus faibles qu'en conventionnel, doivent se raisonner sur 15 ans et à cette échéance sans vaccination des sangliers, la PPA pourrait être présente partout en France.

Par ailleurs, s'installer hors des bassins de production traditionnels, notamment pour diversifier une exploitation céréalière, est compliqué. C'est non seulement affronter l'hostilité des habitants de la commune de l'élevage et des communes concernées ou voisines des épandages mais aussi affronter les difficultés liées à l'éloignement des structures de la filière (approvisionnement en reproducteurs ou porcelets, appui technique, abattage etc.). L'installation dans des bassins céréaliers peu éloignés des grands centres urbains a été pourtant une piste retenue dans différents pays.

Tant les schémas des naisseurs engraisseurs que d'engraisseeurs approvisionnés par des maternités collectives ou non ont leur place. Les choix sont fonction des investissements potentiels et de la technicité des éleveurs qui peuvent bénéficier d'un soutien interprofessionnel.

En matière d'installation classée pour la protection de l'environnement, si les seuils de l'autorisation ont été relevés pour correspondre au seuils européen, les élevages de plus petite dimension relevant de l'enregistrement sont très souvent astreints aux mêmes exigences par les préfetures du fait de la pression sociale concernant ces élevages en lien avec des jurisprudences allant dans ce sens. Paradoxalement, il était donc souvent plus facile de créer ou d'agrandir un élevage dans l'ouest qu'ailleurs en France.

Les distorsions de concurrence avec nos concurrents européens ne concernent pas que l'élevage. Celles relatives aux coûts sociaux et fiscaux s'appliquent à tous les maillons de la filière. Si elles disparaissent avec l'Allemagne, elles perdurent avec l'Espagne, la Pologne et la Roumanie. Si jusqu'alors, les importations des pays tiers étaient négligeables, les récents accords de libre-

échange laissent craindre que ces pays bénéficiant de moindres contraintes puissent accroître notablement leurs exportations.

L'ensemble de ces contraintes en entravant le renouvellement des élevages fait peser le risque de perdre notre autosuffisance en viande porcine. Retrouver une attractivité économique pour la production porcine nécessite de mieux sécuriser les revenus des éleveurs, notamment en assurant de la manière la plus rentable possible l'équilibre carcasse. Comme indiqué précédemment, toutes les parties d'un porc ne sont pas consommées en France et nous resterons des importateurs de certaines pièces particulièrement prisées sur notre marché. A contrario, nous avons besoin d'exporter vers l'UE et des pays tiers, les morceaux et abats qui ne trouvent pas de débouchés et donc de valorisation en France. Le développement de capacité de congélation, voire de stockage, pourrait faciliter l'atteinte de cet objectif et permettrait de lisser la volatilité des cours.

#### **4.1.3. Organiser un équilibre stratégique entre marchés national, européen et international**

Trois enjeux président aux marchés à l'export qui montrent que cet équilibre est indispensable :

- rechercher le meilleur profit de la totalité de la carcasse et s'assurer de la valorisation des abats non utilisés sur le marché intérieur pour gagner en compétitivité ;
- trouver des débouchés valorisant pour notre surplus de production ;
- préserver notre rang au sein des principaux pays exportateurs en valorisant nos atouts au profit de l'économie du secteur agricole et plus largement de la France (les exportations de produits porcins représentent 1,6mds€ en 2020).

##### **➤ En premier lieu, il apparaît essentiel de conserver une capacité exportatrice**

Ne pas être dépendant d'un seul débouché permet d'être résilient par rapport à la volatilité des marchés qui tend à s'accroître sous l'influence de différents facteurs (crises, coûts de l'alimentation, contraintes environnementales, contraintes de production, ...).

Il est particulièrement indispensable de diversifier les marchés en « jouant » national, UE et exportations pays tiers et de réfléchir aux produits et aux arguments à mettre en avant en fonction de ces marchés. La France n'est pas un acteur très important à l'export sur les marchés internationaux. Elle dispose cependant d'une capacité exportatrice qu'il est important de conserver, d'autant que, lorsqu'elle est bien rémunérée, c'est une incitation pour les éleveurs à maintenir leur activité et donc des volumes de production exportables. Cela crée un cercle vertueux.

La France dispose d'une capacité d'exportation<sup>60</sup> hors vifs qui a évolué de 26,3 % en 2017 à 28,8 % en 2020, année où elle a exporté 720 000 t. La part des échanges intracommunautaires a peu évolué, aux alentours de 65 %, jusqu'en 2019 pour diminuer à 57 % en 2020 ce qui a fait passer la part à destination des pays tiers à 43 % cette même année. Du fait de la hausse des cours mondiaux tirés par la demande chinoise, le chiffre d'affaires a lui progressé de 17,4 % entre 2017 et 2020 pour atteindre près de 1,6 Mds €. Cette progression est due pour l'essentiel aux marchés tiers où le chiffre d'affaires a bondi de 52 % par rapport à 2017 atteignant en 2020 676 M€.

---

<sup>60</sup>Capacité exportation = CE = (exportation)/(Production + Importation). Définie par France-Agrimer dans « COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE FRANÇAISE PORCINE » accessible via [https://www.franceagrimer.fr/content/download/66962/document/20210625-COMPETITIVITE\\_CAHIER\\_PORCIN.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/66962/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_PORCIN.pdf)

À titre de comparaison, en 2020, les capacités d'exportation des principaux états membres exportateurs sont de 44,6 % pour l'Allemagne, 56,5 % pour l'Espagne, 73,6 % pour les Pays-Bas et 82,6 % pour le Danemark. L'Espagne, ayant pu accroître notablement sa production est le pays dont la capacité a le plus progressé, gagnant 10 % de 2017 à 2020. La part de ses exportations vers les pays tiers est nettement majoritaire, 60 % en 2020. Les autres états membres restent principalement tournés vers le marché intracommunautaire. L'Allemagne est revenue en 2020 à son niveau de 2017 du fait de la baisse de ses exportations vers les pays tiers pour cause de PPA.

En France, bien que plus modeste que celui de ses concurrents européens, le potentiel export doit être préservé. Du point de vue économique, il génère un chiffre d'affaires important qui bénéficie à l'ensemble de la filière.

D'un point de vue qualitatif, il permet tout d'abord de valoriser des pièces qui, sans les débouchés asiatiques, seraient détruites en grande partie (abats, têtes, pieds, ...). Ces « coproduits » des viandes ont été valorisés à hauteur de 200 M€ en 2020. En la matière, la France se situe au même niveau que l'Allemagne ou les Pays-Bas soit environ 20 % en valeur des exports, pourcentage plus élevé que l'Espagne et le Danemark à environ 15 %.

Concernant l'autre extrémité de la gamme, les produits transformés (charcuteries et préparations) ont permis environ 350 M€ de chiffres d'affaires. Pour eux, la France se situe au même niveau que ses concurrents, soit environ 10 % de la valeur des exportations, seuls les Pays-Bas dépassant ce niveau à 13-14 %. Compte tenu de son patrimoine gastronomique et de la qualité de sa charcuterie, ce segment méritera une attention particulière, notamment en termes de promotion à l'étranger, afin d'augmenter la part de ces produits à haute valeur ajoutée dans nos exportations.

C'est dans la catégorie « viandes » que la France est dépassée par ses concurrents. Bien que cette catégorie ait généré 1 M€ en 2020, cela représente environ 60 % du total là où ses concurrents oscillent entre 65 % et 75 %. Un déficit d'unités de découpe et/ou les coûts élevés de la main d'œuvre privent en partie le pays de produire davantage de ces pièces à valeur ajoutée supérieure et partant, de réaliser un meilleur chiffre d'affaires.

La France a su profiter de la demande chinoise au même titre que la majorité des grands exportateurs. La plupart d'entre eux ont vu la destination Chine progresser de 15 à 20 % en tonnage, les valeurs correspondantes ayant également progressé compte tenu des prix offerts par les opérateurs chinois. Seuls l'Espagne et le Brésil ont connu des progressions supérieures grâce à une augmentation de leur production. La plupart du temps, l'augmentation d'approvisionnement de la Chine s'est faite au détriment des marchés de proximité, intracommunautaire pour les européens, zone ALENA pour les filières nord-américaines, Amérique du Sud pour le Brésil. En cas de reconstruction rapide de la filière chinoise, le fait de privilégier la Chine, sans ignorer le risque d'une offre mondiale excédentaire, rendra plus difficile la reconquête de marchés délaissés en 2019 et 2020. À cet égard, la France fait partie des pays qui ont le moins pénalisé leurs marchés habituels. Il conviendra de conserver cette attitude et de garder un bon équilibre entre ses clients.

Une attention particulière devra être portée sur l'exportation de génétique porcine. D'un point de vue général, la qualité de la sélection française est reconnue à l'international. Aujourd'hui, la France partage la première place des fournisseurs de la Chine pour ce type d'animaux avec le Danemark. Des efforts de promotion doivent être conduits dans ce domaine, non seulement vers la Chine, mais également vers d'autres pays asiatiques, Philippines, Vietnam par exemple, touchés par la PPA et qui devront rebâtir leurs filières. Dans ce domaine spécifique, impliquant moins d'acteurs et d'ores

et déjà très sécurisé, des négociations de protocoles sanitaires en vue de la reconnaissance du compartiment « génétique » devraient poser moins de problèmes que les autres domaines de la filière. Le précédent constitué par la reconnaissance par la Chine du compartiment de génétique aviaire vis-à-vis du risque Influenza pourrait se révéler un atout important. Au-delà de l'importance de négocier des accords sanitaires pour conserver, voire développer l'ouverture de marchés tiers sur tous les produits porcins, ce point relatif à la génétique porcine mérite d'être conforté.

Dans ce contexte les missionnés font la recommandation suivante.

**R3.** Définir une stratégie d'exportation permettant de :

- \* conforter les débouchés export et l'équilibre actuel entre marchés nationaux, UE et pays tiers, tant en termes de volumes, qu'en termes de types de produit exportés ;
- \* considérer de nouvelles destinations porteuses en Asie et éviter une dépendance trop forte envers le seul marché chinois ;
- \* finaliser et développer en priorité les accords de zonage, tout en poursuivant les travaux entrepris en matière de compartimentation, en premier lieu sur le segment de la génétique.

➤ **Par ailleurs, la filière gagnerait à travailler sa cohésion autour d'arguments à mettre en avant pour promouvoir ses produits**

Le constat que la filière porcine française souffre d'un manque de cohésion n'est pas nouveau. Les clivages sont fréquents, d'abord entre ses différents maillons, production et abattage, mais aussi entre opérateurs, voire entre certains grands opérateurs et le reste de la filière. Par comparaison avec ses concurrents, la filière porcine française est également confrontée à des niveaux de normes plus élevés ainsi qu'à des sujets de logistique, ce qui affecte également ses résultats. Alors que la filière dispose de beaucoup d'atouts, l'ensemble de ces éléments nuit à sa compétitivité d'ensemble tant au niveau européen, qu'international, et ne facilite pas le traitement des crises en périodes de tension. La mission considère que trois sujets méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, il s'agit de **ne pas se tromper d'adversaire et d'éviter de céder à la tentation d'une concurrence interne à la filière mal placée**. L'absence de vision commune et stratégique de la filière sur sa politique commerciale apparaît comme un vrai handicap pour valoriser les réels savoir-faire des différents opérateurs (technicité, fortes exigences sanitaires et environnementales, ...). Contrairement à ses concurrents européens et internationaux, qui savent articuler intérêts individuels et réflexions communes pour positionner l'image de leur filière, la « France porcine » manque de visibilité globale. Elle avance en ordre dispersé ce qui nuit à l'ensemble des opérateurs, y compris aux grands groupes nationaux, même si ce n'est pas toujours leur perception. Ce faisant, elle étale ses dissensions ce qui ne facilite pas les négociations sanitaires et commerciales, permet à nos concurrents de jouer de cette fragilité et aux autorités de pays tiers d'imposer des normes acceptables par certains opérateurs mais pas forcément par tous, réduisant d'autant nos facultés d'exportation. La nécessité d'envisager une stratégie filière et une stratégie commerciale cohérente reste un objectif d'actualité, car elles sont toutes deux centrales et interdépendantes pour l'avenir de la filière. Il y a encore matière à développer une approche à l'exportation en s'appuyant sur une stratégie adaptée à chaque marché et aux attentes des clients étrangers autour « d'un produit, un marché ». Par ailleurs, l'une des richesses du tissu économique de la France est sa diversité de

structures, d'organisation de la production et de mise en marché. Bénéficiant à la fois de PME-PMI et d'entreprises de taille internationale, plus ou moins intégrées, elle peut aborder tous les types de marchés, du plus local au plus international. La filière gagnerait donc à articuler démarches horizontales et verticales, chacune ayant ses avantages selon le marché considéré, plutôt que de les opposer et de considérer que, pour être efficient, il y a un choix incontournable à effectuer entre les deux. Sans dénier l'importance des stratégies économiques spécifiques à chaque opérateur, il apparaîtrait judicieux d'éviter les fonctionnements individualistes des différents maillons et/ou entreprises afin que sur les marchés européens et mondiaux la France puisse exprimer tous ses atouts. Cela conduit à envisager une approche plus structurée et plus synergique entre acteurs industriels (Cf. point 4.3). Il peut être plus judicieux de devenir le partenaire de son concurrent pour le traitement de la commercialisation de certaines pièces, de coproduits d'abattage, de segment spécifiques, comme le font certains de nos concurrents européens ou d'autres grands pays producteurs de porcs. Réfléchir à une vision filière large, géopolitique et partagée, déclinée en quelques idées phares permettrait de mieux promouvoir nos produits par rapport à ceux de nos principaux concurrents. Pour cela, il est nécessaire que l'ensemble des maillons et de leurs opérateurs acceptent une réflexion d'ensemble au sein de l'interprofession pour refonder les relations commerciales et contractuelles dans la filière.

Cela conduit à **accepter de mettre des moyens en commun**. Compte tenu du tissu d'entreprises évoqué ci-dessus, ce sujet est d'autant plus important. Aucune d'entre elle n'appartient au « top 10 » mondial des entreprises. Alors que la France est le 3ème producteur de l'UE, les premiers français qui arrivent proches de ce classement sont les groupes Cooperl et Bigard. Cependant ils arrivent après Danish Crown (Danemark), Tonnies (Allemagne), Vion (Pays-Bas) et Coren (Espagne). Réussir à faire des économies d'échelle, anticiper et évaluer les réponses des principaux opérateurs mondiaux et définir des arguments marketing à mettre en avant (notamment sur les événements, salons, ...) restent des éléments forts de compétitivité et de promotion de nos produits, y compris pour les deux premiers groupes français. L'ambition de construire un discours partagé avec les autres filières viande, déjà évoqué par le plan de filière, assorti de moyens financiers pour le porter et le défendre, reste toujours d'actualité à l'export. Encore faut-il que la base d'un discours de ce type soit réellement consensuelle au sein même de la filière porcine, en particulier sur des sujets d'actualité sensibles tels que l'articulation du zonage et de la compartimentation, les modalités du bien-être animal, les relations production-abattage- transformation, la valorisation des produits par des démarches spécifiques ou par des marques.

Cela conduit également à travailler encore plus étroitement avec les pouvoirs publics pour accroître la capacité d'influence de la filière et **défendre une concurrence équitable autour de normes équivalentes**, tant au niveau UE qu'au niveau des pays tiers. Dans cette perspective, l'intérêt de développer des coopérations européennes et internationales pour faire progresser ces normes et leur application dans un sens favorable à nos intérêts n'est plus à démontrer. Les partenariats public-privé sont un outil intéressant à plusieurs titres et largement utilisés par nos principaux concurrents (Pays-Bas, Etats-Unis notamment) pour faire valoir l'excellence de leur organisation, mais aussi de leurs entreprises lorsqu'elles sont partenaires d'échanges entre instituts techniques, organismes de recherche et autorités nationales. Il s'agit de supports d'intelligence économique, commerciale et sanitaire souvent efficaces.

Cela conduit encore à **avoir une réflexion sur les aspects logistiques**, en particulier portuaire pour le grand export. Ceux-ci prennent de plus en plus d'importance et peuvent se révéler source

de perte de compétitivité. La France est confrontée depuis plusieurs années à une perte d'image des ports français notamment en raison de crises sociales à répétition et d'une réputation de contrôles sévères. Elle se double dans cette période de crise de perturbations du trafic maritime. La crise de la Covid-19 et le Brexit ont créé des contraintes supplémentaires pour les armateurs. Le manque d'attractivité des ports français qui existait déjà les a conduits à faire passer ces ports après d'autres places européennes. La conséquence en est pour nos entreprises, des difficultés à disposer de containers en nombre suffisant et adaptés (notamment reefers<sup>61</sup>), à planifier les échéances de chargement, à subir des déroutages imprévus et à supporter des coûts éventuels de transports par routes pour rejoindre les ports UE de grand export (Rotterdam, Barcelone, Gênes). Sous l'égide de FAM, un groupe de travail a été mis en place regroupant des représentants des filières, des ports, des transitaires, des armateurs et de l'administration dans l'objectif de mettre en place des actions concertées pour remédier à cette situation. Ce travail ne peut qu'être conforté. Il serait judicieux d'y associer la DGCCRF, afin d'éviter que des problèmes de concurrence (entente) ne viennent réduire à néant cette réflexion.

➤ **Enfin, la question de la promotion de la qualité et des spécificités de l'origine France doit être posée**

L'origine France est source de valeur et peut servir à expliquer nos prix élevés par rapport aux produits concurrents. De ce fait, elle n'est pas incompatible avec l'idée de compétitivité.



**A ce jour, l'étiquetage de l'origine France est plutôt un argument du marché domestique.**

Son intérêt est déjà souligné depuis plusieurs années pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits issus de nos territoires. Dans un contexte international de plus en plus ouvert et concurrentiel (signature de nouveaux ALE<sup>62</sup>, risque de voir de plus en plus de viandes porcines en provenance de pays tiers), cette démarche a du sens pour valoriser une provenance proche, les bonnes pratiques françaises de traçabilité et de respect du produit. Elle pourrait aussi revêtir un intérêt accru en cas de retournement de tendance sur le marché mondial se traduisant par moins de débouchés vers les grands pays exportateurs, notamment la Chine. Dans cette éventualité, les pays ayant accru leur production et devant l'écouler pourraient être tentés de cibler le marché de l'UE en plus des marchés asiatiques autres que chinois. Des viandes espagnoles au premier chef, mais aussi brésiliennes ou canadiennes, pourraient alors arriver sur le marché européen à des prix compétitifs dans le cadre des ALE signés (Mercosur et CETA). La tentation pourrait exister aussi pour des viandes provenant des USA, bien que pour l'instant elles soient hors cadre d'accord.

**Demain n'aurait-on pas intérêt à en faire un argument y compris vers les autres EM et les pays tiers ?**

L'image France est porteuse car elle véhicule en soi une image de qualité sanitaire et gustative attachée à la reconnaissance de la gastronomie française. Nos produits sont souvent plus chers que leurs produits concurrents. Les identifier et ainsi valoriser l'image France en portant les valeurs

<sup>61</sup> Terme technique désignant les containers frigorifiques

<sup>62</sup> Accords de libre-échange tels que MERCOSUR, CETA

qualitatives défendues par notre agriculture permettrait d'expliquer ce différentiel de prix et de le justifier. Nous avons des arguments qui souvent ne sont pas ou mal mis en avant, contrairement aux produits italiens et de plus en plus, aux produits espagnols (Cf. encart ci-dessous). Une réflexion sur une telle démarche à l'échelon français apparaît de plus en plus indiquée, au moment en outre où le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation plaide pour une politique française mettant en avant la qualité de nos produits.

**L'Espagne, 1<sup>er</sup> fournisseur de viande porcine de la Chine, renforce sa marque *Spanish Pork***

Entre Janvier et Février 2021, les exportations espagnoles ont atteint 317 289 t (694,2 M €), soit le double des exportations 2020 g.a. La viande fraîche, réfrigérée ou congelée, représente 76 % des exportations en Chine, suivie par les abats et le bacon. Cette importance espagnole s'exprime au SIAL de Shanghai, à partir du 18 mai, 3<sup>ème</sup> plus grand salon mondial, au travers de la marque *Spanish Pork* de l'interprofession espagnole Interporc ; elle promeut la culture, la tradition, la qualité, la sécurité alimentaire, la durabilité et le bien-être animal garantis par la filière espagnole.

Source : SER de Madrid (Pôle agricole) - Note hebdo COVID - agriculture -pêche

La démarche que le plan filière met en avant, « porc respect et confiance », pourrait constituer le cadre adapté pour défendre une telle orientation à l'international. Il a vocation à renforcer la démarche « le porc français » en l'adossant à une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) afin de valoriser notamment les bonnes pratiques environnementales, sociales, de traçabilité, sanitaires et de bien-être animal. Cela pourrait constituer un élément intéressant de segmentation de marché et de compétitivité hors prix renforçant l'image France et compensant quelque peu les difficultés liées à un manque de compétitivité prix.

Une fenêtre existe avec l'arrivée à son terme en 2022 du plan de la filière porcine, dont les professionnels devraient se saisir pour lancer et concrétiser ces réflexions dans un nouveau plan.

**R4.** Le plan filière de 2018-2022 mériterait d'être conforté et complété pour améliorer la compétitivité coût et hors coût :

- \* logistique : conforter les contacts pris pour mettre en place des actions concertées avec les ports, les transitaires, les armateurs et l'administration dans le cadre du groupe de travail mis en place à FranceAgriMer ;
- \* normes : porter avec l'administration au niveau communautaire et international des modalités de réduction des distorsions de concurrence ;
- \* consolider l'image de la filière française, en établissant une stratégie de communication assortie d'un logo commun mettant en avant les atouts de la filière (bonnes pratiques sanitaires et bien-être animal, RSE, qualité des produits)

L'objectif général est d'augmenter la capacité de résilience et de développement de la filière porcine française qui évolue aujourd'hui dans un contexte sanitaire difficile, un marché international très concurrentiel et souffre de tensions interprofessionnelles.

Des propositions d'action plus précises (Cf. Annexe 7) permettant de décliner les pistes présentées tant dans les domaines sanitaires, qu'économiques et commerciaux, rejoignent celles contenues dans le plan validé en 2017 qui n'avait pas pu prendre en compte les bouleversements générés par l'arrivée de la PPA. Cette nouvelle donne impose une adaptation du plan.

## **4.2. Une condition indispensable au succès : trouver une solution à une filière française trop souvent confrontée à un problème de gouvernance**

Les préconisations précédentes ne sont pas en elles-mêmes révolutionnaires mais se heurtent au principal problème identifié par les missionnés qui tient à la gouvernance de la filière, malgré les efforts importants et jalonnés de succès déployés depuis la création de l'interprofession porcine en 2002.

Ce problème de gouvernance se manifeste à la fois à la fois au sein de chaque famille professionnelle composant les parties prenantes à l'interprofession et au sein des relations qui en résultent entre chacune de ces parties. En témoigne les difficultés de la FICT<sup>63</sup>, mais aussi de la FNP et de Culture Viande.

Afin de lutter contre les crises qui peuvent affecter cette filière, être capable d'anticiper leur traitement, mais aussi répondre aux enjeux à venir pour sa durabilité, il y a une urgence à supprimer certaines pierres d'achoppement. Pour ce faire, et sans que la liste soit exhaustive, les deux points suivants semblent devoir faire l'objet d'une attention renouvelée.

### **4.2.1. Trouver une méthode pour assurer une meilleure coordination, concertation et équilibre entre les différents types d'acteurs**

Il s'agit de savoir mettre « un minimum » en commun au profit d'une politique de filière partagée sur les indispensables enjeux stratégiques, ce qui nécessite de s'efforcer de créer un indispensable consensus de base. Or, l'histoire de l'interprofession porcine depuis sa création montre que ce consensus apparaît difficile à établir. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : le fait qu'il s'agisse d'une interprofession longue (6 maillons de l'amont à l'aval : alimentation animale, production, abattage-découpe, charcuterie, grande distribution, restauration collective) et le fait que la filière se caractérise par une forte propension à l'individualisme de certains de ses principaux acteurs ainsi qu'une concurrence entre eux parfois exacerbée et contreproductive.

Dans le passé, l'interprofession a déjà été confrontée à des litiges et à des retraits de certaines familles professionnelles. Toutefois, le plan de la filière porcine française a été validé en 2017 à l'unanimité par l'ensemble de ses membres et la FICT, bien qu'à l'époque elle soit en marge de l'interprofession. Ses grandes lignes restent en phase avec les grands enjeux à considérer pour l'avenir de la filière, à condition de savoir dépasser les querelles internes au bénéfice de tous et de jouer sur la complémentarité des acteurs et des Pouvoirs Publics à travers la mobilisation de tous les interlocuteurs.

C'est ce dernier point qui paraît aux missionnés devoir faire l'objet d'une réflexion approfondie afin de trouver la méthode qui permette d'entendre tous les acteurs et de trouver un équilibre en sortant du simple rapport de force stérile.

Pour ce faire la filière peut capitaliser sur plusieurs atouts :

---

<sup>63</sup> Fédération française des industriels charcutiers traiteurs

- les relations entre l'interprofession, l'IFIP, Culture viande et l'observatoire des prix et des marges qui permettent de disposer d'éléments fondamentaux pour les orientations à définir ;
- les nouvelles relations pacifiées entre l'interprofession et la FICT sur lesquelles il convient de rester vigilant dans le contexte d'un renouvellement prochain des présidences ;
- l'existence d'un comité de liaison qui permet une concertation avec les consommateurs et les organisations de protection des animaux à l'heure où la société civile est de plus en plus soucieuse d'une alimentation saine, de qualité et respectueuse de l'environnement et du bien-être animal.

Ils s'ajoutent au savoir-faire des éleveurs et des opérateurs de chaque maillon ainsi qu'à l'existence d'un tissu d'entreprises capables d'aborder toutes les échelles de marchés (intérieur, communautaire et international).

#### **4.2.2. Assurer une sécurisation des financements de l'interprofession**

L'interprofession ne doit pas être prise en « otage » car cela nuit à l'ensemble de la filière et à sa capacité de résilience en cas de crise grave, de même que cela hypothèque son adaptation aux enjeux à MT.

Cette réflexion prend tout son sens alors que la filière arrive au terme de son plan élaboré en 2017 pour 5 ans. De nouvelles orientations devraient être prises pour les 5 ans à venir qui intégreraient les conditions d'une indispensable stabilisation de l'Interprofession et au-delà de chacune des familles de la filière. En effet, il ne suffit pas de disposer d'atouts et de compétences pour assurer la durabilité de la filière si les problèmes de gouvernance sapent toutes les initiatives et que l'ensemble des parties prenantes ne soit pas persuadé que le développement d'une culture du consensus est incontournable y compris sur les financements.

Cette culture, si elle est antagoniste d'un individualisme « forcené », n'exclut pas une saine concurrence. Les pays aujourd'hui reconnus en Europe comme efficaces en matière d'organisation de filière (Pays-Bas, Danemark, Allemagne) ont souvent cette culture même s'ils communiquent peu sur l'atout qu'elle représente tant au niveau européen que mondial pour défendre leurs intérêts (le coq français ferait bien d'en prendre de la graine).

Les filières agricoles et alimentaires, en particulier les filières viande, sont confrontées à nombre de défis importants pour assurer leur pérennité face à un avenir de plus en plus incertain qui demande de développer de fortes capacités de résilience.

Dans un tel contexte, les missionnés estiment qu'il est regrettable que les dissensions au sein de la filière porcine entravent la mise en place d'une stratégie lui permettant de montrer son excellence et d'aborder les différentes problématiques sanitaires, économiques et commerciales en privilégiant une interprofession forte.

##### **R5. Améliorer la gouvernance de la filière**

- \* sécuriser le financement de l'interprofession, y compris en envisageant de manière systématique l'extension des accords interprofessionnels pris en la matière ;
- \* construire les conditions de discussions sereines pour créer des consensus, au besoin en faisant appel à des médiateurs extérieurs reconnus sur les sujets sensibles.



## CONCLUSION

Les conséquences de la crise de la PPA sur l'économie de la filière porcine mondiale affectent au premier chef l'Asie et plus particulièrement la Chine. Cela conduit à une reconfiguration des élevages qui devrait se traduire par le développement de grandes unités et la disparition de certains petits élevages, même s'ils devraient encore en subsister pour des raisons sociales.

Elle accroît la volatilité des marchés et modifie les flux commerciaux. Les autres principaux producteurs ne peuvent faire abstraction de ce qui se passe dans le principal pays producteur et consommateur. Cela montre l'importance de réfléchir à des outils permettant d'anticiper les crises et de les traiter avec rapidité

Maintenir des flux commerciaux sur le marché mondial amène à reconsidérer l'organisation des filières porcines à travers le monde, avec des éléments communs et des spécificités :

- en éléments communs : se prémunir contre toute épizootie et développer toute mesure de lutte au premier rang desquelles la biosécurité, la vaccination si elle devient possible, et le développement des accords sanitaires permettant de conserver les flux commerciaux ;
- en éléments particuliers : selon les contraintes politiques et sociales de leurs territoires, reconsidérer les modes de production tant pour satisfaire les attentes sociétales de qualité (y compris environnementales) que le contrôles des coûts.

En France, la filière dispose de nombre d'atouts et sait apprécier et analyser les contraintes qui l'entourent. Cependant, elle utilise mal ses compétences car sa gouvernance pour établir une stratégie lui permettant d'être plus compétitive et plus résiliente est à parfaire. La culture du consensus devrait être développée. Il ne s'agit pas d'opposer des modèles mais de conserver une diversité qui permette de fournir à la fois les marchés mondiaux, le marché domestique et les marchés UE de proximité.

Le plan filière de 2018-2022 mériterait d'être conforté et complété. Une fenêtre existe pour lancer et concrétiser ces réflexions dans un nouveau plan filière dont les professionnels devraient se saisir.

## **ANNEXES**



# Annexe 1 : Lettre de mission



Cabinet du ministre

Paris, le 28 JUIL. 2020

Le Directeur de Cabinet du Ministre  
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Monsieur Alain MOULINIER  
Vice-Président du Conseil Général de  
l'Alimentation, de l'Agriculture et des  
Espaces Ruraux (CGAAER)  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

N/Réf : C1825764

V/Réf :

**Objet :** Evolution de la crise « peste porcine africaine » (PPA) en Chine et en Asie du Sud-Est et conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau mondial

Apparue dès 2007 dans les pays du Caucase, en Russie et en Ukraine, l'épizootie de peste porcine africaine s'est progressivement étendue aux États Baltes et à la Pologne orientale. Elle a atteint la Chine en août 2018 et ne cesse de progresser en Asie (Corée, Asie du Sud-Est, Philippines, une partie de l'Indonésie, Inde). En Europe de l'Ouest, des cas ont également été recensés d'abord en Belgique, à proximité de la France (septembre 2018), puis en Pologne et en Grèce (2020). En janvier 2019, la France a mis en place un plan d'urgence pour éviter l'arrivée de la PPA sur son territoire mais les autorités sanitaires et la filière restent d'autant plus préoccupées que la propagation de ce virus, si elle peut être contenue notamment grâce à des abattages, est impossible à arrêter à ce stade, aucun vaccin n'étant disponible. D'après certains spécialistes<sup>1</sup>, le virus progresserait vers l'ouest de 3 à 5 kilomètres par mois, et risque d'arriver prochainement en Allemagne.

Cette épizootie revêt une ampleur inégalée, qui affecte déjà de manière importante les filières porcines, mais également d'autres filières (viandes notamment par effet de substitution chez le consommateur), et dont les effets déstabilisateurs sur les productions pourraient encore s'accroître, dans la durée, en fonction de l'évolution de la maladie notamment.

Cette situation entraîne ainsi une déstabilisation des marchés mondiaux et nationaux en volumes et en valeur. En effet, la Chine, premier pays producteur et consommateur de porcs, représente environ 50% de la production et de la consommation mondiale. Or, l'épidémie et les abattages massifs conduits dans ce pays ont fait disparaître depuis 2018 autour de 41 %<sup>2</sup> du cheptel domestique (1/5 du cheptel mondial), ce qui réduit de quelque 30 %<sup>3</sup> (18 M. t), selon une estimation *a minima*, la production chinoise de viande de porc.

...

1 Notamment Witold Katner, porte-parole de la chambre nationale des vétérinaires polonais  
2 Données Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la RPC  
3 Bafuhank

Cette perte de production se traduit donc par un appel au marché international qui conduit la Chine à importer massivement des produits porcins (doublement des importations entre janvier 2019 et février 2020). Les prix se sont ainsi envolés tant sur son marché intérieur que sur les marchés mondiaux.

Cette situation devrait perdurer et pourrait générer durablement une instabilité importante. En effet, le déficit de production locale de 18 M t pour répondre aux besoins chinois, plus de deux fois supérieur à l'offre disponible sur le marché mondial, ne peut être compensé, à court ou moyen terme, par l'accroissement de la production des pays indemnes. Une baisse de la consommation de viande porcine (- 10 M t en Chine, en 2019) et une substitution entre produits et opérateurs s'observent déjà : évolution sur les marchés des volailles et de la viande bovine, des céréales et de l'aquaculture. Ils pourraient s'intensifier et modifier, à moyen terme, les flux commerciaux, les orientations de production et les habitudes alimentaires. Cette épizootie devrait aussi également avoir des incidences sur la négociation des accords bilatéraux, notamment de reconnaissance du zonage, avec la Chine.

Les filières qui se seront données les moyens d'anticiper ces évolutions en établissant des stratégies adaptables, à court et plus long terme, en matière d'offre et de demande, d'investissements productifs et de transformation, amélioreront leur capacité de résilience et leur compétitivité. Malgré les difficultés à établir de telles perspectives, il y a un réel enjeu à les recenser et les évaluer.

En s'appuyant notamment sur les travaux du groupe de travail « Impacts de l'épidémie PPA en Asie sur les marchés de la viande et de l'alimentation animale » mis en place par FranceAgriMer associant pouvoirs publics, instituts techniques et représentants des filières, je souhaiterais qu'une mission du CGAAER identifie :

- à très court terme, l'incidence avérée et les conséquences anticipables sur les marchés européens, mais également asiatiques, de l'apparition d'un foyer de PPA dans un État membre de l'Union européenne, fortement exportateur de viandes porcines vers l'Asie ; cette incidence devra être distinguée selon que des États fortement importateurs auront ou non reconnu le bénéfice du zonage non seulement pour la France mais aussi pour les grands pays producteurs, à commencer par l'Allemagne ;
- puis à horizon 2025 voire au-delà, quelles pourraient être :
  - o les stratégies d'adaptation en Chine et dans ses principaux pays fournisseurs, en termes de capacités productives et d'évolution de la demande alimentaire ;
  - o l'incidence de ces stratégies sur les marchés mondiaux et européens, tant en terme de flux de produits que de prix ;
  - o l'impact de ces évolutions sur les négociations des accords bilatéraux, notamment relatifs aux règles sanitaires et à la reconnaissance du zonage ;
  - o l'impact de ces évolutions sur les opérateurs amont et aval des filières et plus globalement sur les stratégies filières ;
  - o les solutions et les mesures à préconiser pour que les opérateurs des filières françaises impactées, de la filière porcine au premier chef (producteurs, transformateurs, exportateurs) puissent s'adapter à ces conditions de marché et tirer le meilleur profit des opportunités créées par cette situation (restructuration de la filière ; accroissement de la capacité de production ; investissements dans les élevages et les abattoirs, etc.).

Pour accompagner cette réflexion, vous pourrez recourir aux services de la DGAL, de la DGPE, du réseau des conseillers agricoles et de FranceAgriMer. Je souhaiterais que les conclusions de la mission me soient transmises avant la fin de l'année 2020.

  
Fabrice RIGOUTET-ROZE

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Olivier BOURRY	ANSES	Chercheur Unité de virologie et d'immunologie porcines - site de Ploufragan	23/09/2020 et 26/05/2021
Régis RAFFIN  Maryse SABOULARD  Marie-Hélène ANGOT  Philippe PAQUOTTE	FranceAgriMer	Chef adjoint de la mission des affaires européenne et internationales Déléguée viandes Chef de l'Unité Appui aux Exportateurs de la Mission des Affaires Européennes et Internationales Chef du département Analyse économique des filières et OFPM de la direction des marchés	30/09/2020
Françoise SIMON	MAA-DGPE	Sous-directrice de l'international	16/10/2020
Loïc EVAÏN  Charles MARTINS- FERREIRA	MAA-DGAL	Directeur général adjoint de l'alimentation - Chef des services vétérinaires - Chef du Service Europe et international Sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales	20/10/2020

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
François BLANC Mireille BOSSY Jo CADILHON	Ambassade de France en Chine	CAA régional (RPC, République de Mongolie, Taiwan) CAA régionale adjointe Attaché agricole	18/12/2020
Boris OLLIVIER	DGAL-SDASEI	Chef du bureau de l'exportation pays tiers	08/01/2021
Jean-Philippe DOP Alexandre FEDIAEVSKY	OIE	Directeur général adjoint -Affaires institutionnelles et régionales Coordinateur régional du GF-TADs	08/01/2021
Claire LEGRAIN	FranceAgriMer	IAA	18/01/2021
Marie-Luce GHIB	Ambassade de France en Roumanie	CAA régionale (Roumanie, Bulgarie, Serbie)	21/01/2021
Wilfrid POUSSE	Ambassade de France à Singapour	CAA régional (Singapour, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Timor Oriental)	26/01/2021
Julien BARRE Franck FOURES	Ambassade de France au Brésil	CAA régional (Argentine-Chili) CAA régional adjoint	27/01/2021
Marie-Hélène LE HENAFF Gaël THEVENOT	Ambassade de France au Japon	CAA Régionale (Japon-Corée du Sud) CAA Régionale adjointe	01/02/2021

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Marie-Christine LE GAL	Ambassade de France en Pologne	CAA régionale (Pologne, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie)	01/02/2021
Marion CHAMINADE	Ambassade de France au Viet-Nam	CAA régionale (Viet-Nam, Myanmar, Cambodge, Laos, Thaïlande)	03/02/2021
Didier DELZESCAUX	INAPORC	Directeur	11/01/2021 et 09/02/2021
Guillaume ROUE	INAPORC	Président	09/02/2021
Elodie LAMATTE Jean-Philippe TREBILLON Maxime SAUVAGE	MAA-DGPE	Sous-Directrice Filières agro-alimentaires Chef du bureau des viandes et de productions animales spécialisées Chargé de mission Filière viandes porcines	10/02/2021
Paul ROUCHE Stéphanie LE BOULCH	Culture Viande	Directeur Chargée de mission export	11/02/2021
Stéphane GOUAULT Boris DUFLOT	IFIP	Directeur général Directeur du pôle économie	17/02/2021
Anne RICHARD	ANVOL-ITAVI	Directrice	18/02/2021
Corinne PEYRONNET	Terre UNIVIA – Terre INOVIA	Responsable pôle aval	25/02/2021
Marc PAGES Sixte BEAUSSAND	INTERBEV	Directeur Animatrice « Commission commerce extérieur »	02/03/2021

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Emmanuel COMMAULT Bernard ROUXEL	COOPERL	Directeur général  Vice-Président COOPERL et Président de l'ANSP	04/03/2021
Jacques GOURMELON	Nucléus SAS	Directeur	15/03/2021
Bernard VALLAT	FICT	Président	24/03/2021
Maxime LEMAITRE	Trader Singapour	Managing Director	06/04/2021
Thomas (LE ROUX) DE BRETAGNE	Choice Génétics (Filiale de Grimaud)	Directeur général	06/04/2021
Mathias GINET	Ambassade de France en Allemagne	CAA régional (Autriche, Suisse)	09/04/2021
Arnaud BRIZAY	Allemagne - Ministère fédéral de l'agriculture	Direction "verte" (durabilité, climat, biodiversité, forêt...)	13/04/2021
Jérôme FROUTE	Ambassade de France en Espagne	CAA Régional (Espagne, Andorre, Portugal)	13/04/2021
Patrick FAURE	Gâtine Viandes (Groupe Agro- Mousquetaire )	Directeur général	20/04/2021
Alex JOANNIS	Kermené (groupe Leclerc)	Directeur général	27/04/2021
Thierry MEYER	SOCOPA	Directeur filière porc du groupe BIGARD- SOCOPA	28/04/2021
Christian LIGEARD	Ambassade de France aux Etats-Unis	CAA régional (USA- Canada)	28/05/2021

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Luc PAILLEUX	TRADIVAL (groupe SICAREV)	Directeur commercial filière porc	27/05/2021
Alexandre MARTINEZ  Marie-Agnès AMOS	Ambassade de France en Russie	CAA régional (Russie, Biélorussie, Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Ukraine) CAA régionale adjointe	03/06/2021

## Participations groupes de travail et colloques

### PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL DE FRANCEAGRI-MER

- Groupe de travail « Impacts de l'épidémie PPA en Asie sur les marchés de la viande et de l'alimentation animale »
- Groupe de travail « Comité export PPA »
- Groupe de travail du conseil spécialisé viande blanche sur la compétitivité de la filière porcine française et l'évolution de ses parts de marchés à l'exportation et à l'importation, Département Analyse économique des filières et OFPM de la direction des marchés).

Ces groupes de travail regroupent INAPORC, selon le sujet d'autres interprofessions concernées (ANVOL, Terre Univia, INTERBEV, CNIEL, CIPA), des syndicats professionnels (notamment FICT et Culture Viande), les CAA des zones concernées par la PPA, les administrations concernées (DGAL et DGPE), IFIP, Les services de FranceAgriMer (Déléguée filière, Mission des affaires européenne et internationales, Unité Appui aux Exportateurs de la Mission des Affaires Européennes et Internationales,

### PARTICIPATION AUX COLLOQUES

- *Crises sanitaires, zoonoses et politiques de biosécurité – Centre d'étude et de prospective – 21 janvier 2021*

Introduction et conclusion : Florent BIDAUD – CEP

Intervention : Frédéric KECK – Directeur du Laboratoire d'anthropologie sociale – CNRS

- *Impact de la PPA sur l'élevage porcin dans le monde – Académie vétérinaire de France et Académie d'agriculture de France – 3 février 2021*

Animateur : Michel RIEU et André JESTIN de l'Académie vétérinaire de France

Exposés :

- La Peste porcine africaine en Europe, virus, vecteurs, épidémiologie, méthodes de lutte - Marie-Frédérique LE POTIER - Chef d'Unité Virologie Immunologie Porcine de l'ANSES – site de Ploufragan
  - La Peste porcine africaine en Chine, l'autre crise sanitaire, méthodes de lutte, contexte politique - Jean-Christophe AUDONNET - Directeur Senior de la division R&D Vaccins de *Boehringer Ingelheim* Santé animale
  - La Peste porcine africaine en Chine, effets sur la production porcine et les flux d'importations, dans le contexte institutionnel et économique - Jean-Marc CHAUMET - Chef de projet au département Économie de l'IDELE
  - Effets induits, constatés ou projetés, sur les filières porcines dans le monde et sur les autres filières animales - Boris DUFLOT - Directeur du Pôle Économie de l'IFIP
- *Stop PPA : Partenariats publics et privés pour réussir – Session technique du GF TADs (FAO-OIE) – 21 juin 2021*

Introduction : Monique ELOI, directrice de l'OIE, et Beth Bechdol, directrice générale adjointe de la FAO

Animateurs : Andriy ROZSTALNY, Responsable production et santé animale à la FAO, et Gregorio TORRES, Chef du service scientifique de l'OIE

Exposés :

- Collaboration multipartite pour une production porcine durable et le contrôle de la PPA
  - Nitya Ghotge - Directrice de ANTHRA (ONG Inde) et représentante de GASL (Global agenda of sustainable livestock)
  - La continuité des activités. L'expérience française
  - Didier Delzescaux - Directeur d'INAPORC
  - Des partenariats public-privé pour tenir en échec la peste porcine africaine. L'expérience canadienne
  - Andrea Ellis - Agence canadienne d'inspection des aliments
  - PPP to support small producers. The civil society perspective
  - Antoine Lury - Vétérinaire Sans Frontières International
  - L'expérience de la Banque asiatique de développement pour aider le secteur privé à stopper la PPA
  - Martin Lemoine - Banque asiatique de développement
  -
- *La lutte contre la PPA : Partenariats pour la prévention, la détection précoce et la réponse à la PPA - Session technique du GF TADs (FAO-OIE) – 28 juin 2021*

Introduction : Isabelle DIEUZY-LABAYE, Responsable de l'initiative Partenariats publics privés (PPP) à l'OIE, et Keith SUMPTION, Chef du centre de zoonose à la FAO

Animateurs : Isabelle DIEUZY-LABAYE

Exposés :

- Prévenir par la biosécurité et les audits - Détection et diagnostic – Education pour de meilleurs PPP

- Richard French - Directeur du laboratoire de diagnostic des maladies animales de l'Ohio (USA), membre de l'USDA, National Animal Health Emergency Response Corp., Vice-président de la santé animale pour le groupe CP - Chine, et chef des opérations du centre de santé animale de Boehringer Ingelheim, à Shanghai, en Chine
- Comment anticiper pour éviter la maladie ? Plan d'action et objectifs – Innovations en matière de détection - Education pour de meilleurs PPP
- Jaspinder KOMAL - Vice-président de la Direction générale des sciences à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), CVO Canada et délégué canadien auprès de l'OIE
- Chaînes de valeur et prévention – Rapidité de détection – Communiquer et éduquer
- Dirk PFEIFFER - Titulaire de la chaire d'épidémiologie vétérinaire au Royal Veterinary College (RVC – Londres - RU) et Professeur titulaire de la Chow Tak Fung Chair of One Health de l'université de Hong-Kong
- Biosécurité et prévention – Détection rapide et tests – les secteurs de collaboration dans les PPP
- Zhichun YAN – Consultant et Directeur scientifique de New Hope Liuhe Group - Conseil auprès d'agences gouvernementales centrales - Membre de l'équipe d'experts en compartimentation de la peste porcine africaine de l'OIE
- Coopération pour détecter et signaler la PPA – Les leçons à tirer de l'éradication d'autres maladies : exemple de la PPC en Espagne – La question complexe de l'information et de l'éducation
- Paco Reviriego Gordejo - Chef d'unité pour la santé animale à la DG SANTE (COM-UE)

Conclusion : Jean-Philippe DOP, Directeur adjoint de l'OIE

### Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AAF	Académie d'agriculture de France
ALE	Accord de libre échange
ANSP	Agence nationale sanitaire porcine
ANVOL	Interprofession de la volaille de chair.
AVF	Académie vétérinaire de France
CAA	Conseiller pour les affaires agricoles et alimentaires
CAAS	Chinese academy of agricultural sciences
CNY	Abréviation de la monnaie chinoise : yuan ou renminbi
CT	Court terme
CEP	Centre d'études et de prospectives
DEP	Diarrhée épidémique porcine
EM	Etat membre
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICT	Fédération française des industriels charcutiers traiteurs
FNP	Fédération Nationale Porcine
GACC	General Administration of Customs of the People's Republic of China
GASL	Global agenda of sustainable livestock
GF-TADs	Cadre Mondial pour la Maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières – Initiatives OIE/FAO
IDELE	Institut de l'élevage
IDEST	Institut des hautes études pour la science et technologie
IFIP	Institut du porc
MARA	Ministry of agriculture and rural affairs of the People's Republic of China
MEE	Ministry of ecology and environment of the People's Republic of China
MT	Moyen terme
NDRC	National development and reform commission of the People's Republic of China
ODD	Objectifs du développement durable
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
PCR	Test de réaction de polymérisation en chaîne
PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale

PISU	Plan d'intervention sanitaire d'urgence
PPA	Peste porcine africaine
PPC	Peste porcine classique
PPP	Partenariat public privé
SDRP	Syndrome dysgénésique et respiratoire porcin
SNGTV	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
TEC	Tonne équivalent carcasse
TERRE UNIVIA	Interprofession des huiles et protéines végétales
UE	Union Européenne
USDA	United States Department of Agriculture (USA)

## Annexe 4 : Bibliographie

Document USDA-GAIN - China 2021 No 1 Document Underscores Seed Genetics Stable Grain and Pork Supplies for Food Security – Avril 2021

19 mars 2020/ Xinhua/ Chine - <http://www.xinhuanet.com/>

USDA – juillet 2020 - Poultry and Products Annual

Rapport annuel 2019 de la CAAS - <http://www.caas.cn/en/docs/20210318161811979984.pdf>

Article «A seven-gene-deleted African swine fever virus is safe and effective as a live attenuated vaccine in pigs » - Weiye Chen 1 al. – Science China – Life sciences - May 2020 Vol.63 No.5: 623–634

Veterinary infectious diseases control un China – Xiaodong ZHANG - Key Laboratory of Zoonosis Research, Ministry of Education- Institute of Zoonosis and Department of Public Health, Jilin University, Changchun - [www.thelancet.com/infection](http://www.thelancet.com/infection) Vol 19 April 2019

Dossiers de la médiathèque de l'IHEST – “L’agriculture en Chine” - Juillet 2016 - <http://www.ihest.fr/la-mediathèque/>

Article de Xinhua – juin 2021- [http://french.xinhuanet.com/2021-06/09/c\\_139998979.htm](http://french.xinhuanet.com/2021-06/09/c_139998979.htm)

Article agriCENSUS – 9 juin 2021 - <https://www.agricensus.com/Article/China-plans-to-control-pig-prices-other-staple-commodities-16963.html>

Communiqué extrait du site de la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) - “China to release more pork from central reserves “– [http://english.www.gov.cn/statecouncil/ministries/202102/03/content\\_WS6019d8b5c6d0f72576944f66.html](http://english.www.gov.cn/statecouncil/ministries/202102/03/content_WS6019d8b5c6d0f72576944f66.html)

China Internet News Center/ Chine - 19 avril 2020

Conférence régionale de la FAO pour l’Asie et le Pacifique - 35ème session – février 2020 - Rapport sur la peste porcine africaine en Asie et dans le Pacifique

USDA – avril 2020 – Vietnam african swine fever update

Feature Article - The Future of the Pig Industry After the Introduction of African Swine Fever into Asia - Yonlayong Woonwong, Duy Do Tien and Roongroje Thanawongnuwech – octobre 2020

Rabobank (2019) – China’s recovery from African swine fever: Rebuilding, relocating, and restructuring

MeatMarketObservatory-Pig - [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/trade-pig-eu\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/trade-pig-eu_en.pdf)

IFIP : Tableau de bord annuel du commerce mondial de produits de porc – bilans 2018 et 2020

Interview de Sergey Yushin, Chef du comité exécutif de l’association nationale russe des viandes (NMA) – Pig Progress – Juin 2020 - <https://www.pigprogress.net/World-of-Pigs1/Articles/2020/6/Russia-embraces-its-new-global-role-in-pork-588356E/>

Article de Pig Progresse du 11 décembre 2020 - <https://www.pigprogress.net/Health/Articles/2020/12/ASF-Russia-Virus-hits-commercial-farm-in-Samara-684306E/>

Article de PigWord – juin 2021 - <https://www.pig-world.co.uk/comment/russia-set-to-become-one-of-the-worlds-largest-pork-exporters-despite-record-breaking-asf-toll.html>

Etude de l’IFIP publiée dans Réussir viande - 5 avril 2021

Rapport d’activité 2020 de l’IFIP - <https://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/rapport-activite-ifip-2020.pdf>

OIE panorama 2020 – [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)

FAO – rapport sur la PPA en Asie et dans le Pacifique – Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique – 35ème session – février 2020 <http://www.fao.org/3/nb742fr/NB742FR.pdf>

Bloomberg Intelligence - June 25, 2019 - China insight: CPI basket decoded - food dominates, services key - <https://www.bloomberg.com/professional/blog/china-insight-cpi-basket-decoded-food-dominates-services-key/>

Agence Reuters – Février 2021 - Winter disease surge hampers China's hog production recovery

Revue Animals - Comparison of Chinese Broiler Production Systems in Economic Performance and Animal Welfare - Qichang Chen - Helmut W. Saatkamp - Jan Cortenbach - Weidong Jin – mars 2020 - <https://edepot.wur.nl/518847>

Rapport USDA - avril 2021

Article Ouest France – 1er décembre 2020 - Les porcs bretons repeuplent la Chine et dires d'experts du secteur de la génétique

Communication du MARA de mai 2021

Fiche filière porcine 2021 - FranceAgriMer

FranceAgriMer – rapport sur la « COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE FRANÇAISE PORCINE » - [https://www.franceagrimer.fr/content/download/66962/document/20210625-COMPETITIVITE\\_CAHIER\\_PORCIN.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/66962/document/20210625-COMPETITIVITE_CAHIER_PORCIN.pdf)

OECD-FAO Agricultural outlook 2021-2030

OMC – Thematic Session on African Swine Fever- SPS Committee - 23 March 2021

FranceAgriMer - Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière porcine à l'horizon 2025 – décembre 2013

INAPORC – Plan de la filière porcine française

EPRS | Service de recherche du Parlement européen – Le secteur de la viande porcine dans l'Union européenne – septembre 2020

AGRESTE – GRAF'AGRI 2020 – Fiche Porcins

### **Lettres internationales hebdomadaires ou mensuelles**

SER Pékin – Veille agro

SER Brasilia - B de BRICS - Actualités agricoles au Brésil

SER Berlin – Berlin Agro

SER Singapour - Actualités du secteur agricole et agroalimentaire en ASEAN

SER Moscou – Horizon Vostok – Veille agro Russie – CEI

SER Madrid – Nouvelles d'Espagne et du Portugal

Chine ABCIS – Lettre de veille et d'analyse de l'économie de l'élevage en Chine

### **Bases de données**

Base de données FAO : <http://empres-i.fao.org/eipws3g/>

Base de données OIE, notamment <https://rr-asia.oie.int/en/projects/asf/situational-updates-of-asf/>

Base de données OCDE

Données INAPORC-IFIP

### Sites internet

General Administration of Customs of the People's Republic of China (GACC),  
<http://english.customs.gov.cn/>

Union Internationale pour la Conservation de la nature : <https://www.iucnredlist.org/>

MARA : Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République populaire de Chine :  
<http://www.moa.gov.cn/>

MEE : Ministère de l'écologie et de l'environnement de la République populaire de Chine :  
<http://english.mee.gov.cn/Resources/laws/> et Chine

ID4D - <https://ideas4development.org/peste-porcine-africaine-menace-systemes-production/>

<https://academic.oup.com/af/article/10/4/30/5943513?login=true>

<https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-disease-information/swine-disease-information/african-swine-fever/african-swine-fever>

<https://inspection.canada.ca/animal-health/terrestrial-animals/diseases/reportable/african-swine-fever/fact-sheet/eng/1306993248674/1306993787261>

[https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre\\_zoning\\_compartment.htm](https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre_zoning_compartment.htm) et

[https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre\\_application\\_compartment.htm](https://www.oie.int/index.php?id=169&L=1&htmfile=chapitre_application_compartment.htm)

[https://oiebulletin.com/?panorama=05-1-10-2020-1\\_compartmentalisation&lang=fr](https://oiebulletin.com/?panorama=05-1-10-2020-1_compartmentalisation&lang=fr)

<https://www.globalproductprices.com/China/>

## Annexe 5 : Grands importateurs et exportateurs

### Grands importateurs de produits porcins

#### Fiches pays

Imports de viandes et abats porcins (frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés), lard, graisses, saindoux et produits transformés.

Légende de lecture des carrés verts : « 2018-(6) -203 967 t (+2%) » = En 2018, le pays mentionné est le 6<sup>ème</sup> fournisseur avec 203 967 t ce qui représente par rapport à l'année précédente une progression de 2%

= 1<sup>er</sup> fournisseur en 2020

## CHINE

### Évolution globale.

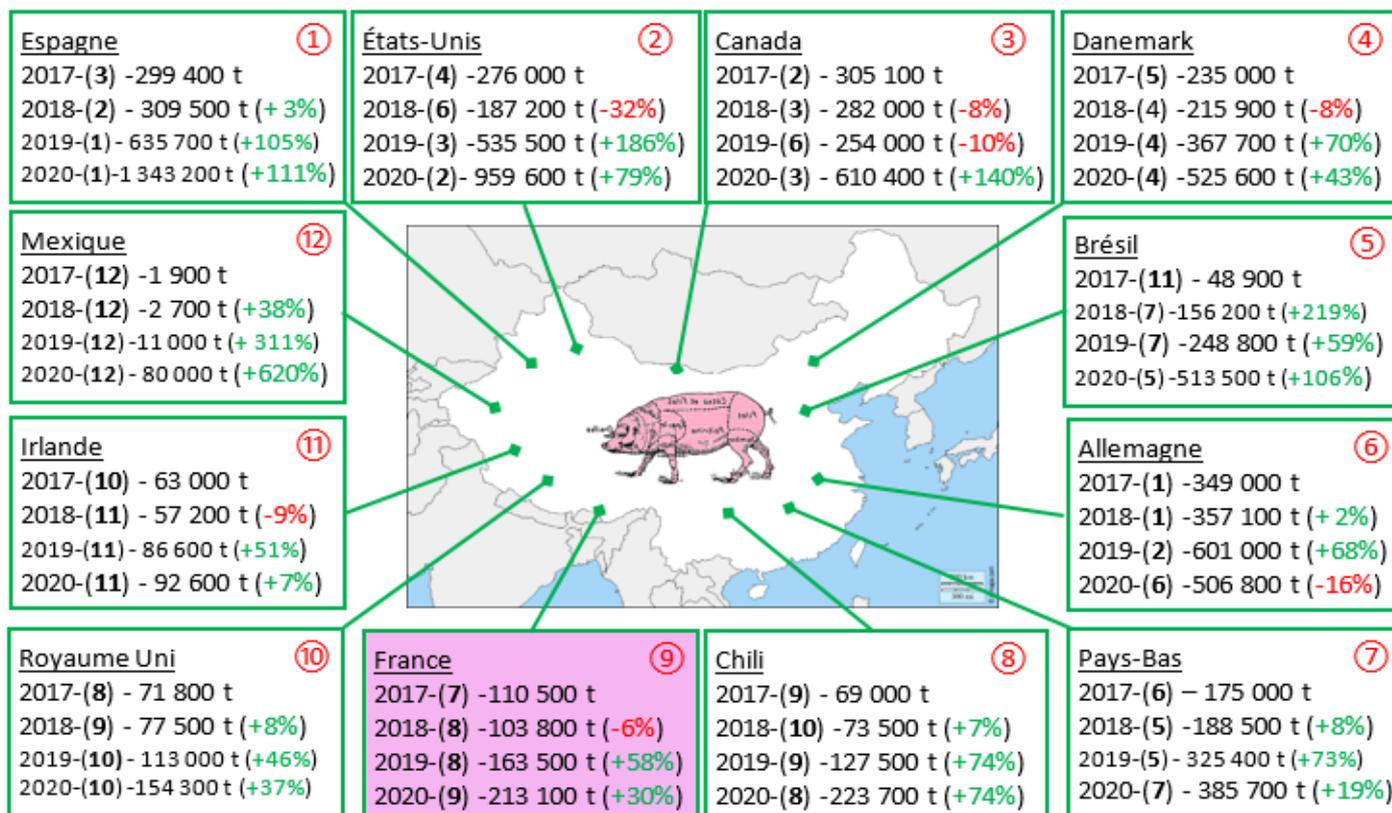
2017 : 2 340 400 t

2018 : 2 120 600 t soit - 9,4% par rapport à 2017

2019 : 3 520 000 t soit + 66,0% par rapport à 2018

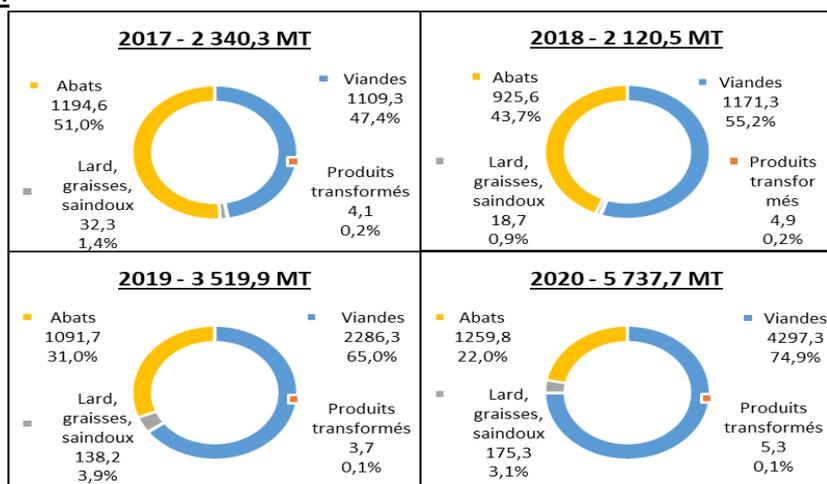
2020 : 5 737 700 t soit + 63,0% par rapport à 2019 et + 145% par rapport à 2017

### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## JAPON

### Évolution globale :

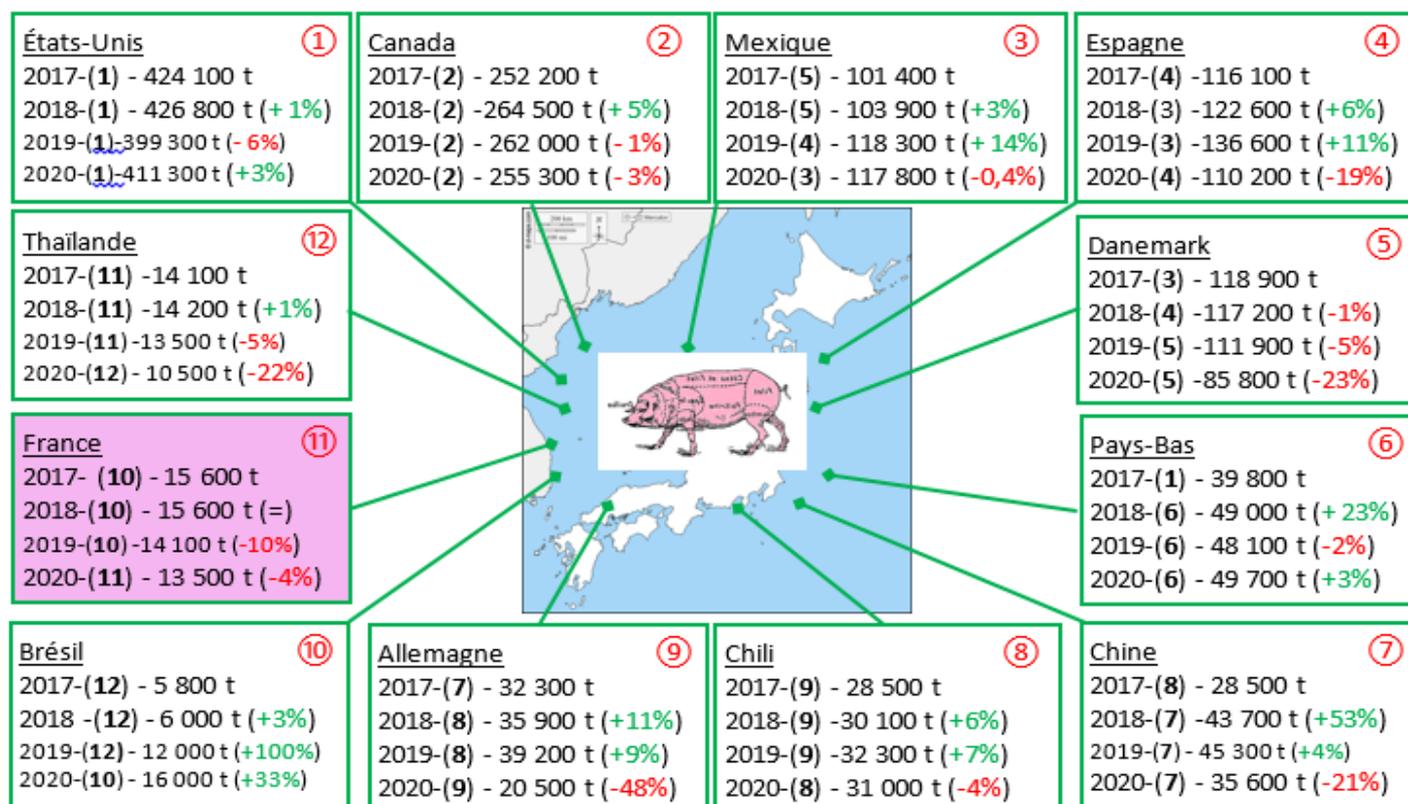
2017 : 1 254 800 t

2018 : 1 278 500 t soit + 1,9% par rapport à 2017

2019 : 1 275 200 t soit - 0,3% par rapport à 2018

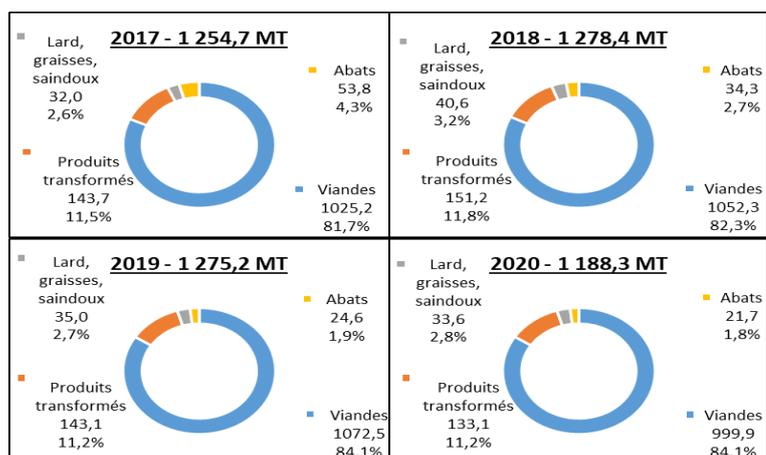
2020 : 1 188 300 t soit - 6,8% par rapport à 2019 et - 5% par rapport à 2017

### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et douanes japonaises; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## CORÉE du SUD

### Évolution globale :

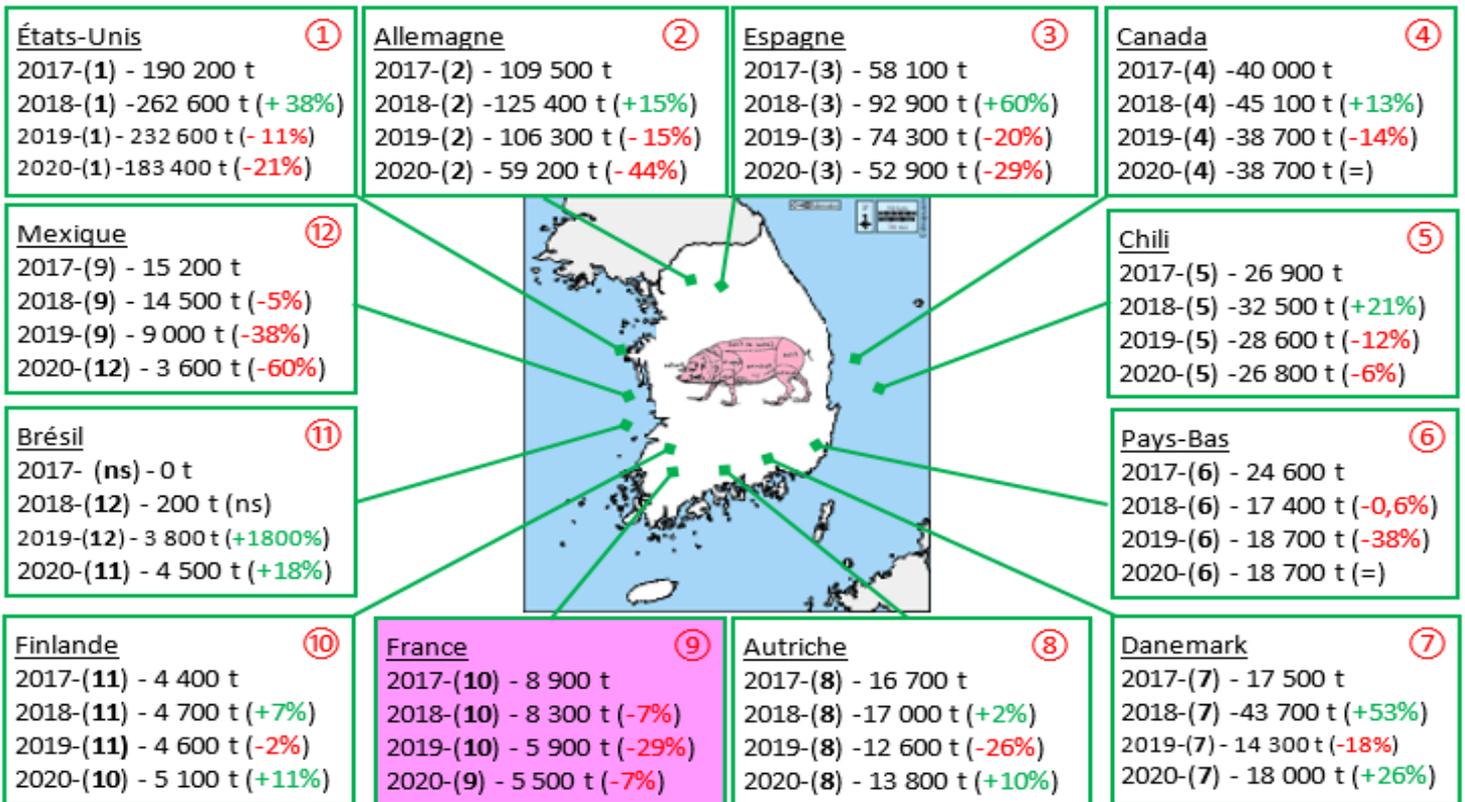
2017 : 534 400 t

2018 : 673 800 t soit + 26,1% par rapport à 2017

2019 : 612 900 t soit - 9,0% par rapport à 2018

2020 : 440 900 t soit - 28,1% par rapport à 2019 et - 17% par rapport à 2017

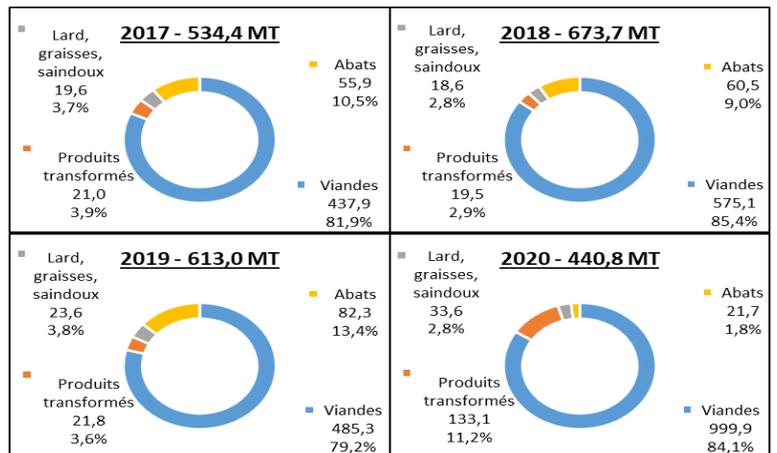
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et douanes sud-coréennes; Fond de carte : d-maps.com;

l'icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## PHILIPPINES

### Évolution globale :

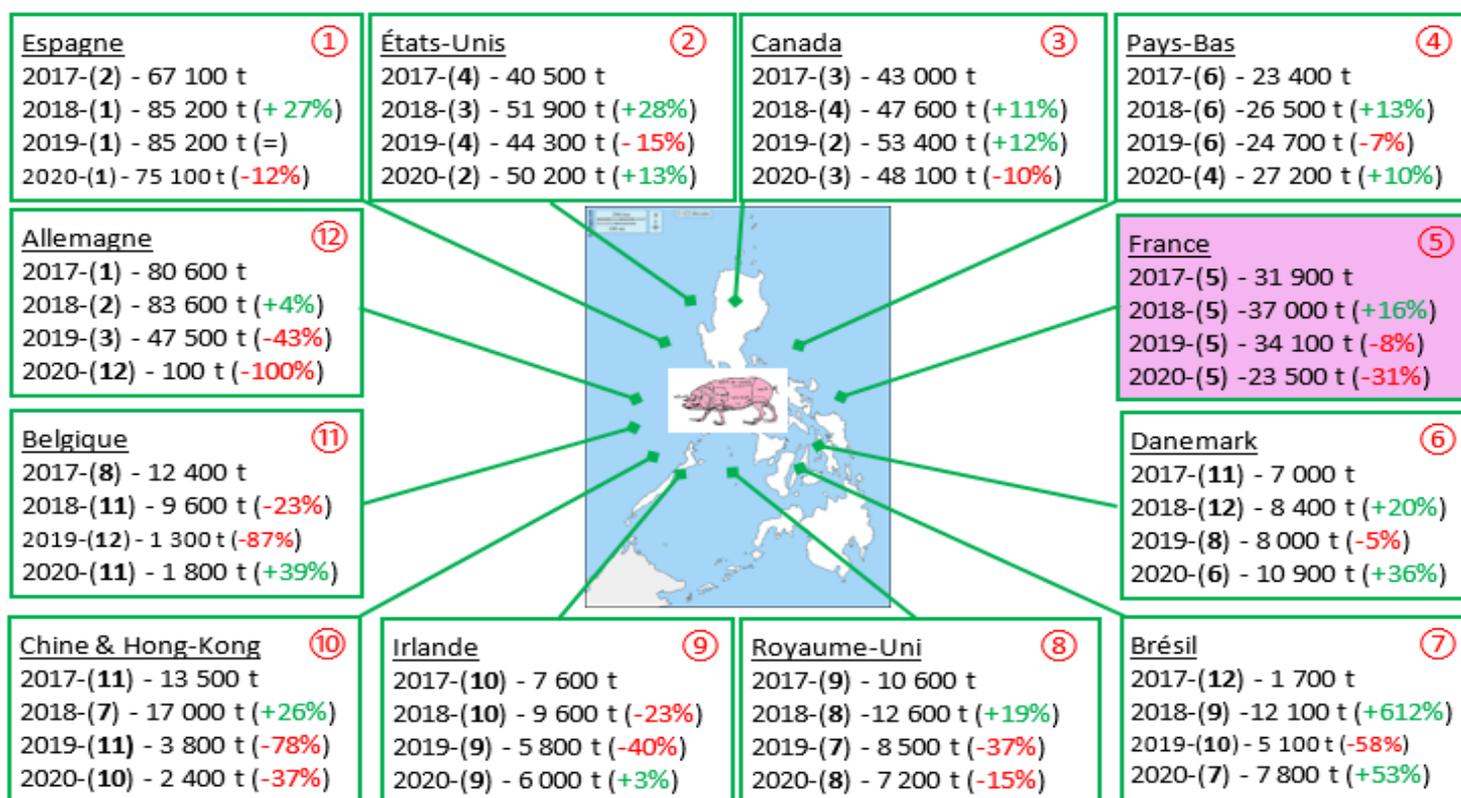
2017 : 340 400 t

2018 : 403 600 t soit + 18,6% par rapport à 2017

2019 : 324 400 t soit - 19,6% par rapport à 2018

2020 : 263 300 t soit - 18,8% par rapport à 2019 et - 23% par rapport à 2017

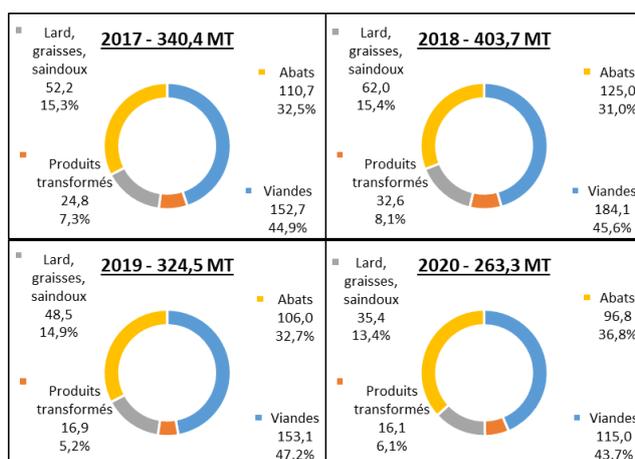
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et douanes philippines; Fond de carte : d-maps.com;

lcône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## HONG-KONG

### Évolution globale :

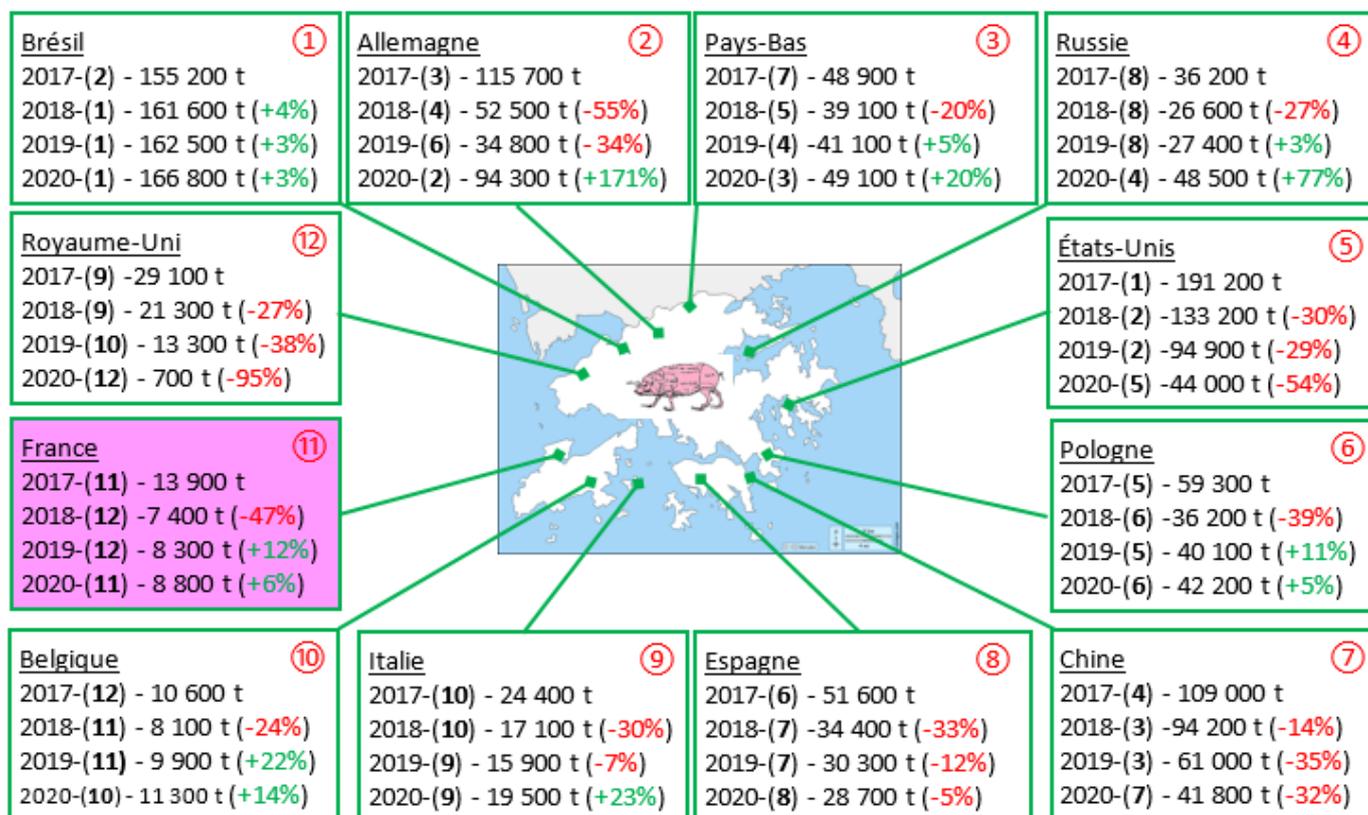
2017 : 883 900 t

2018 : 660 100 t soit - 25,3% par rapport à 2017

2019 : 585 100 t soit - 11,4% par rapport à 2018

2020 : 633 800 t soit + 8,3% par rapport à 2019 et - 28% par rapport à 2017

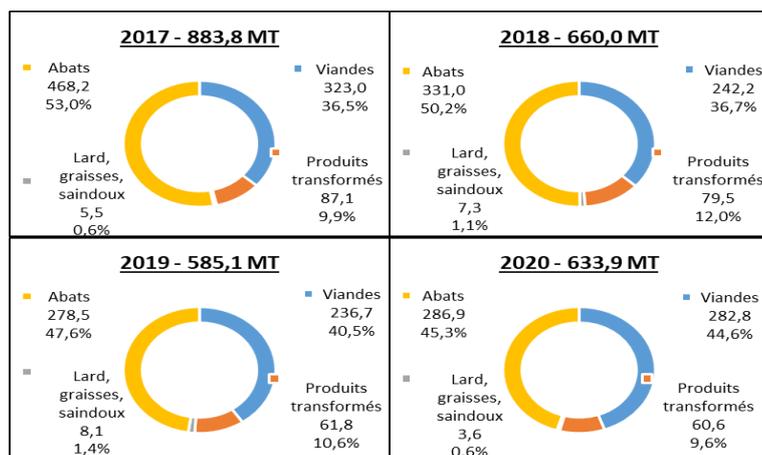
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## VIETNAM

### Évolution globale :

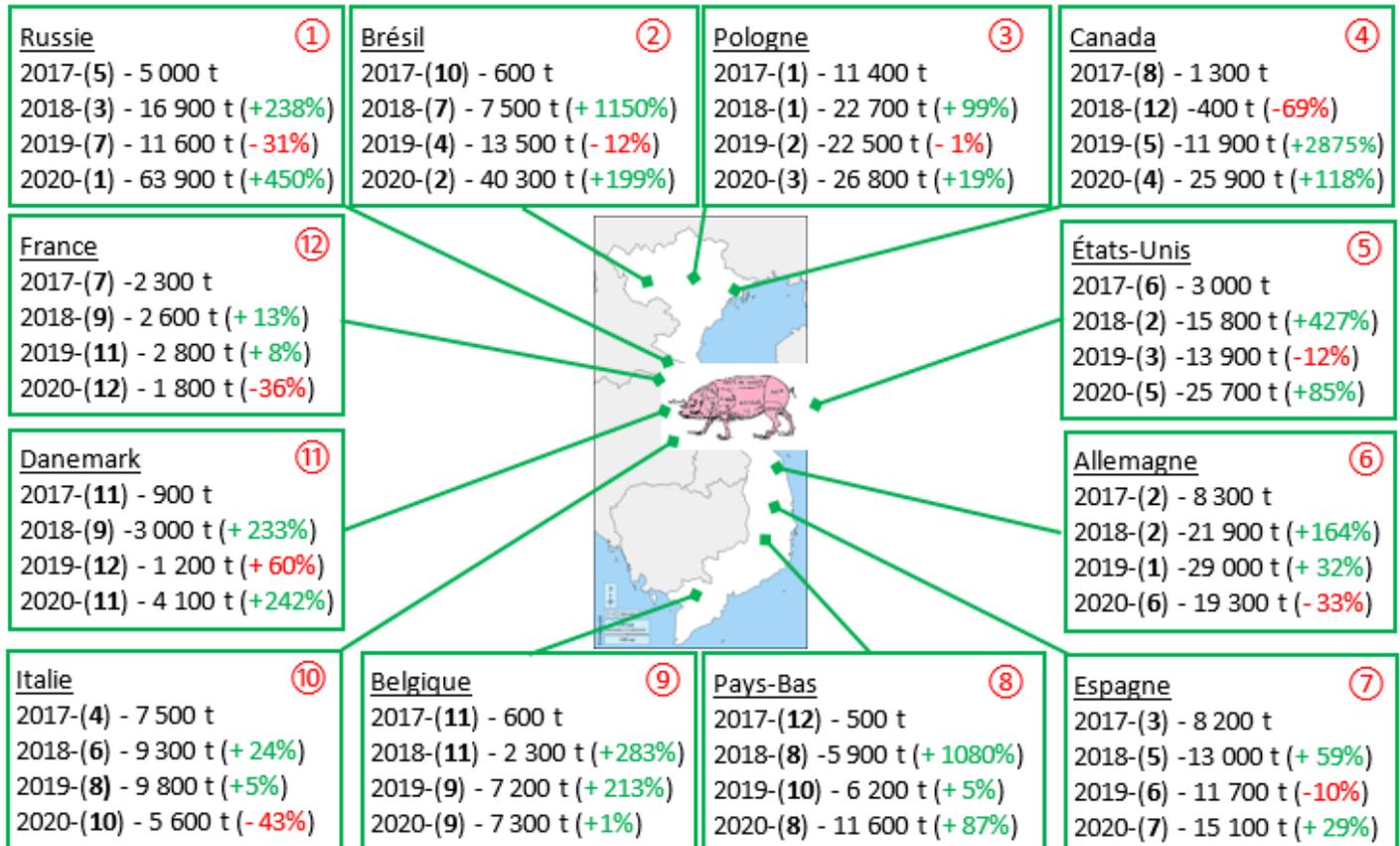
2017 : 41 200 t

2018 : 85 800 t soit + 108,3% par rapport à 2017

2019 : 176 500 t soit + 105,7% par rapport à 2018

2020 : 251 800 t soit + 42,7% par rapport à 2019 et + 511% par rapport à 2017

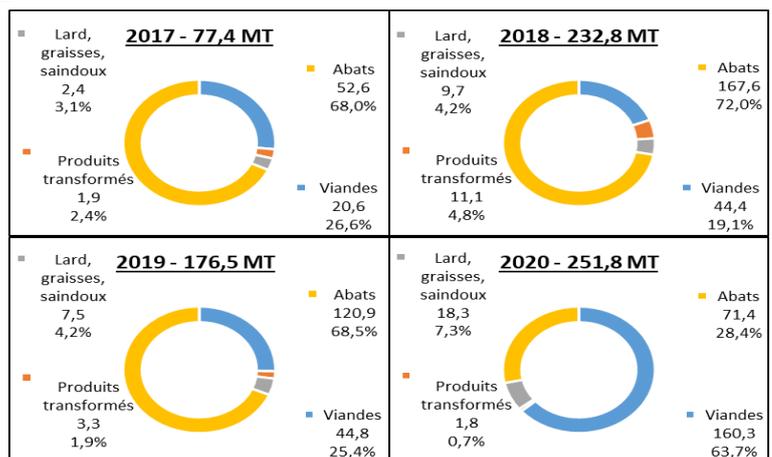
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et COMTRADE ; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## TAIWAN

### Évolution globale :

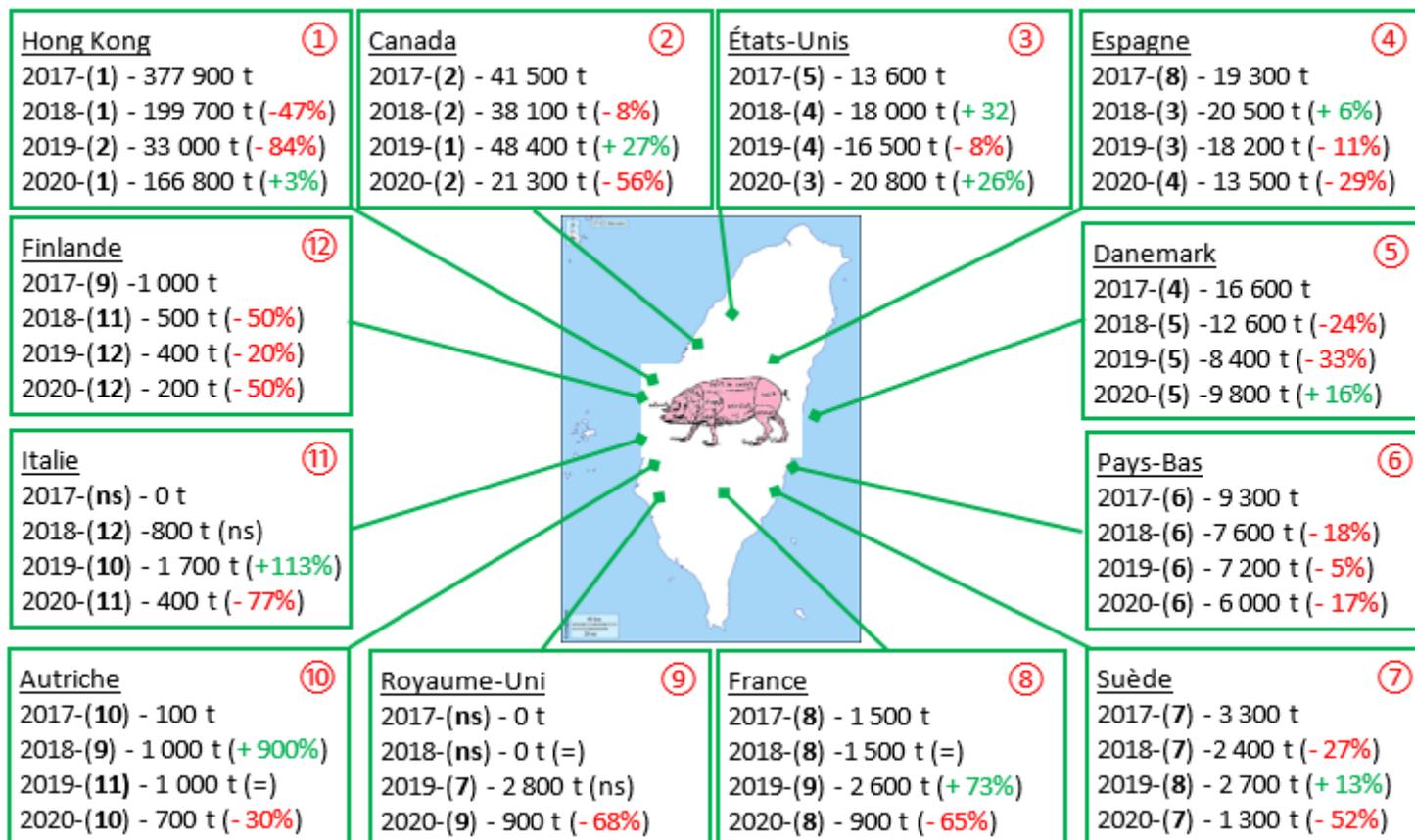
2017 : 491 700 t

2018 : 306 700 t soit - 37,6% par rapport à 2017

2019 : 143 100 t soit - 53,3% par rapport à 2018

2020 : 110 900 t soit - 22,5% par rapport à 2019 et - 77% par rapport à 2017

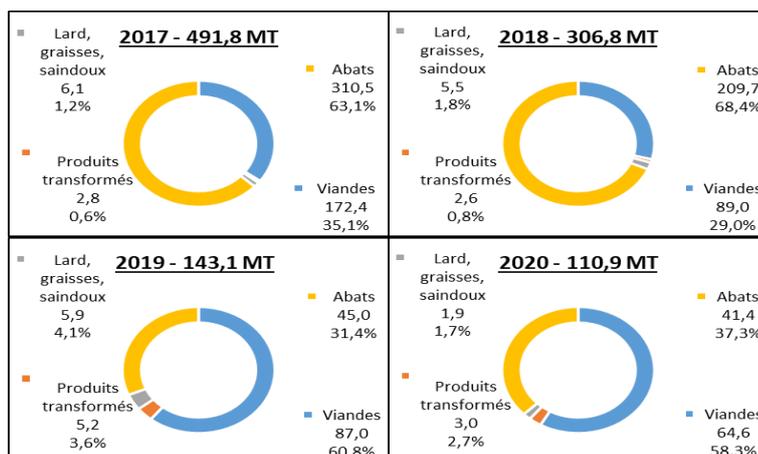
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et FAOSTAT ; Fond de carte : d-maps.com;

icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## ALLEMAGNE

### Évolution globale :

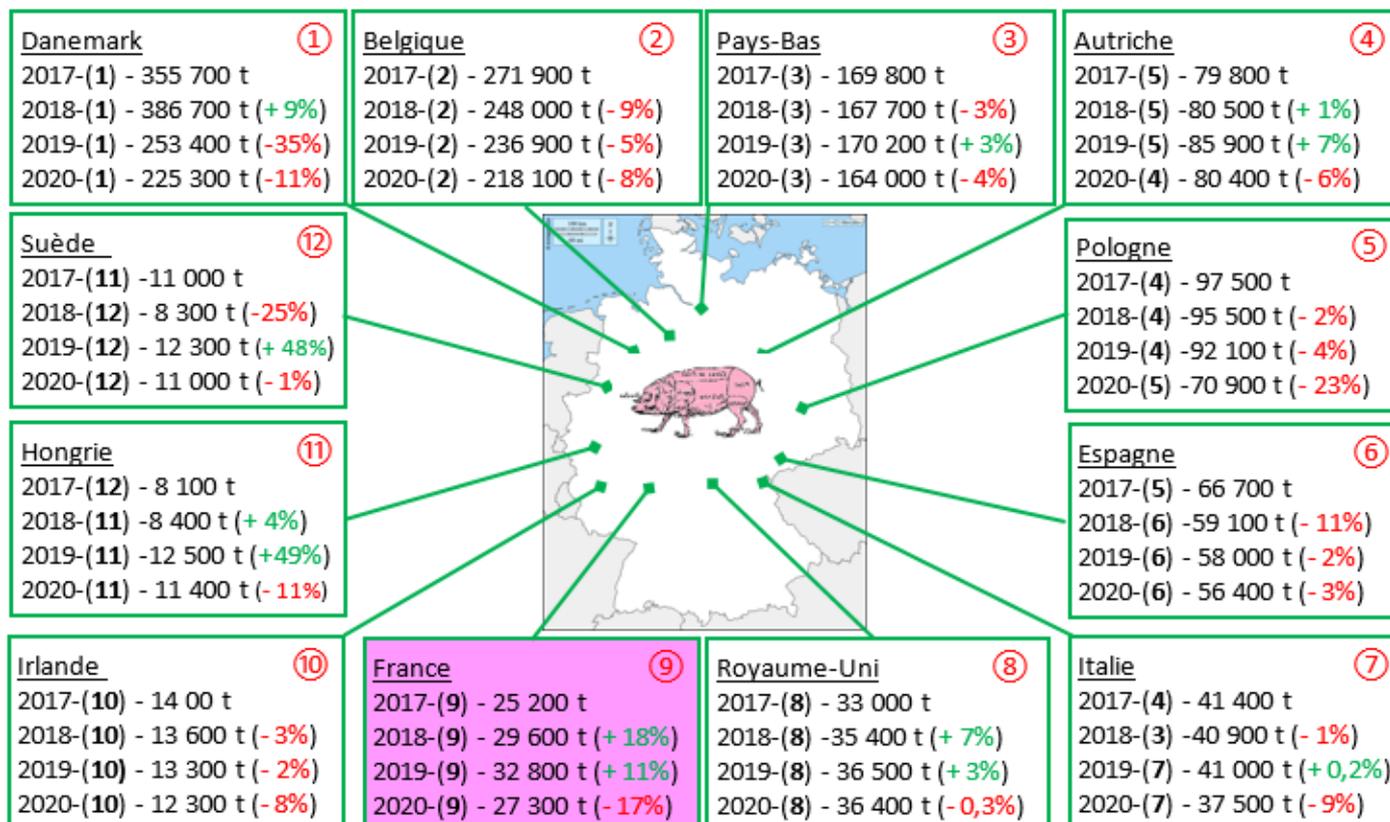
2017 : 1 211 600 t (98,3% intra-UE)

2018 : 1 204 700 t (98,5% intra-UE) soit - 0,6% par rapport à 2017

2019 : 1 079 400 t (98,5% intra-UE) soit - 10,4% par rapport à 2018

2020 : 985 000 t (98,6% intra-UE) soit - 8,7% par rapport à 2019 et - 19% par rapport à 2017

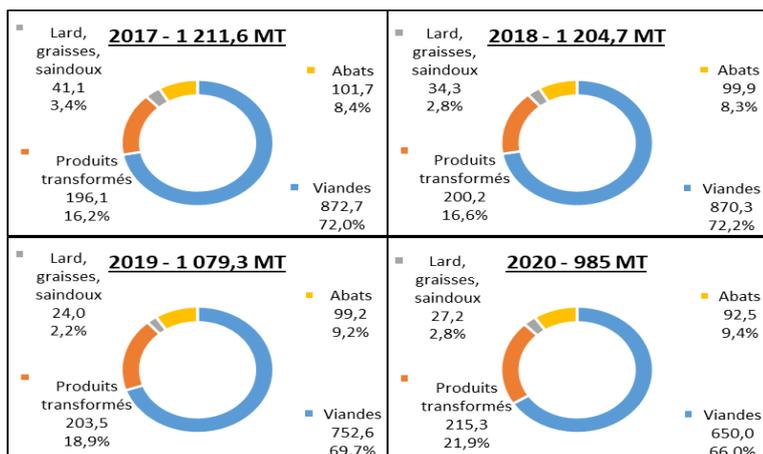
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## ITALIE

### Évolution globale :

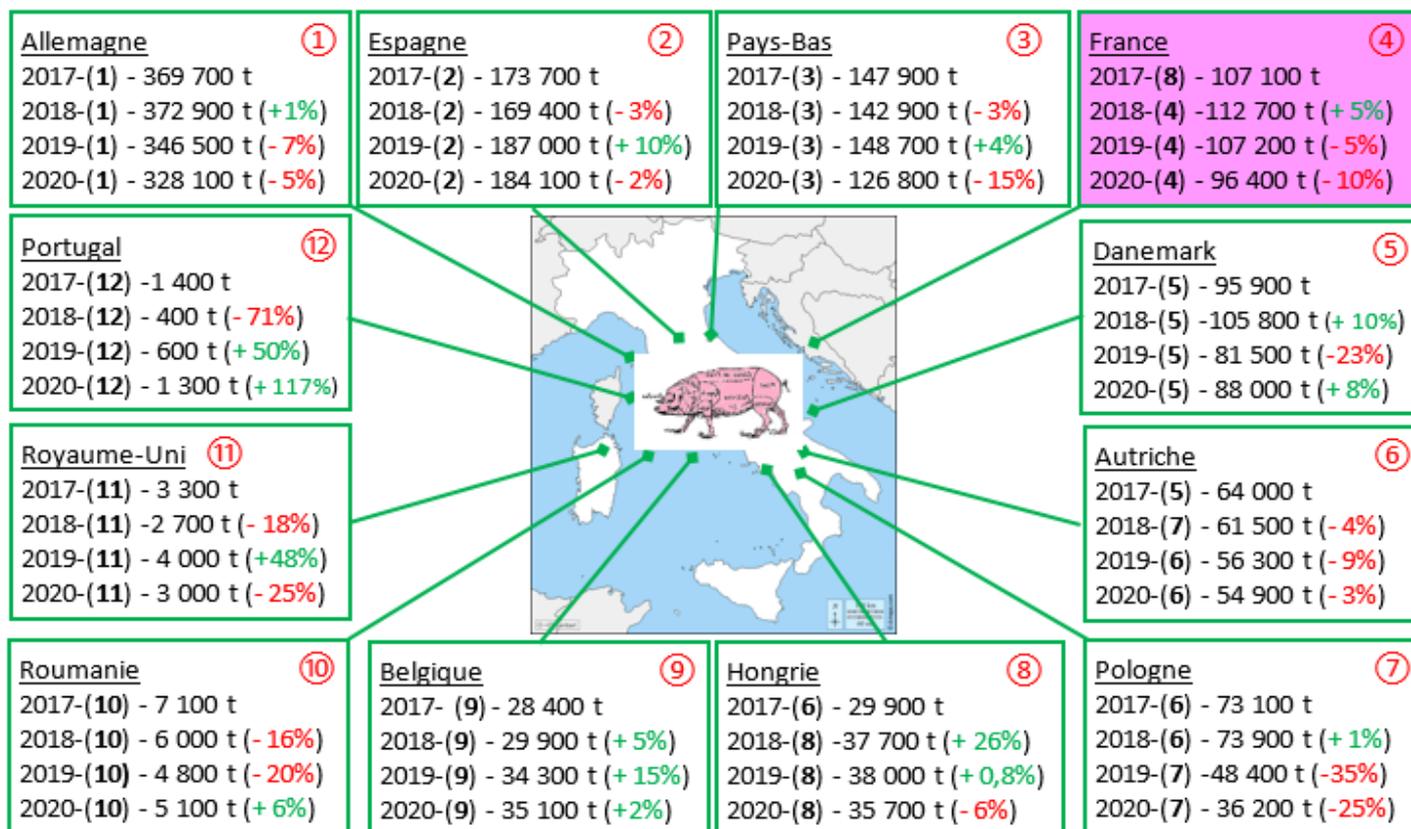
2017 : 1 108 800 t (99,9% intra-UE)

2018 : 1 124 600 t (99,9% intra-UE) soit + 1,4% par rapport à 2017

2019 : 1 064 700 t (99,9% intra-UE) soit - 5,3% par rapport à 2018

2020 : 998 400 t (99,9% intra-UE) soit - 6,2% par rapport à 2019 et - 10% par rapport à 2017

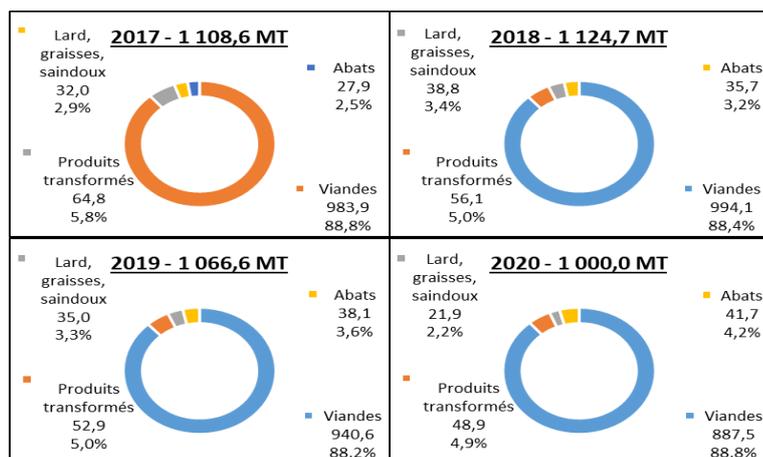
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## ROYAUME-UNI

### Évolution globale :

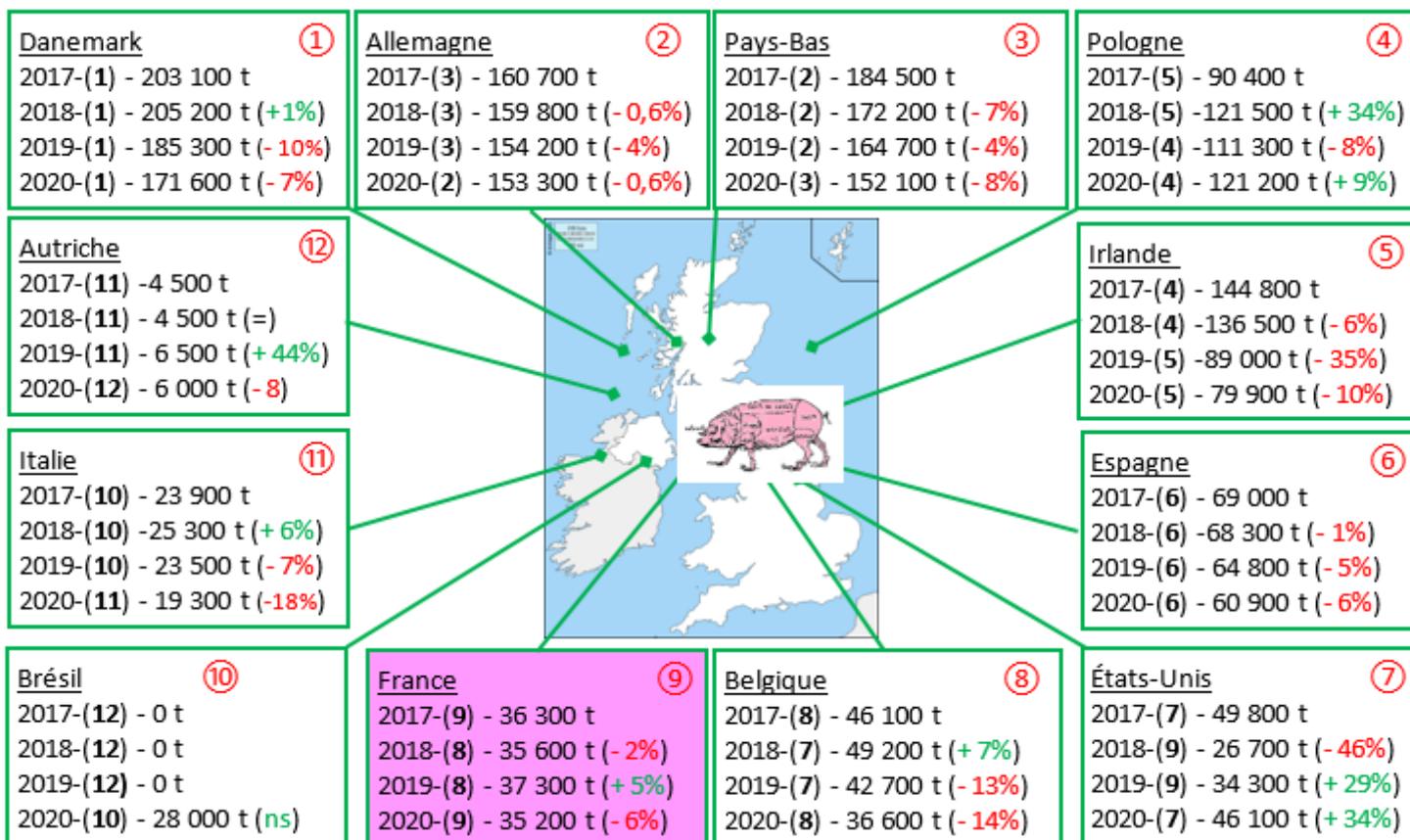
2017 : 983 700 t (99,8% intra-UE)

2018 : 997 300 t (99,8% intra-UE) soit + 1,4% par rapport à 2017

2019 : 934 800 t (96,1% intra-UE) soit - 6,3% par rapport à 2018

2020 : 928 900 t (91,9% intra-UE) soit - 0,6% par rapport à 2019 et - 6% par rapport à 2017

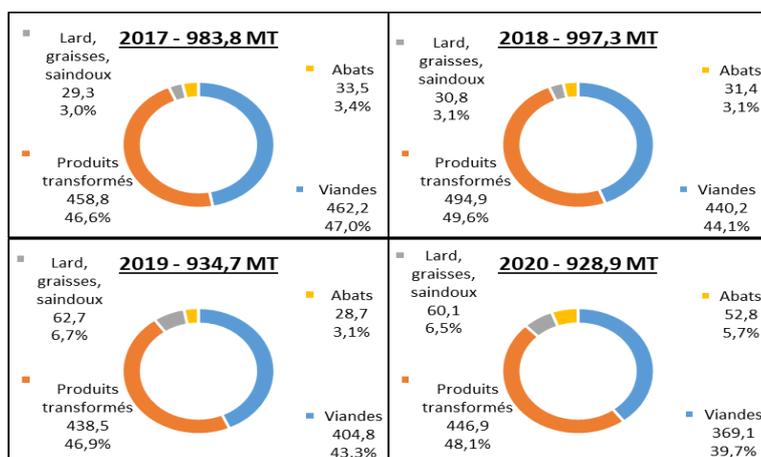
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## POLOGNE

### Évolution globale :

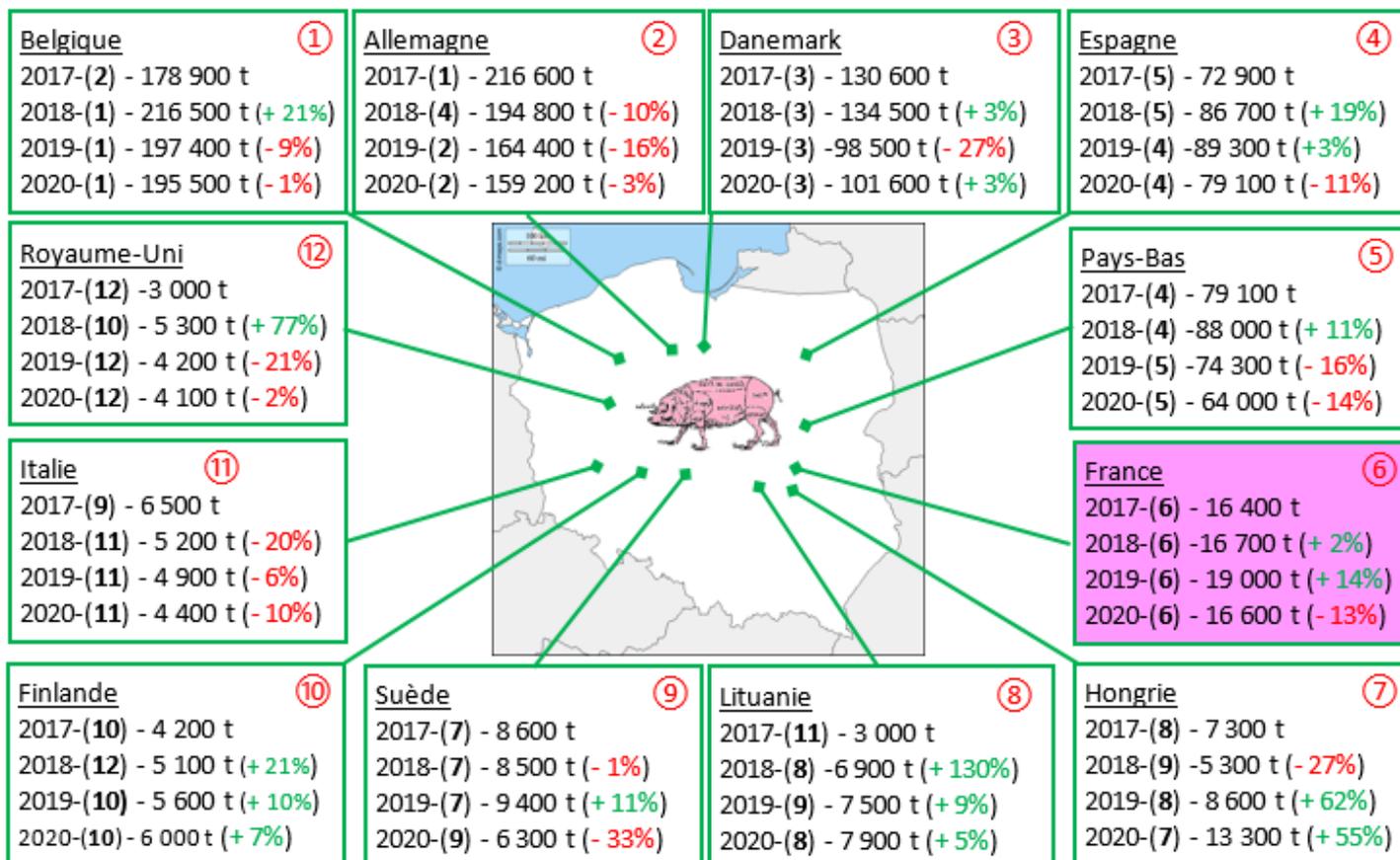
2017 : 734 800 t (# 100% intra-UE)

2018 : 782 900 t (# 100% intra-UE) soit + 6,5% par rapport à 2017

2019 : 692 500 t (# 100% intra-UE) soit - 11,5% par rapport à 2018

2020 : 671 100 t (# 100% intra-UE) soit - 3,1% par rapport à 2019 et - 9% par rapport à 2017

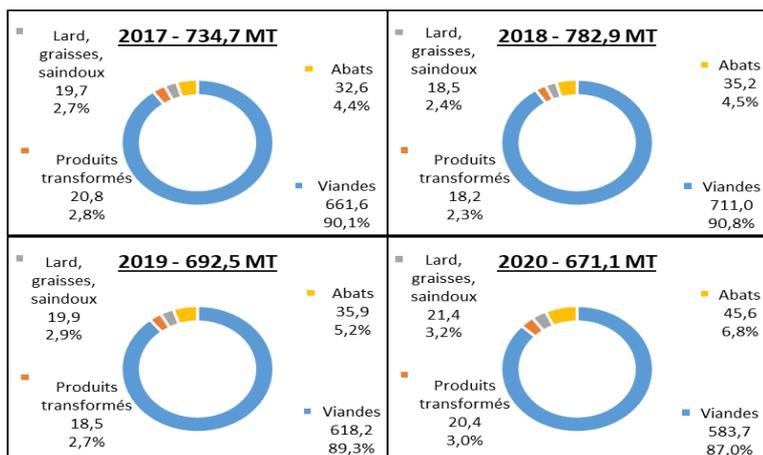
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## FRANCE

### Évolution globale :

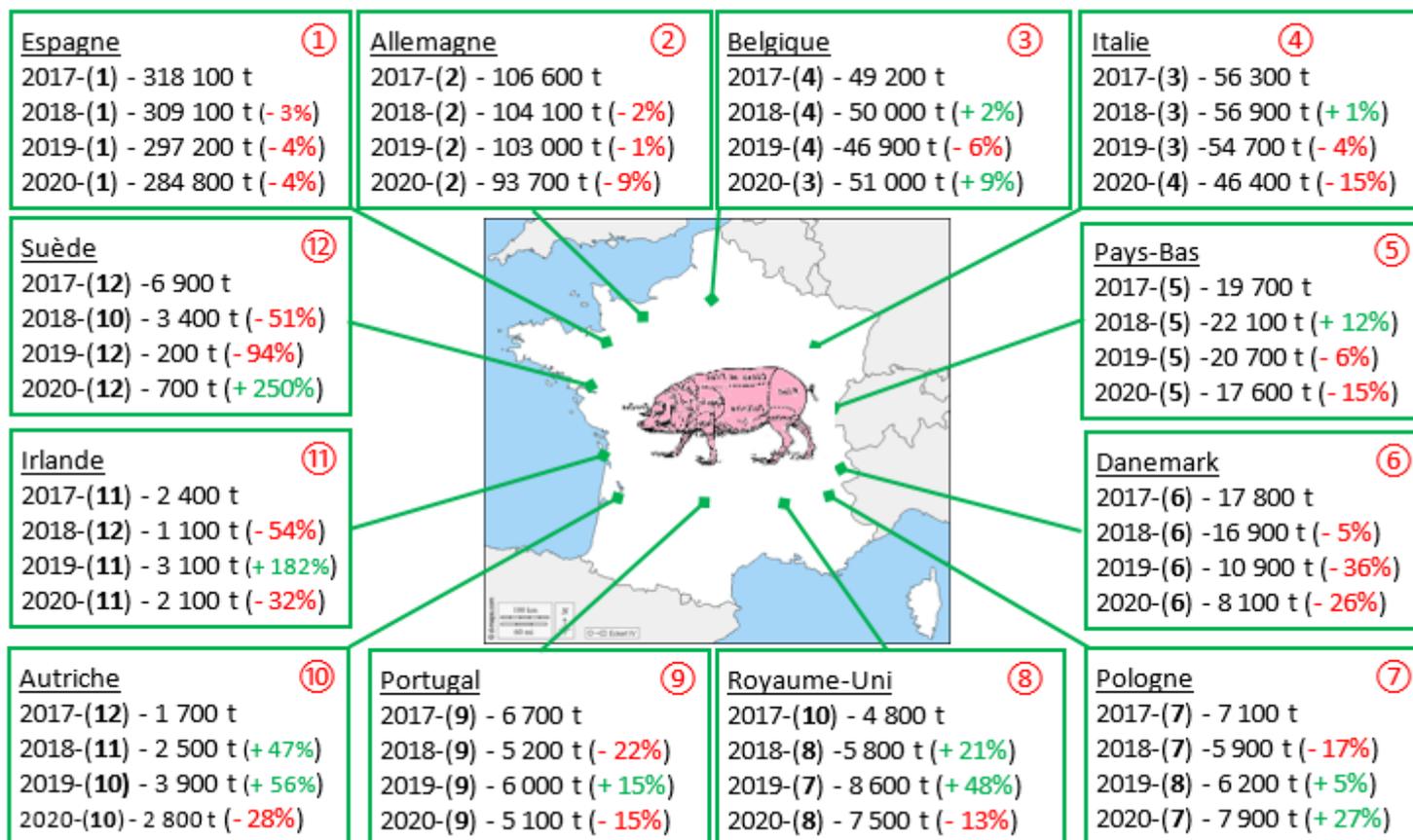
2017 : 598 500 t (99,8% intra-UE)

2018 : 591 200 t (99,8% intra-UE) soit - 1,2% par rapport à 2017

2019 : 573 200 t (99,9% intra-UE) soit - 3% par rapport à 2018

2020 : 534 700 t (99,8% intra-UE) soit - 6,7% par rapport à 2019 et - 11% par rapport à 2017

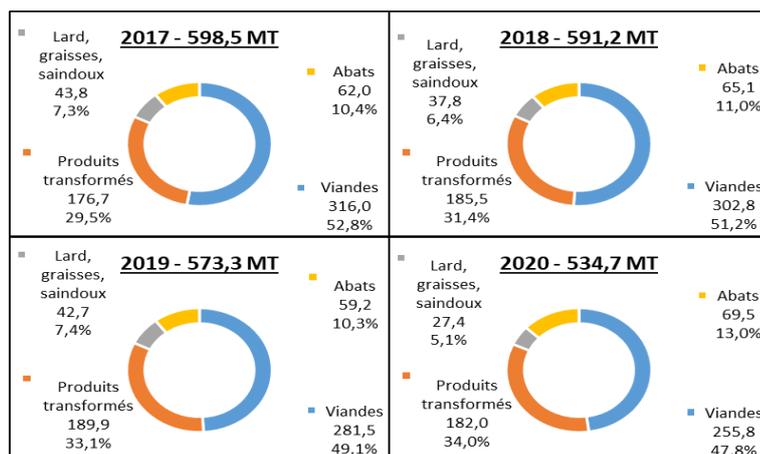
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## BELGIQUE

### Évolution globale :

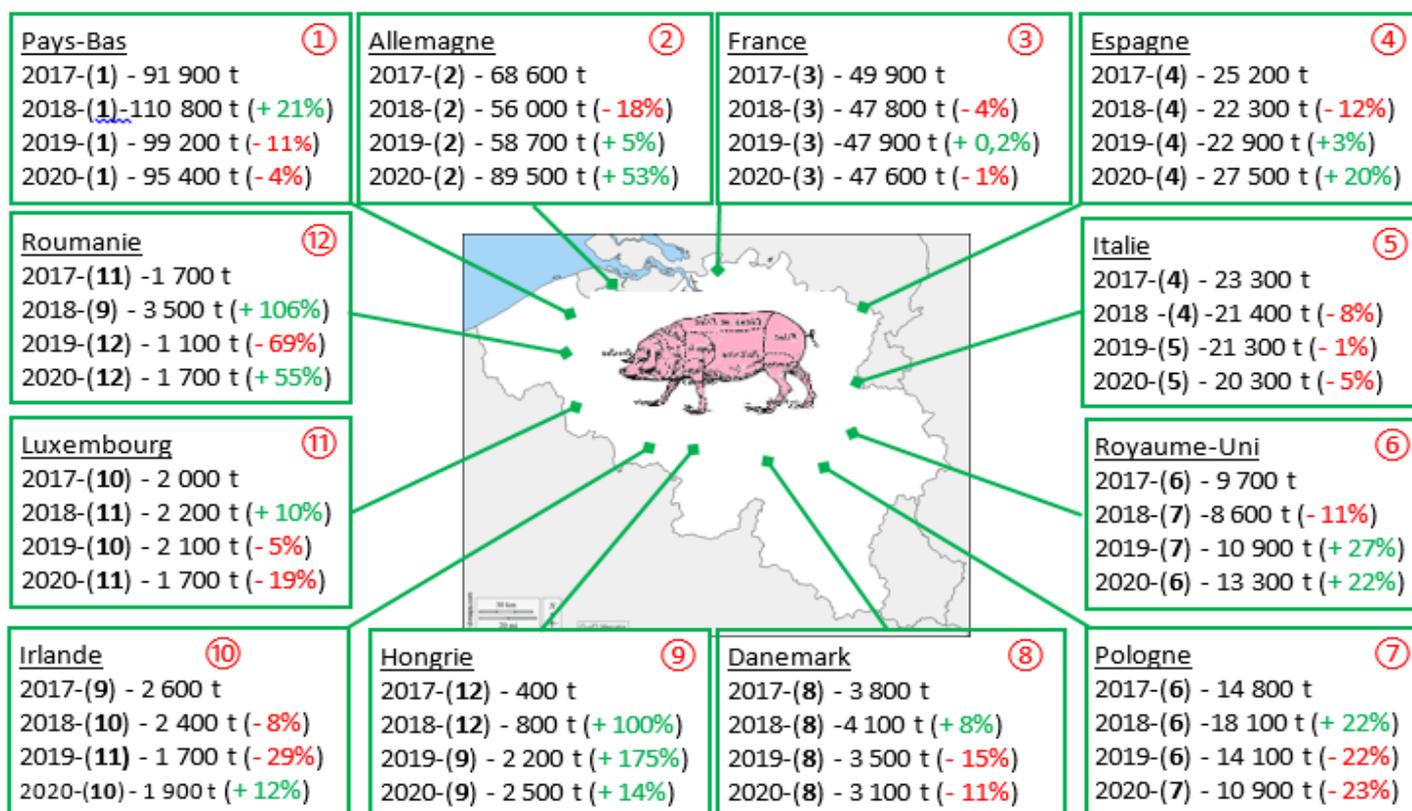
2017 : 300 900 t (# 100% intra-UE)

2018 : 304 500 t (# 100% intra-UE) soit + 1,2% par rapport à 2017

2019 : 290 800 t (# 100% intra-UE) soit - 4,5% par rapport à 2018

2020 : 320 400 t (# 100% intra-UE) soit + 10,2% par rapport à 2019 et + 6% par rapport à 2017

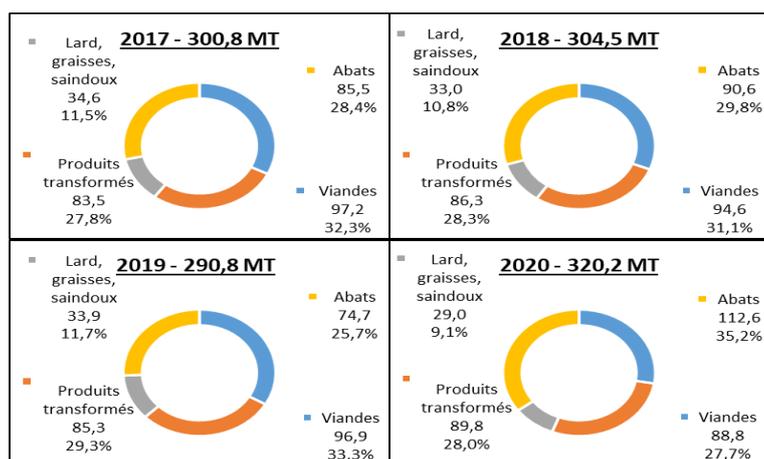
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## MEXIQUE

### Évolution globale :

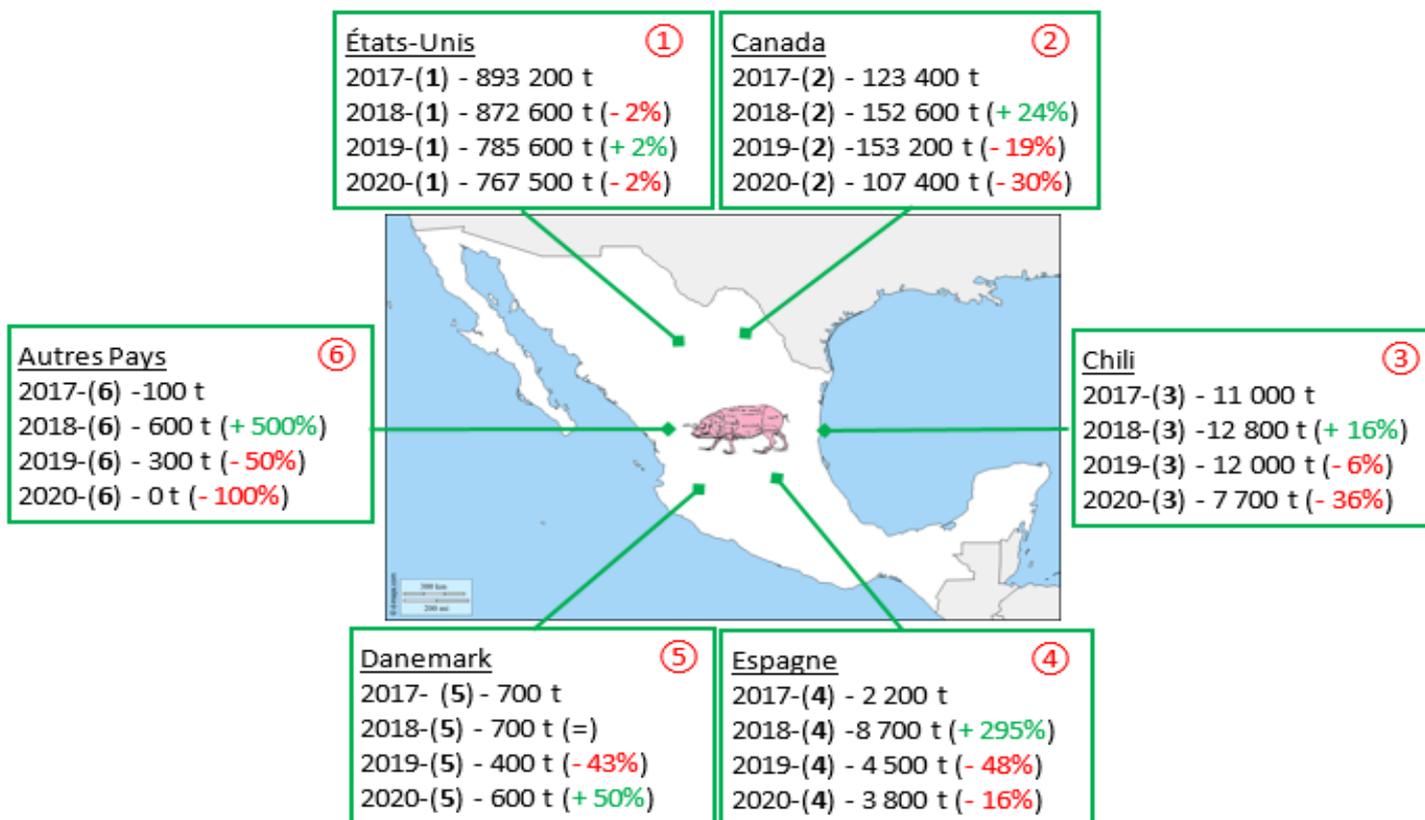
2017 : 1 030 600 t

2018 : 1 048 000 t soit + 1,7% par rapport à 2017

2019 : 956 000 t soit - 8,8% par rapport à 2018

2020 : 887 000 t soit - 7,2% par rapport à 2019 et - 14% par rapport à 2017

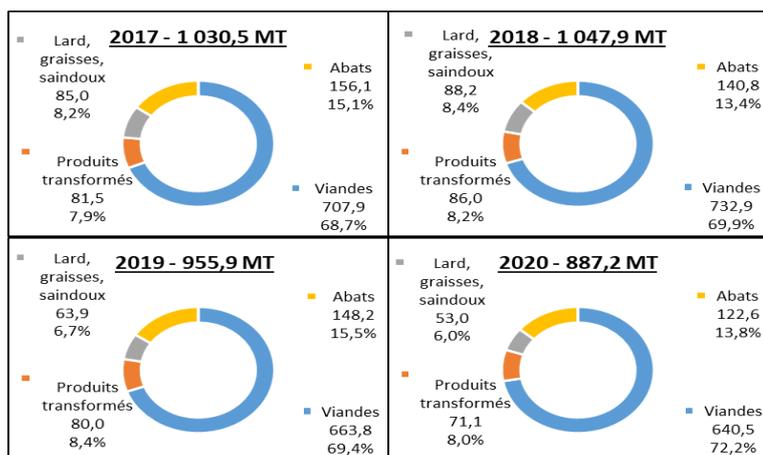
### Évolution par pays fournisseurs.



Sources : Données : IFIP / INAPORC et Eurostat; Fond de carte : d-maps.com;

Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des importations par produits.



## Grands exportateurs de produits porcins

### Fiches pays

Exports de viandes et abats porcins (frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés), lard, graisses, saindoux et produits transformés.

Légende de lecture des carrés verts : « 2018-(6) -203 967 t (+2%) » = En 2018, le pays mentionné est le 6ème client avec 203 967 t ce qui représente par rapport à l'année précédente une progression de 2%

①

= 1er client en 2020

## ÉTATS-UNIS

### Évolution globale

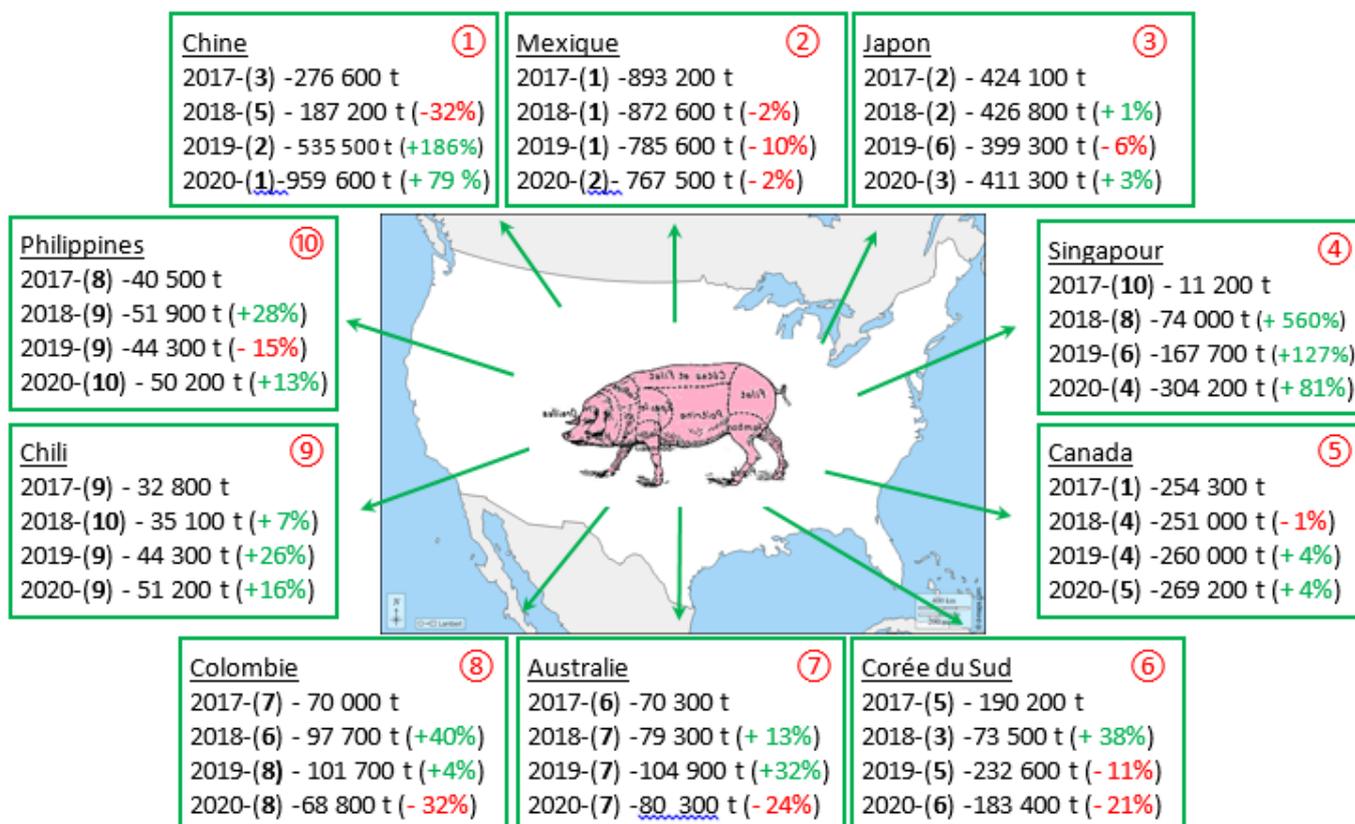
2017 : 2 735 400 t

2018 : 2 788 000 t soit + 1,9% par rapport à 2017

2019 : 3 108 900 t soit + 11,5% par rapport à 2018

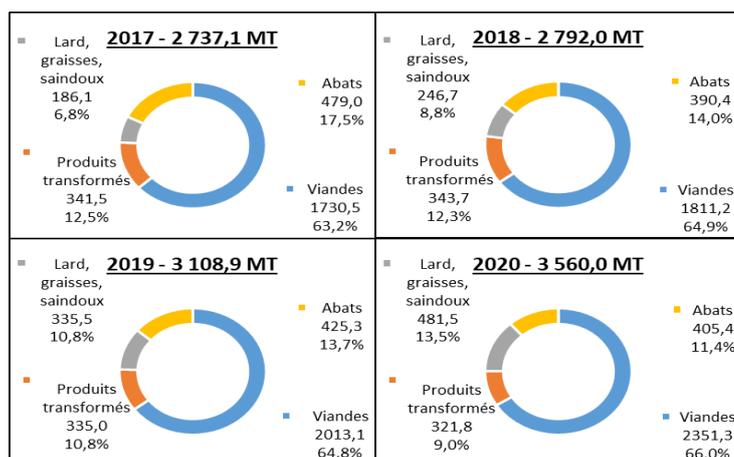
2020 : 3 560 100 t soit + 14,5% par rapport à 2019 et + 30,2% par rapport à 2017

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits.



## ESPAGNE

### Évolution globale

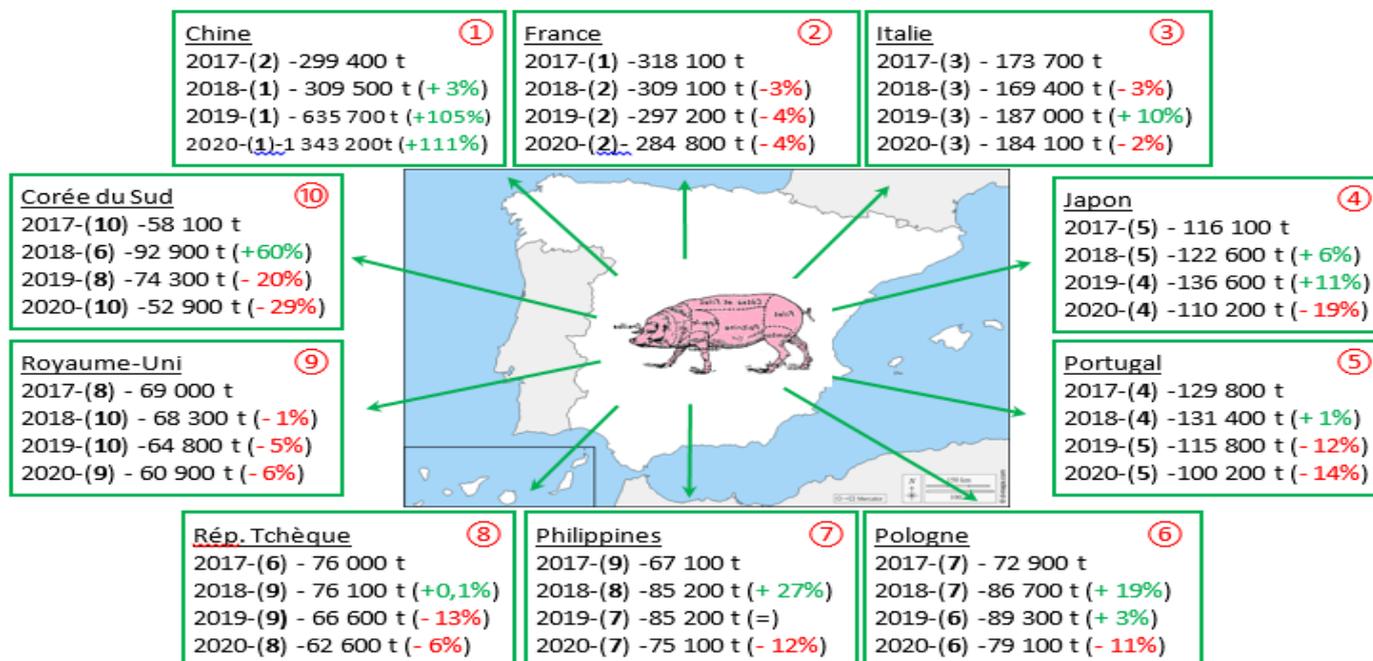
2017 : 2 031 200 t - 36,5% à destination des pays tiers.

2018 : 2 094 800 t soit + 3,1% par rapport à 2017 - 38,9% à destination des pays tiers.

2019 : 2 374 700 t soit + 13,4% par rapport à 2018 - 46,7% à destination des pays tiers.

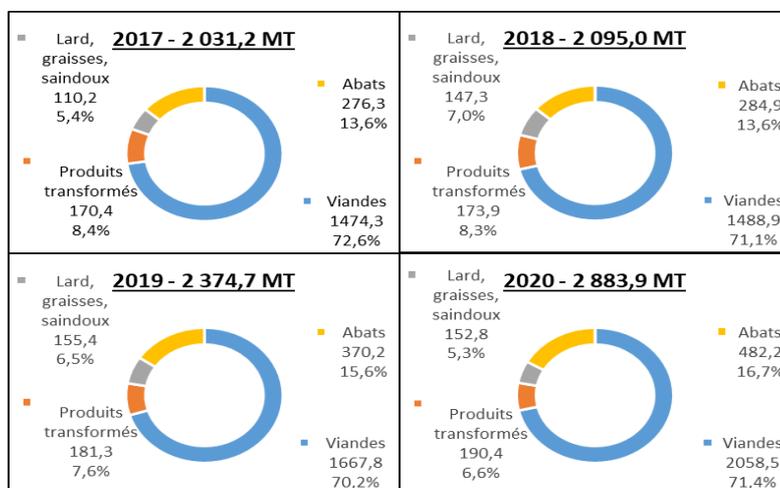
2020 : 2 883 900 t soit + 21,4% par rapport à 2019 - 59,9% à destination des pays tiers et + 42,0% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC;USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône :<https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## ALLEMAGNE

### Évolution globale

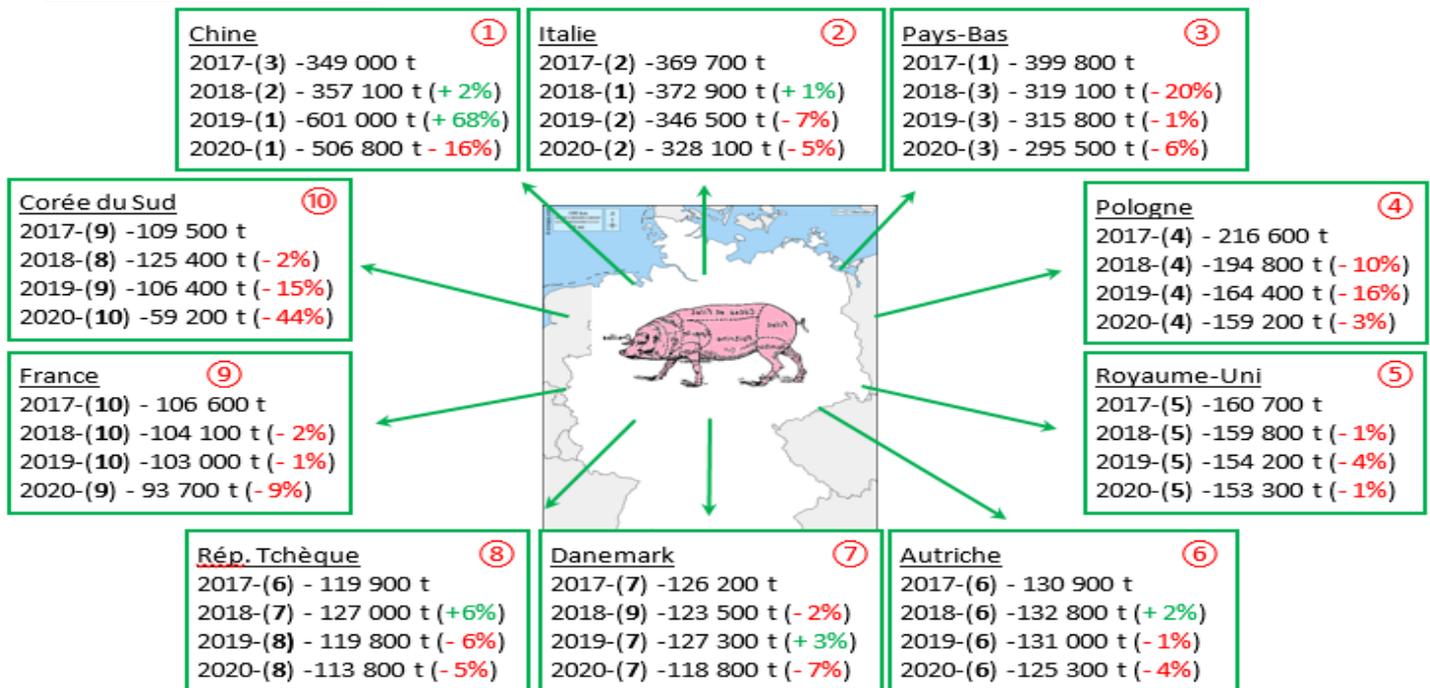
2017 : 2 987 600 t - 28,5% à destination des pays tiers.

2018 : 2 903 700 t soit - 2,8% par rapport à 2017 - 29,5% à destination des pays tiers.

2019 : 2 950 900 t soit + 1,6% par rapport à 2018 - 34,3% à destination des pays tiers.

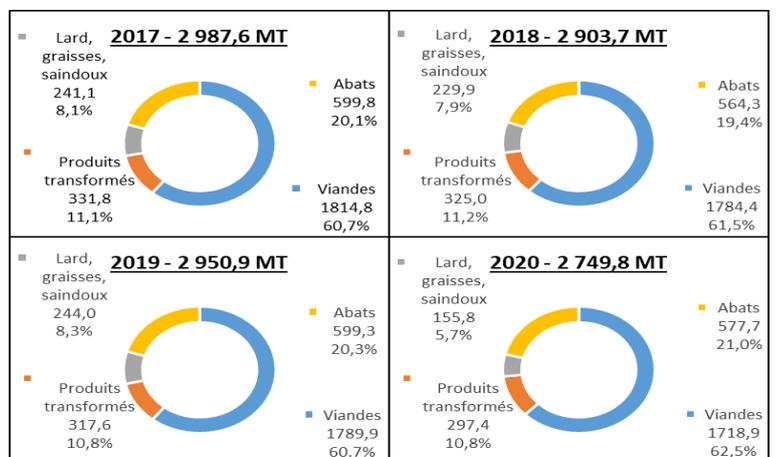
2020 : 2 749 800 t soit - 6,8% par rapport à 2019 - 31,4% à destination des pays tiers et - 8,0% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## PAYS-BAS

### Évolution globale.

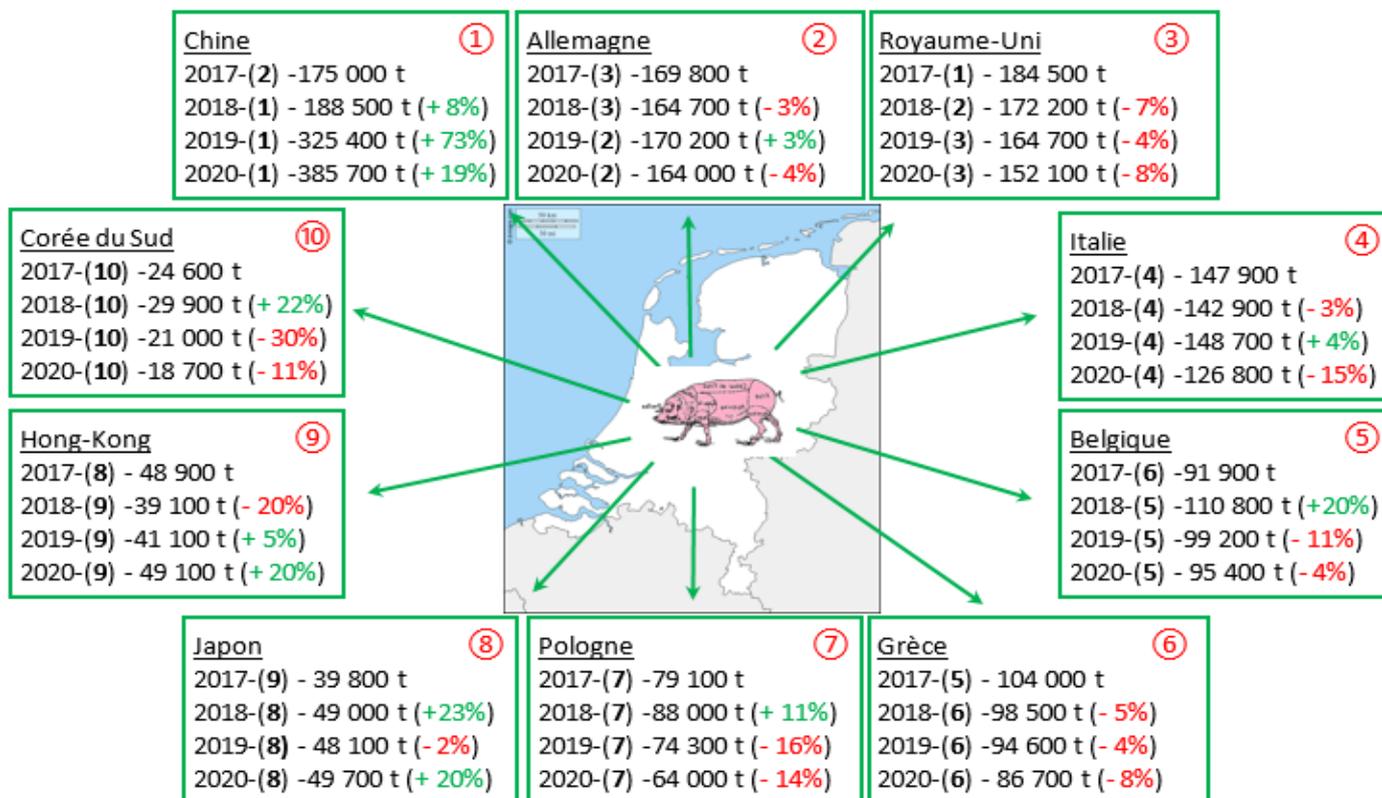
2017 : 1 373 800 t - 30,7% à destination des pays tiers.

2018 : 1 400 600 t soit + 2,0% par rapport à 2017 - 32,2% à destination des pays tiers.

2019 : 1 492 300 t soit + 6,5% par rapport à 2018 - 38,8% à destination des pays tiers.

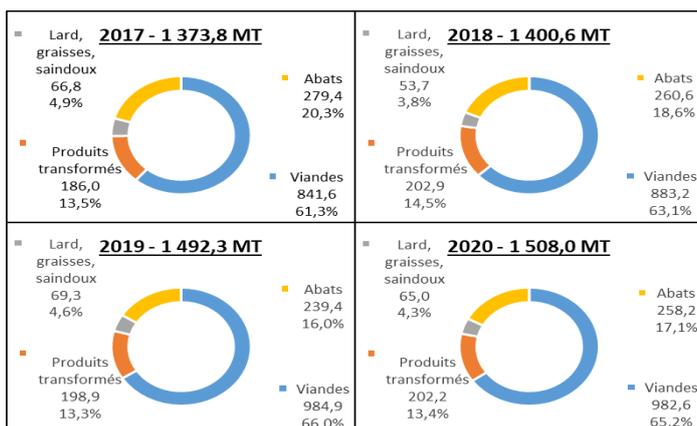
2020 : 1 508 000 t soit + 1,1% par rapport à 2019 - 43,3% à destination des pays tiers et + 9,8% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients.



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## CANADA

### Évolution globale

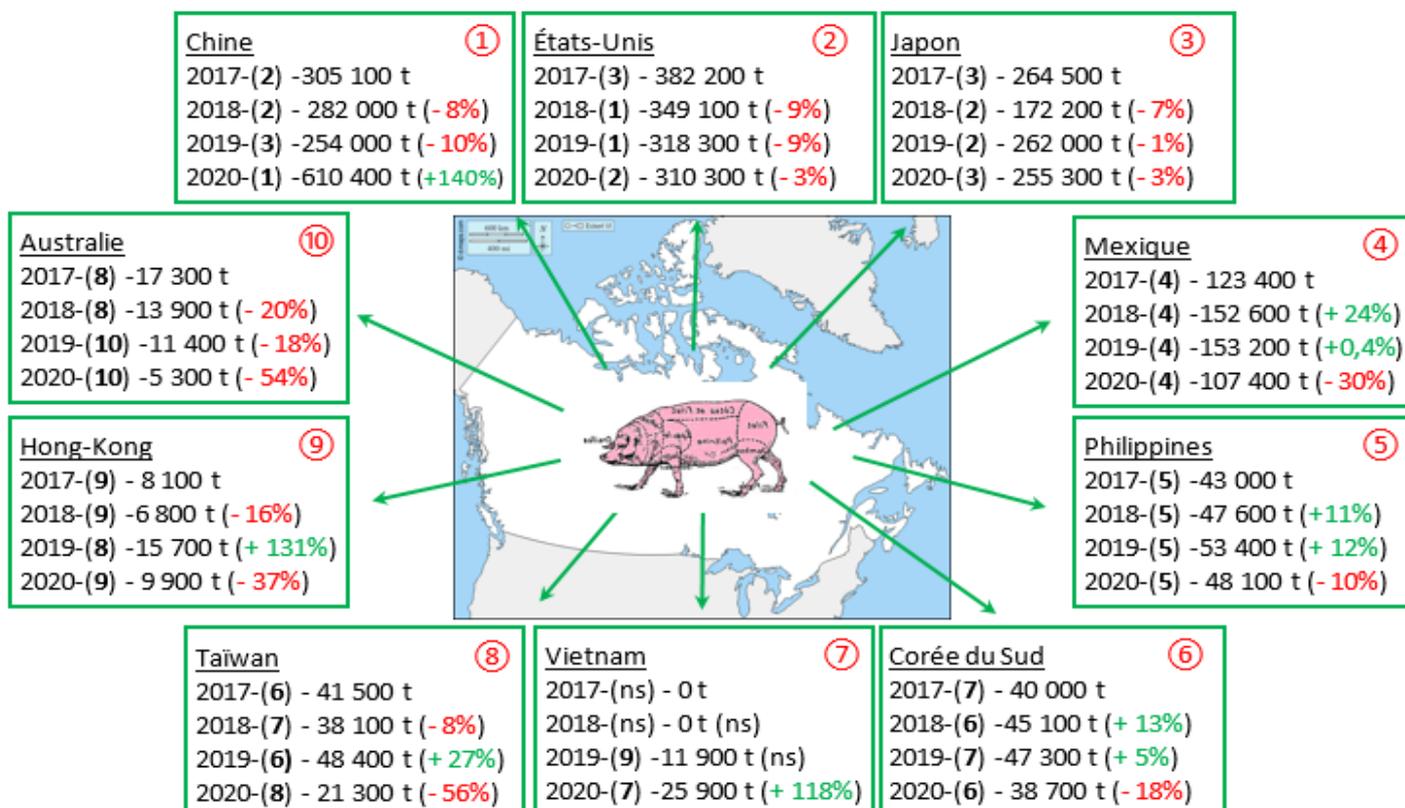
2017 : 1 288 600 t.

2018 : 1 263 300 t soit - 2,0% par rapport à 2017.

2019 : 1 258 800 t soit - 0,4% par rapport à 2018.

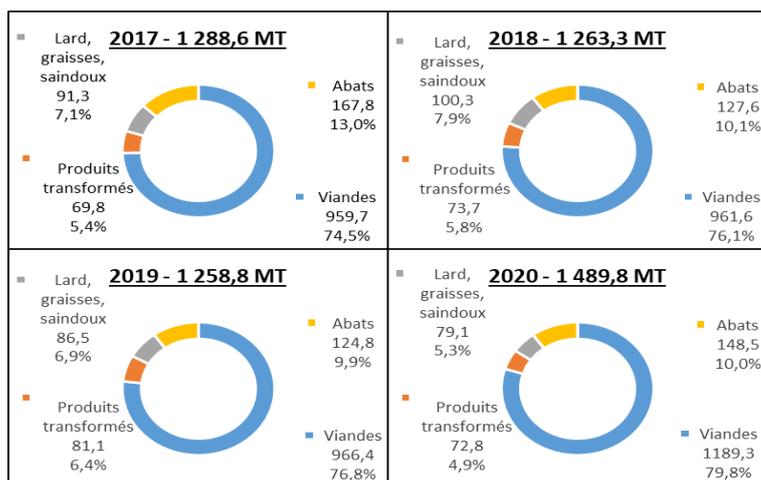
2020 : 1 489 800 t soit + 18,4% par rapport à 2019 et + 15,6% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## DANEMARK

### Évolution globale

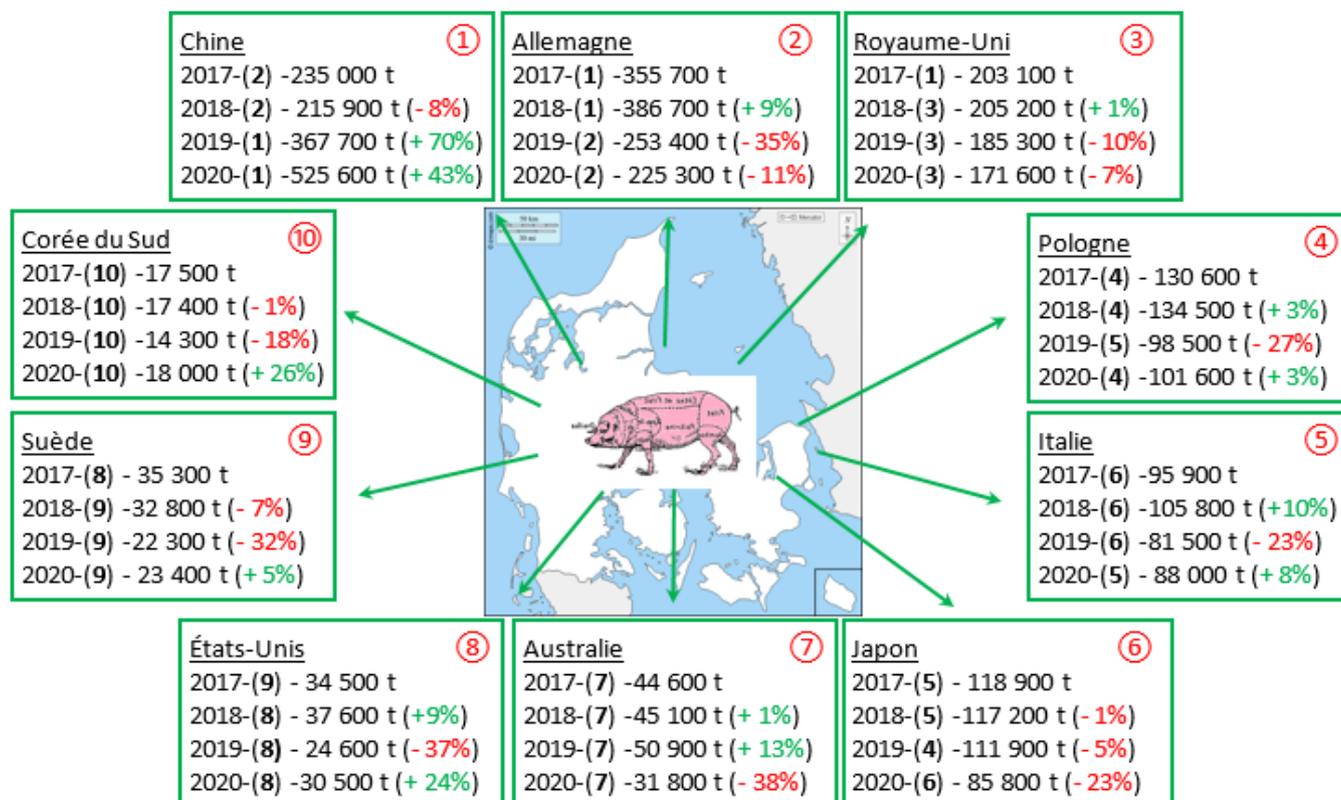
2017 : 1 482 700 t - 35,5% à destination des pays tiers.

2018 : 1 517 500 t soit + 2,3% par rapport à 2017 - 34,3% à destination des pays tiers.

2019 : 1 363 700 t soit - 10,1% par rapport à 2018 - 46,5% à destination des pays tiers.

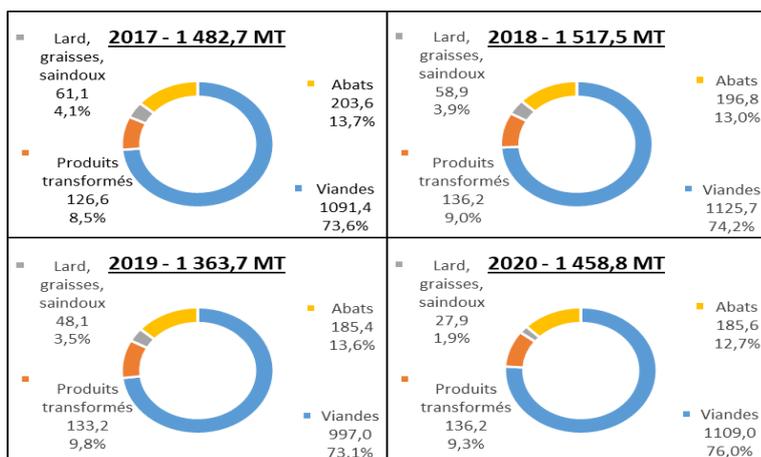
2020 : 1 458 800 t soit + 7,0% par rapport à 2019 - 53,1% à destination des pays tiers et - 1,6% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC;USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## BRÉSIL

### Évolution globale

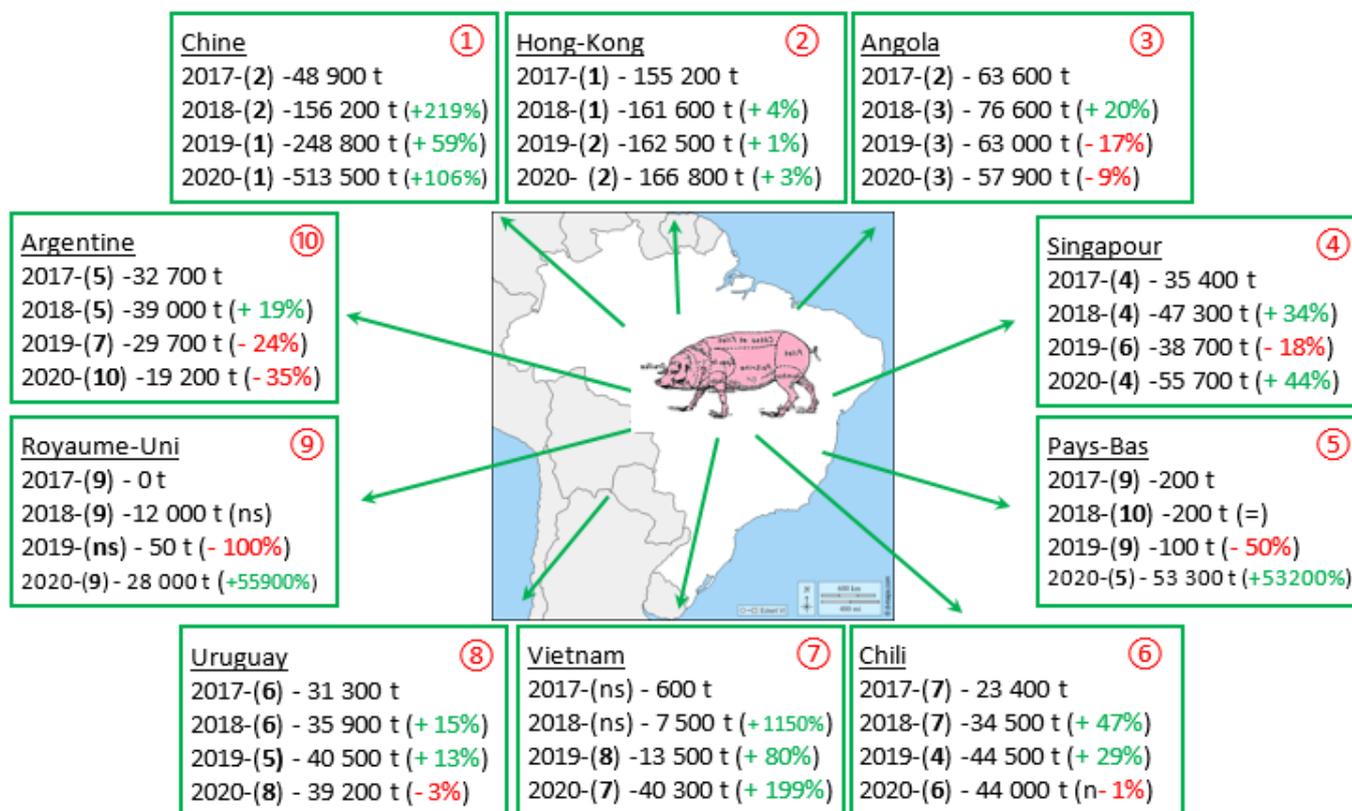
2017 : 775 700 t.

2018 : 727 800 t soit - 6,2% par rapport à 2017.

2019 : 837 500 t soit + 15,1% par rapport à 2018.

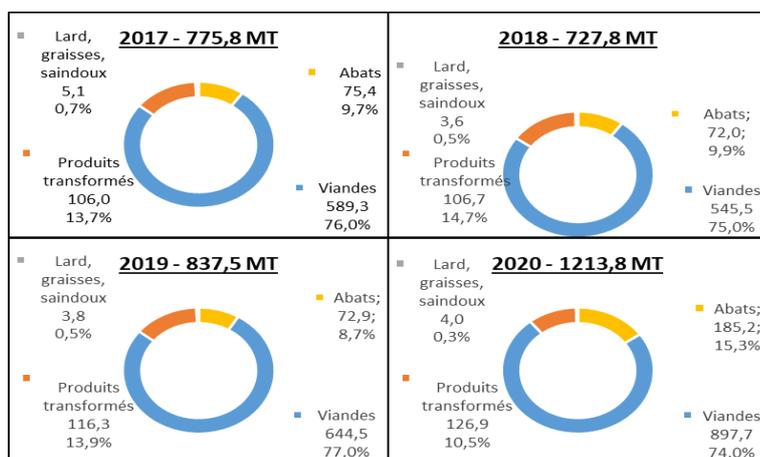
2020 : 1 213 800 t soit + 44,9% par rapport à 2019 et + 56,5% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## BELGIQUE

### Évolution globale

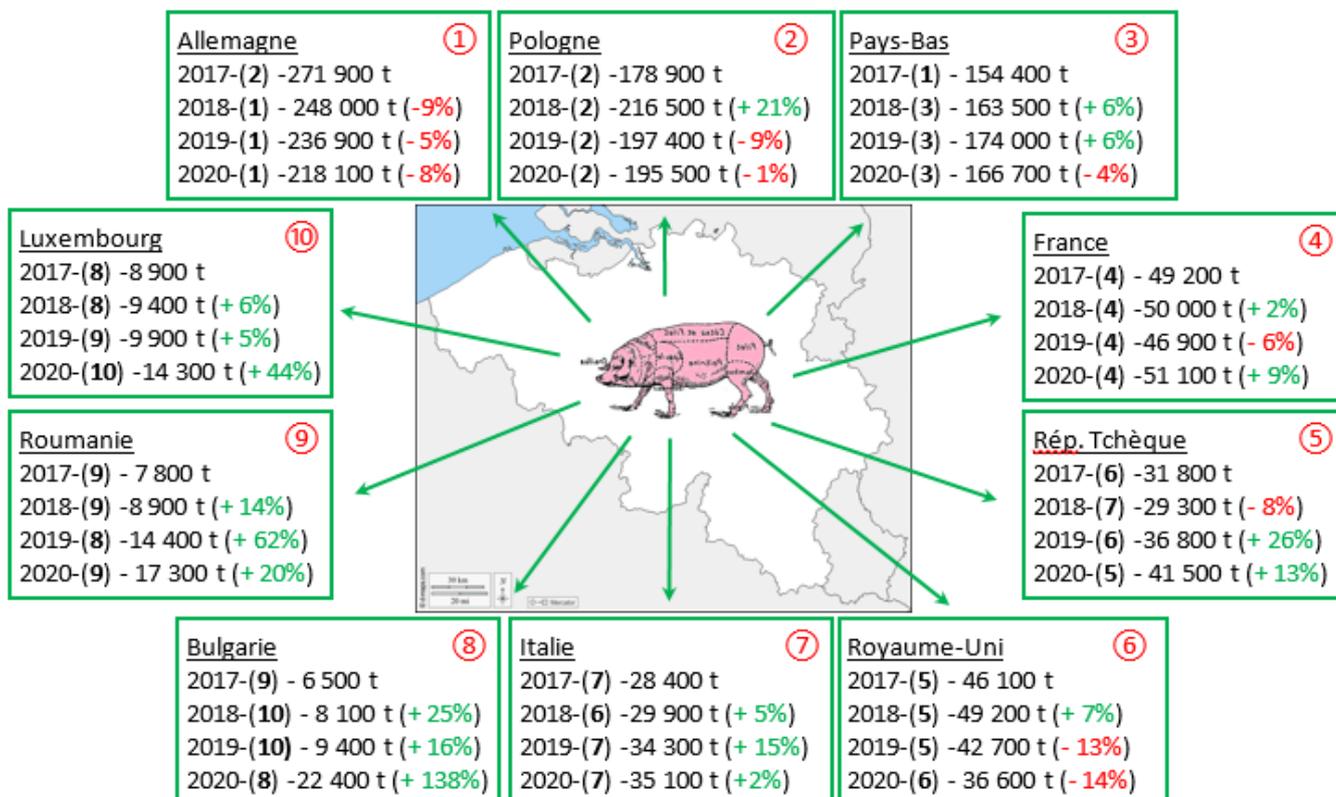
2017 : 942 000 t - 9,6% à destination des pays tiers.

2018 : 967 200 t soit + 2,7% par rapport à 2017 - 7,6% à destination des pays tiers.

2019 : 926 800 t soit - 4,2% par rapport à 2018 - 4,7% à destination des pays tiers.

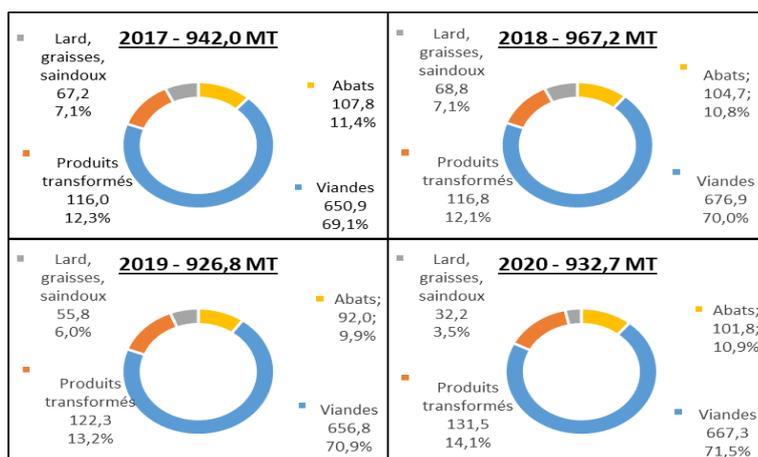
2020 : 932 700 t soit + 0,6% par rapport à 2019 - 5,9% à destination des pays tiers et - 1,0% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## FRANCE

### Évolution globale

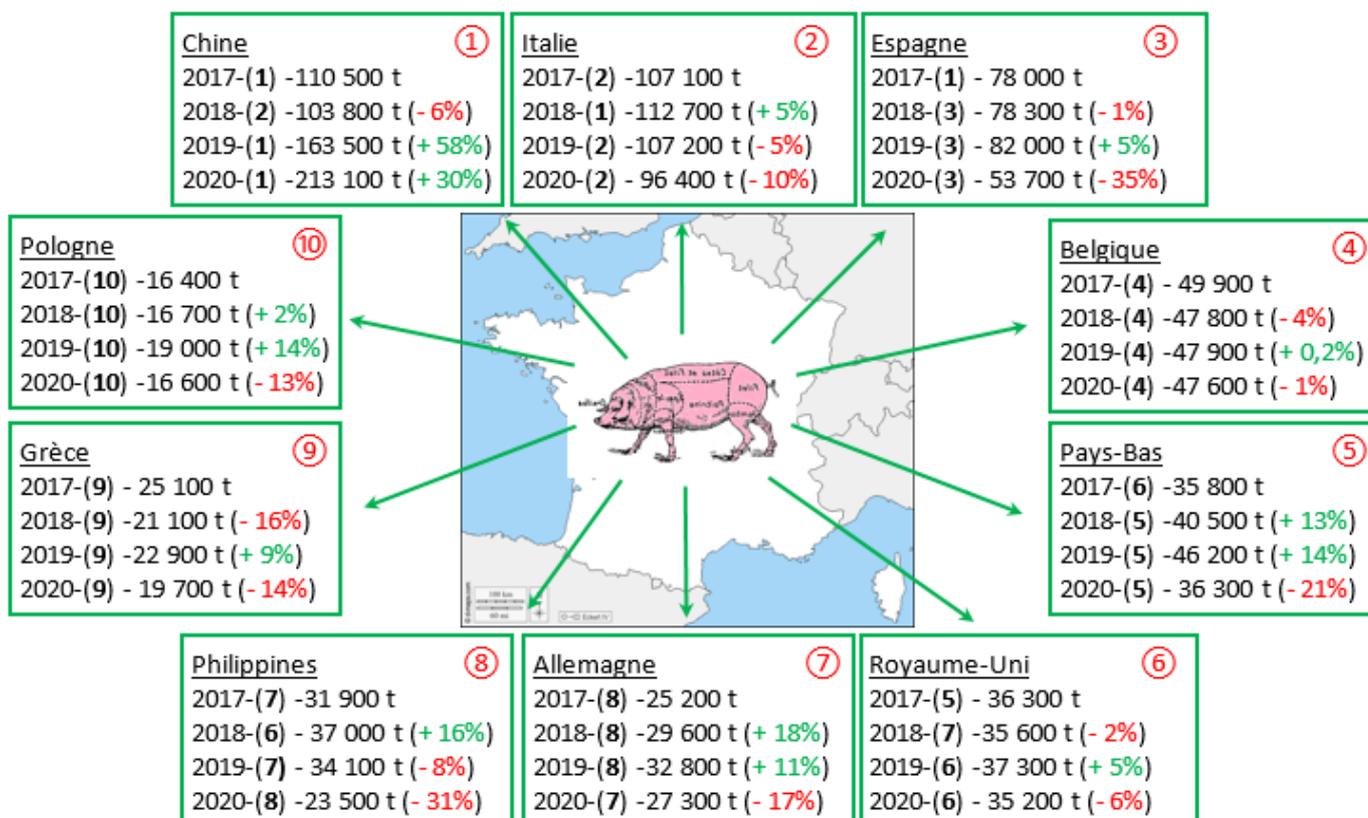
2017 : 700 900 t - 33,4% à destination des pays tiers.

2018 : 702 300 t soit + 0,2% par rapport à 2017 - 32,2% à destination des pays tiers.

2019 : 759 000 t soit + 2,2% par rapport à 2018 - 35,9% à destination des pays tiers.

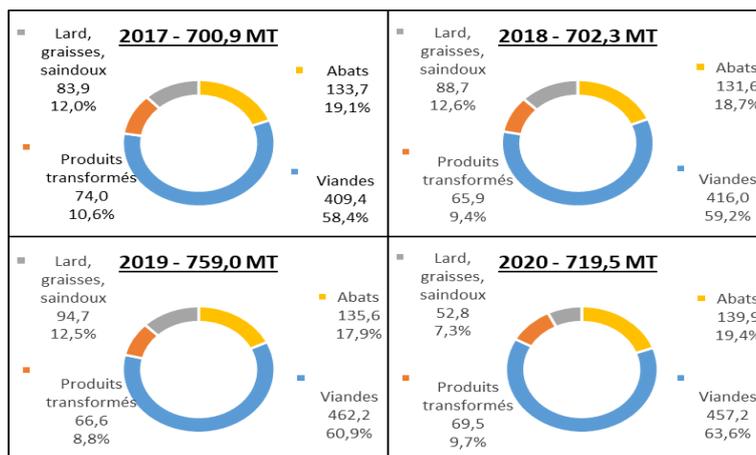
2020 : 719 500 t soit - 5,2% par rapport à 2019 - 42,7% à destination des pays tiers et + 2,7% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## POLOGNE

### Évolution globale

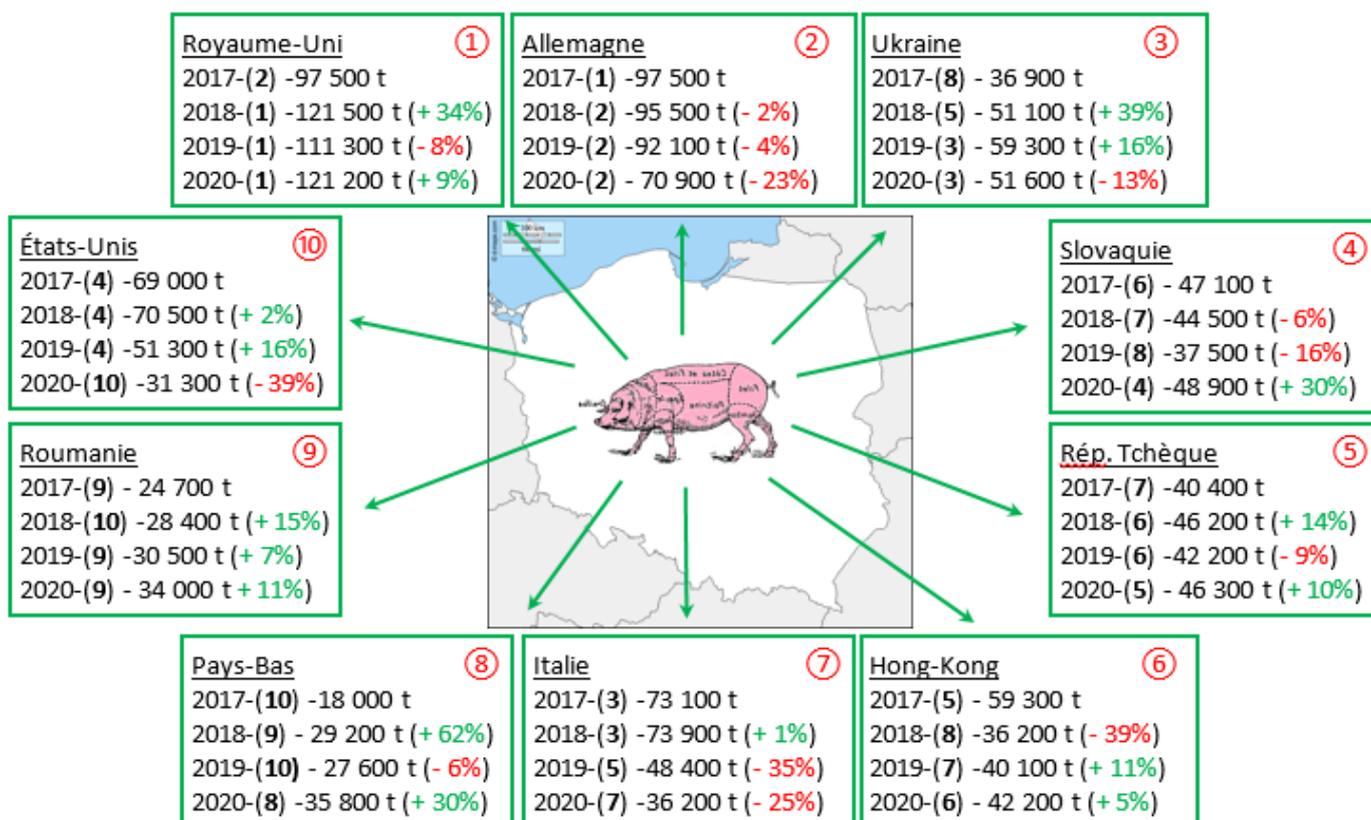
2017 : 829 800 t - 29,3% à destination des pays tiers.

2018 : 877 800 t soit + 5,8% par rapport à 2017 - 27,5% à destination des pays tiers.

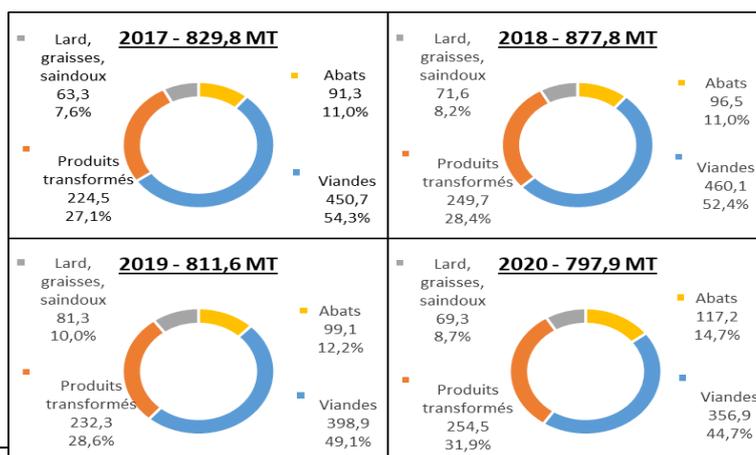
2019 : 811 600 t soit -7,5% par rapport à 2018 - 29,2% à destination des pays tiers.

2020 : 797 900 t soit - 1,7% par rapport à 2019 - 28,6% à destination des pays tiers et - 3,8% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



### Ventilation des exportations par produits



## POLOGNE

### Évolution globale

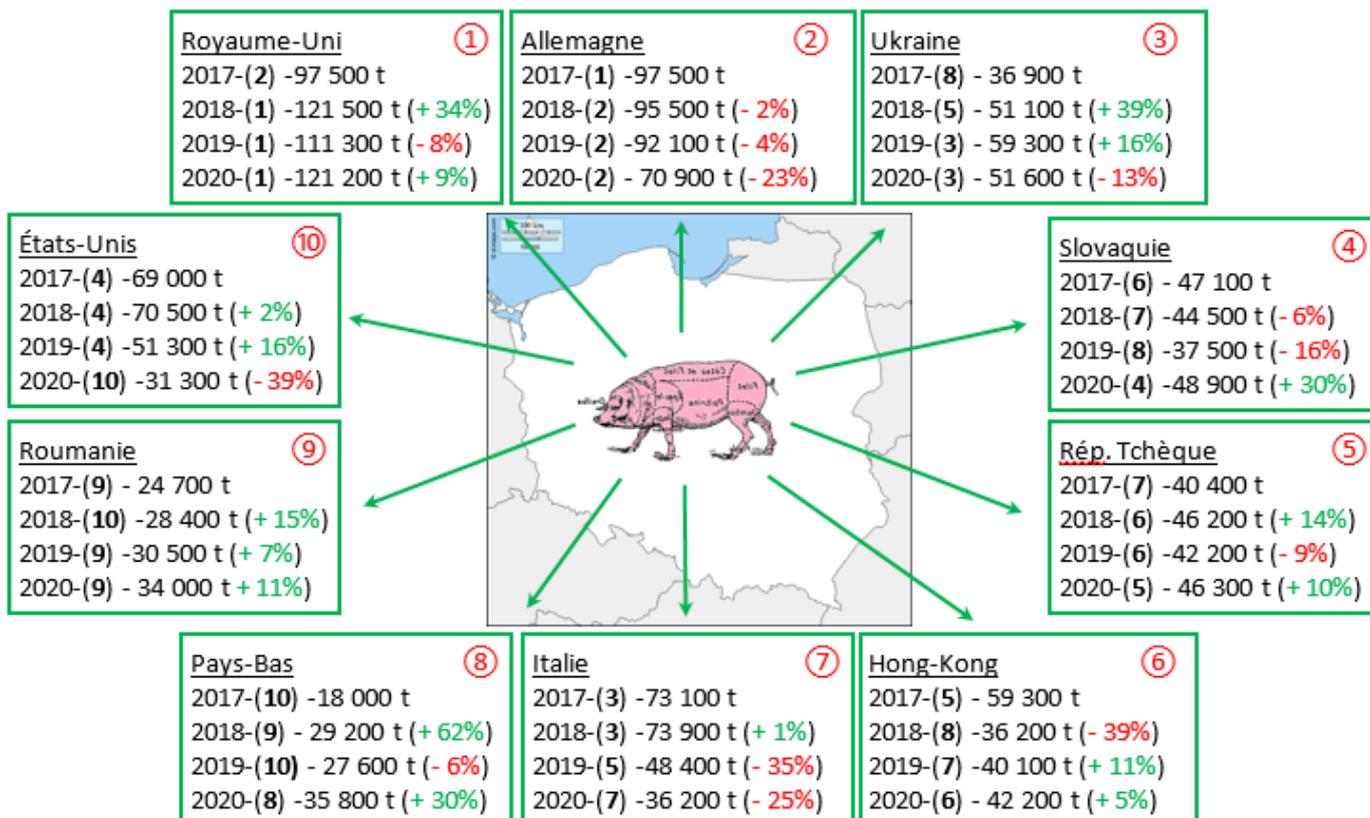
2017 : 829 800 t - 29,3% à destination des pays tiers.

2018 : 877 800 t soit + 5,8% par rapport à 2017 - 27,5% à destination des pays tiers.

2019 : 811 600 t soit -7,5% par rapport à 2018 - 29,2% à destination des pays tiers.

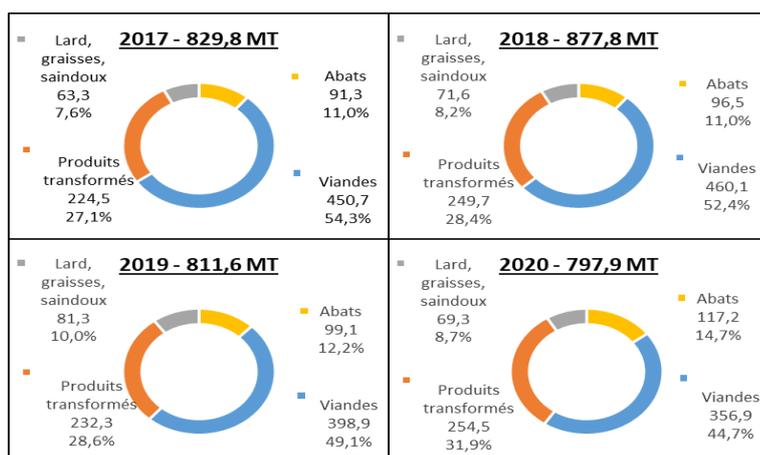
2020 : 797 900 t soit - 1,7% par rapport à 2019 - 28,6% à destination des pays tiers et - 3,8%\_par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC;USDA ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits



## ROYAUME UNI

### Évolution globale

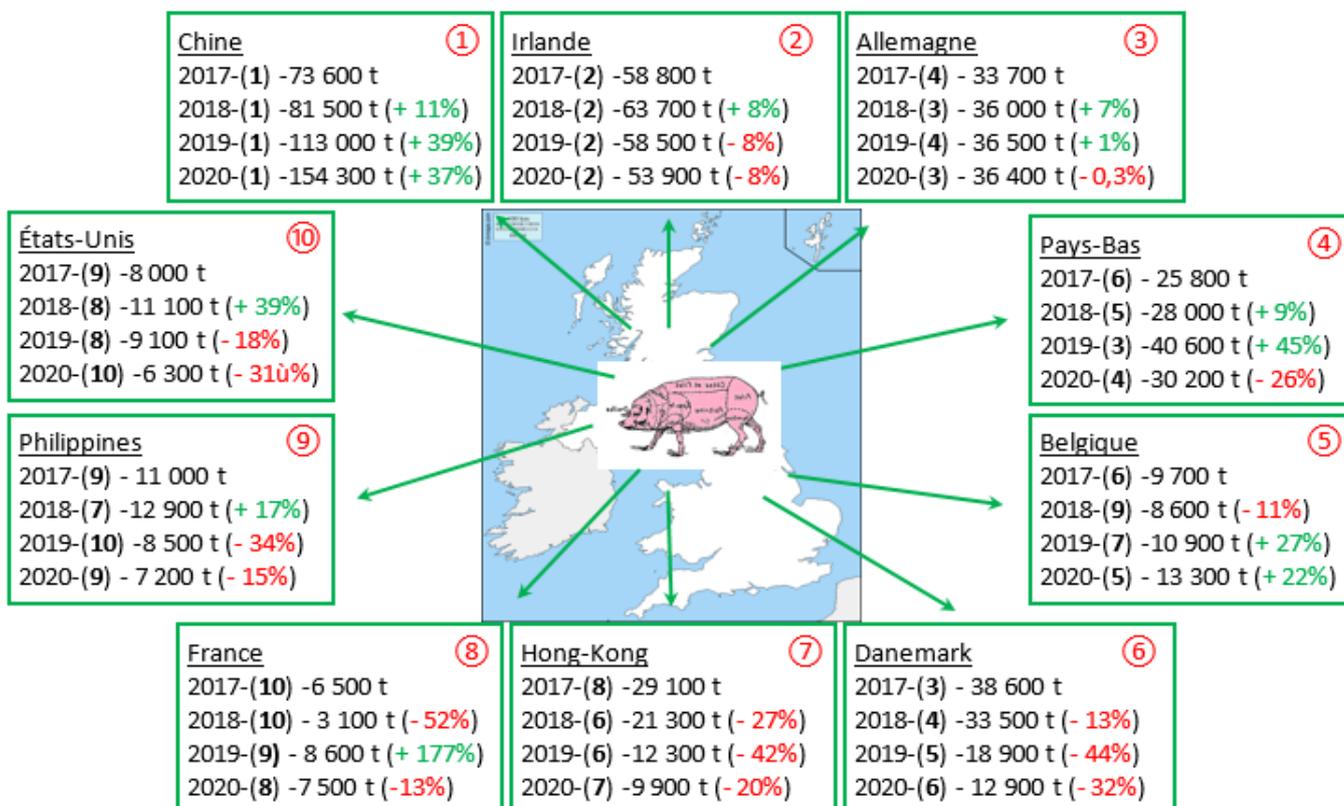
2017 : 340 100 t - 41,9% à destination des pays tiers.

2018 : 351 100 t soit + 3,2% par rapport à 2017 - 43,5% à destination des pays tiers.

2019 : 359 800 t soit + 2,5% par rapport à 2018 - 45,7% à destination des pays tiers.

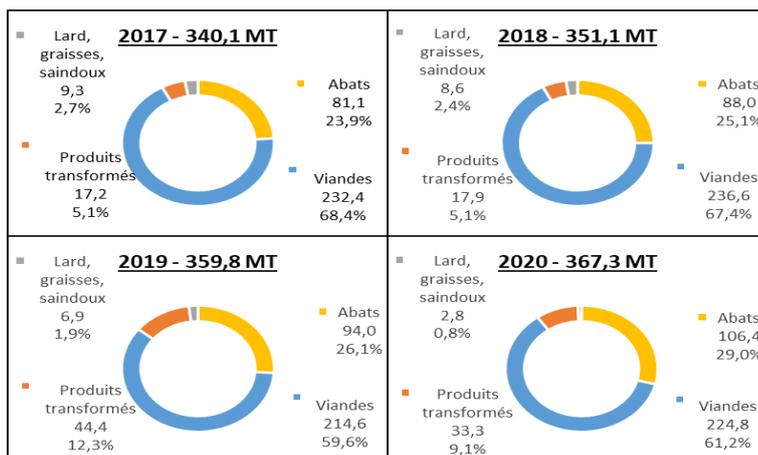
2020 : 367 300 t soit - 2,1% par rapport à 2019 - 52,5% à destination des pays tiers et - + 8,0% par rapport à 2017.

### Évolution par pays clients



Sources : Données : IFIP / INAPORC; USDA; Eurostat ; Fond de carte : d-maps.com; Icône : <https://www.gettyimages.fr>

### Ventilation des exportations par produits





## Annexe 6 : Les échanges d'animaux vivants reproducteurs<sup>64</sup>

	2017	2018	2019	2020
Porcins d'un poids < 50 kg ≈ Engraissement	30,7 M t 68,4 %	31,2 M t 71,5 %	31,9 M t 73,9 %	31,7 M t, 73,4 %
Porcins, vivants, d'un poids ≥ 50 kg ≈ Abattage	12,6 M t 28,0 %	10,8 M t 24,8 %	9,3 M t 21,5 %	8,1 M t 21,7 %
Porcins reproducteurs de race pure	1,6 M t 3,5 %	1,6 M t 3,8 %	2,0 M t 4,6 %	2,1 M t 4,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>44,9 M t</b>	<b>43,6 M t</b>	<b>43,2 M t</b>	<b>43,5 M t</b>

Source : COMTRADE (données 2020 : il manque les données de quelques acteurs pesant pour moins de 2 % des totaux des années précédentes) et Douanes thaïlandaises.

Concernant les exports de futurs reproducteurs en moyenne sur les 4 dernières années, les 10 pays les plus présents sur ce segment représentent plus de 98,5 % des transactions.

	2 017		2 018		2019		2020	
	Têtes	%	Têtes	%	Têtes	%	Têtes	%
Pays-Bas	1 048 144	66,2%	920 204	56,2%	717 744	36,1%	469 917	22,7%
Danemark	281 518	17,8%	235 082	14,4%	266 564	13,4%	316 800	15,3%
Belgique	56 263	3,6%	161 429	9,9%	288 416	14,5%	283 711	13,7%
Thaïlande	87 303	5,5%	212 401	13,0%	614 288	30,9%	894 340	43,2%
France	34 893	2,2%	30 371	1,9%	32 332	1,6%	43 006	2,1%
États-Unis	23 953	1,5%	22 131	1,4%	13 916	0,7%	16 404	0,8%
Canada	15 652	1,0%	14 550	0,9%	19 878	1,0%	23 348	1,1%
Allemagne	14 122	0,9%	10 817	0,7%	21 574	1,1%	16 044	0,8%
Espagne	12 236	0,8%	26 876	1,6%	9 425	0,5%	2 647	0,1%
Tchéquie	9 193	0,6%	3 992	0,2%	6 374	0,3%	4 997	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 583 227</b>		<b>1 637 583</b>		<b>1 990 551</b>		<b>2 071 214</b>	

Source : EUROSTAT/COMEXT (États membres de l'UE), COMTRADE (États-Unis et Canada) et Douanes thaïlandaises.

On peut remarquer que certains grands pays producteurs ne sont pas dans les 10 premiers exportateurs de reproducteurs. Selon COMTRADE (ventes cumulées de 2017 à 2020 inclus), la Chine occupe le 26e rang, le Brésil le 15e rang et le Vietnam le 31e rang. Japon et Corée du Nord ne sont pas classés.

Les principaux pays clients de ces 10 exportateurs se répartissent comme suit (ventes cumulées de 2017 à 2020 inclus, les ventes au Royaume-Uni sont considérées comme intracommunautaires).

<sup>64</sup> Les codes douaniers utilisés sont : 010310 : Porcins reproducteurs de race pure" ; 010391 : Porcins, vivants, d'un poids < 50 kg (à l'exclusion des animaux reproducteurs de race pure) ; 010392 : Porcins, vivants, d'un poids >= 50 kg (à l'exclusion des animaux reproducteurs de race pure).

### ➤ États membres de l'UE

Les Pays-Bas ont réalisé près de 100 % de leurs ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination de l'Allemagne (89 %). 0,2 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment la Russie (40 %), le Brésil, les Philippines et le Canada (chacun pour environ 10 %).

Le Danemark a réalisé 94,3 % de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination de l'Allemagne (75 %). 5,7 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment Russie, Ukraine et Chine (chacun pour environ 20 %) et dans une moindre mesure (environ 8 %) Biélorussie et Moldavie.

La Belgique a réalisé la quasi-totalité de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination de l'Allemagne (80,5 %). 0,1 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment Vietnam pour 54 % et Nigéria pour 16 %.

La France a réalisé 81 % de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination de l'Espagne (52 %), de la Pologne (10 %) et de la Belgique (8,5 %). 19 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment Chine (58 %) et l'Ukraine (26 %).

L'Allemagne a réalisé 94,9 % de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination des Pays-Bas (34 %), de la Belgique (16,3 %), de l'Espagne (12,5 %) et de la Roumanie (10,2 %). 5,1 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment la Serbie et la Russie (chacun pour environ 30 %) et dans une moindre mesure (environ 10 %) l'Ukraine et le Kazakhstan.

L'Espagne a réalisé la quasi-totalité de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination du Portugal (58 %) et de l'Italie (17 %). 0,5 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers, Ukraine principalement (92 %).

La République tchèque a réalisé 97,9 % de ses ventes à l'intérieur de l'UE, principalement à destination de la Hongrie (49 %) et de la Belgique (19 %). 2,1 % des ventes ont été faites au bénéfice de pays tiers notamment la Russie (39 %), la Biélorussie (35 %) et le Kirghizistan (20 %).

### ➤ États-Unis et Canada

Les États-Unis ont réalisé leurs principales ventes à destination du Mexique (52 %), de la Chine (19 %), du Canada (9 %) et dans une moindre mesure du Brésil et du Vietnam (environ 5 % chacun).

Le Canada a réalisé ses principales ventes à destination de la Russie (46 %), du Vietnam (14 %), des Philippines (10 %) et dans une moindre mesure de la Corée du Sud (7 %) et de la Chine (5 %).

### ➤ Thaïlande

Les statistiques douanières thaïlandaises font apparaître ce pays étonnamment comme le second acteur mondial avec plus d'1,8 millions de têtes vendues entre 2017 et 2020. La question peut se poser de l'utilisation appropriée des codes douaniers, notamment pour des clochettes d'engraisement qui seraient classées reproductrices et exportées vers des pays voisins. Ces ventes ont été multipliées par 10 entre 2017 et 2020. Ainsi, en 2020, 373 000 têtes ont été vendues au Cambodge, 237 500 au Laos, 226 500 au Vietnam et 57 000 au Myanmar, pays tous touchés par la PPA.

## Annexe 7 : Mise en perspective des objectifs, leviers, actions et acteurs possibles

Objectif	Leviers	Actions	Acteurs
<b>Renforcer la protection sanitaire du territoire</b>	Information de l'ensemble des professionnels de la filière de l'évolution épidémiologique de la PPA en temps réel.	Diffusion à l'ensemble des opérateurs des informations pertinentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe 1 du Règ 2021/605 relative aux zones réglementées communautaires</li> <li>Veille sanitaire internationale hebdomadaire de la plateforme d'épidémiosurveillance</li> <li>Maintenir les groupes de travail spécialisés de FAM</li> <li>Tenir à jour Impadon</li> </ul>	Autorités Interprofession
	Information de la population sur les risques liés aux mouvements non commerciaux d'animaux et de denrées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer et mener des campagnes de sensibilisation régulière du public pour promouvoir et diffuser des informations sur les mesures spéciales de lutte contre la PPA en particulier dans les lieux de passage des personnes amenées à se déplacer en zones contaminées : aéroports, gares routières et ferroviaires, postes frontières, stations-service et aires de repos sur voies rapides.</li> <li>Des messages ciblés seront diffusés aux agences de voyage, aux organisateurs de séjours de chasse et aux opérateurs de services postaux</li> </ul>	Autorités Interprofession
	Maîtrise sanitaire des importations d'animaux vivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôles à destination (physiques et documentaire)</li> <li>Sensibiliser activement les gestionnaires de chasses sur les risques élevés liés aux importations de sangliers vivants</li> </ul>	Autorités
	Maîtrise sanitaire des importations de denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-contrôles à l'arrivée pour toutes les origines</li> <li>Contrôles et prélèvements inopinés chez les importateurs connus ?</li> </ul>	Opérateurs
	Renforcement de l'épidémiosurveillance des populations de sangliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la surveillance en impliquant davantage les chasseurs</li> <li>Développer la surveillance active proportionnellement à l'intensité de la menace</li> </ul>	SAGIR (OFB) Chasseurs

Objectif	Leviers	Actions	Acteurs
	Réduction des effectifs de sangliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les plans de chasse</li> <li>• Interdire l'agrainage</li> <li>• Expérimenter les contraceptifs oraux mis au point aux USA (Texas)</li> </ul>	Chasseurs
	Dispositifs limitant les mouvements naturels des sangliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau communautaire, soutenir financièrement un éventuel dispositif (clôtures, corridor) qui serait mis en place à l'étranger mais qui permettrait à la France de se protéger</li> <li>• Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les opérateurs spécialisés dans la pose de clôtures</li> <li>- Établir le cahier des charges</li> <li>- Préfigurer les tracés</li> </ul> </li> <li>• - Anticiper les modalités de maintenance et leurs coûts</li> </ul>	DRAAF / DDI
	Renforcement de la biosécurité en élevage (Porcs et sangliers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la traçabilité des animaux et de leurs mouvements (BDPORC) et celles des aliments</li> <li>• Définir un minimum incontournable (introductions d'animaux, fonctionnement de l'élevage, accès des personnes et des matériels, gestion des effluents) ; l'adapter à l'élevage plein-air sans perdre de rigueur sanitaire</li> <li>• Agréer (ou faire agréer par un organisme tiers) les plans de biosécurité des élevages</li> </ul>	Interprofession Autorités
	Accompagnement des travaux en matière de prophylaxie médicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la recherche et le développement de vaccins</li> <li>• Définir une stratégie vaccinale</li> </ul>	Autorités Recherche publique-privée
<b>Conserver et gagner des parts de marché</b>	Poursuite des négociations internationales avec les grands importateurs asiatiques et facilitation des vellétés exportatrices des entreprises françaises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser l'accord de zonage avec la Chine</li> <li>• Conclure ou initier les négociations avec le Japon, la Corée du Sud, les Philippines, Singapour, le Viet Nam</li> <li>• Poursuivre les travaux sur la compartimentation, en priorité dans le secteur de la génétique</li> <li>• Accélérer la procédure d'agrément des entreprises</li> </ul>	Autorités Interprofession

Objectif	Leviers	Actions	Acteurs
	Conservation des grands clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la clientèle communautaire de la France</li> <li>Ne pas abandonner les clients tiers traditionnels de la France au profit de la Chine</li> <li>Se concentrer sur un nombre restreint de clients significatifs</li> <li>Préserver les débouchés asiatiques des produits non ou peu valorisables dans l'UE</li> </ul>	Opérateurs
	Lutte contre la désaffectation des installations portuaires françaises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le fonctionnement des port (humains et infrastructures) ;</li> <li>Combattre les déroutages notamment par un meilleur équilibre import/export ;</li> <li>Accélérer les procédures de contrôles (douanes, sanitaires)</li> </ul>	Autorités Opérateurs Sociétés d'exploitation des ports Transitaires Armateurs
	Amélioration de la qualité des produits français et développement accru de l'identification de l'origine « France »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre davantage en avant les démarches porc français et porc respect et confiance à l'étranger ;</li> <li>Développer les campagnes de promotion, salons notamment hors d'Europe</li> </ul>	Interprofessions
	Amélioration de la connaissance des entreprises exportatrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander aux exportateurs de pré-notifier à FAM leurs ventes</li> <li>Disposer d'une veille commerciale performante et diffuser les informations aux opérateurs</li> </ul>	FAM
	Assurance d'une concurrence loyale entre opérateurs communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une application harmonisée des réglementations du travail, environnementales ou de bien-être animal</li> </ul>	Autorités
	Lutte contre les tensions qui nuisent à l'action et à l'efficacité de l'interprofession.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'unité et la sérénité et lutter contre les intérêts partisans</li> <li>Plaider pour une plus grande intégration des opérateurs</li> </ul>	Autorités Opérateurs
<b>Se doter d'une filière solide, performante dans un environnement sanitaire menaçant.</b>	Promotion du métier d'éleveur pour assurer le renouvellement générationnel et préserver la capacité actuelle du pays à satisfaire ses besoins et accroître ses capacités exportatrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les investissements nécessaires à la création de nouvelles unités</li> <li>Aider les élevages à se diversifier dans la production d'énergies alternatives</li> <li>Utiliser au mieux le plan de relance</li> </ul>	Interprofessions Autorités
	Réduction de la concentration géographique actuelle des élevages et des outils d'abattage et de transformation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les créations d'élevages hors du Grand Ouest, dans les zones productrices de matières premières destinées à l'alimentation des porcs</li> <li>Parallèlement prévoir des capacités d'abattage, de congélation et stockage et de transformation</li> </ul>	Interprofession



